KAOLACK 2014

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kaolack

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2014

Juillet 2017

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Babacar NDIR
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG
Président du Comité de Lecture et de Validation	Seckène SENE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Mbaye NDiaye
Expert 1	Daouda DIOP
Expert 2	Abibe NDOYE
	Khady THIAM
Le point focal du siège qui a aidé à la rédaction de la SESR	Mamadou BAH

COMITE DE LECTURE	
Seckène SENE	Direction Générale
Abdoulaye Mamadou TALL	Direction Générale
Mamadou DIENG	Direction Générale
Saliou MBENGUE	OPCV
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Mamadou BAH	DMIS
Alain François DIATTA	DMIS
Amadou Fall DIOUF	DSDS
Adjibou Oppa BARRY	DSDS
Atoumane FALL	DSDS
Jean Rodrigue MALOU	DSDS
Bintou DIACK LY	DSECN
Momath CISSE	CGP
Awa CISSOKHO FAYE	DSDS
Ramlatou DIALLO	DSECN
Oumar DIOP	DMIS
Ndeye Aida FAYE TALL	DSDS
Ndeye Binta DIEME COLY	DSDS
Mamadou AMOUZOU	OPCV

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DELA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann –Bel-air–Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kaolack
Adresse : Quartier Kasnack prés garage Seyni SECK
Tél :33 941 28 84.
B.P. :313

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
LISTE DES TABLEAUX 8
LISTE DES GRAPHIQUES 12
SIGLES ET ABREVIATIONS 13
AVANT PROPOS 17
RESUME 19
INTRODUCTION GENERALE 23
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 24
1.1 DONNEES PHYSIQUES 24
1.2 HISTORIQUE DU PEUPLEMENT 24
1.3 RELIEF ET TYPES DE SOL 25
1.4 VEGETATION ET FAUNE 26
1.5 DONNEES CLIMATOLOGIQUES 27
1.5.1 Pluviométrie 27
1.5.2 Température et humidité 28
1.5.3 Vents 28
1.5.4 Insolation 28
1.6 DONNEES HYDROGRAPHIQUES 28
1.7 ORGANISATION ADMINISTRATIVE 29
1.8 PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 30
CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 32
II.1 ETAT ET STRUCTUREDE LA POPULATION 32
II.1.1 Niveau et évolution de la population 32
II.1.2 Structure par âge et par sexe 33
II.1.2.1 Analyse de la pyramide des âges 33
II.1.2.2 Rapport de masculinité par groupe d'âges 34
II.1.3 Répartition spatiale de la population et densité 35
II.1.3.1 Répartition spatiale 35
II.1.3.2 Densités de population 36
II.2 CONCLUSION 37
CHAPITRE IV : EDUCATION 38
IV.1 LA PETITE ENFANCE 38
IV.1.1 Les infrastructures 38
IV.1.2 Le personnel 40
IV.1.3 Les effectifs 42
IV .1.4 Intensité de la préscolarisation 43
IV.2 L'ELEMENTAIRE 44
IV.2.1 Introduction 44
IV.2.2 Les infrastructures 44
IV.2.3 Le personnel 46
IV.2.4 Les effectifs 48
IV.2.5 Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire 49
IV.3 LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 51
IV.3.1 Introduction 51
IV.3.2 La transition 52
IV.3.3 Les infrastructures 53
IV.3.4 Le personnel 54
IV.3.5 Les effectifs 56
IV.3.6 Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire 59
IV.4 L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 60
IV.4.1 Introduction 60
IV.4.2 Les infrastructures 60
IV.4.3 Le personnel 61

IV.4.4 Les effectifs 62
IV.4.5 Performances de l'ETFP 63
IV.5 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 64
IV.5.1 Introduction 64
IV.5.2 Les Infrastructures 64
IV.5.3 Le personnel enseignant 64
IV.5.4 Les effectifs d'étudiants 65
IV.6 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 66
IV.6.1 Atouts et potentialités 66
IV.6.2 Contraintes 66
IV.6.3 Perspectives 67
CHAPITRE V – SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 69
V.1 SANTE 69
V.1.1 Introduction 69
V.1.2 Les infrastructures de santé 69
V.1.3 Le personnel de santé 72
V.2 HYGIENE PUBLIQUE 75
V.2.1 Introduction 75
V.2.2 Les visites domiciliaires 75
V.2.3 Les inspections des ERP 76
V.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 78
V.3.1 Atouts et potentialités 78
V.3.2 Contraintes 79
V.3.3 Perspectives 80
CHAPITRE VII : JUSTICE 81
VII.1 SITUATION CARCERALE 82
VII.1.1 Introduction 82
VII.1.2 La population carcérale 82
VII.1.3 Les écroués 82
VII 1.4 Les détenus 83
VII.1.5 Les sorties 85
VII.2 DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS 86
VII.2.1 Atouts 86
VII.2.2 Contraintes 86
VII.2.3 Perspectives 86
CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 87
VIII 1 L'EAU 87
VIII.1.1 Introduction 87
VIII.1.2 Les services techniques, autres intervenants et infrastructures 88
VIII.1.2.1 Les services techniques 88
VIII.1.2.2 Les autres intervenants 88
VIII.1.2.3 Les infrastructures 89
VIII.1.3 Les ressources en eau 89
VIII .1.3.1 Les eaux de surface 89
VIII 1.3.2 Les eaux souterraines 90
VIII.1.4 L'accès à l'eau 90
VIII.1.4.1 En milieu urbain 90
VIII.1.4.2 En milieu rural 91
VIII.1.5 La qualité de l'eau 93
VIII.2 DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR 94
VIII.2.1 Atouts et potentialités 94
VIII.2 2 Contraintes 94
VIII.2.3 Perspectives 94
CHAPITRE IX – AGRICULTURE 96
IX.1 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 97
IX.1.1 Les services techniques 97

IX.1.2 Les autres intervenants 97
IX.1.3 Les infrastructures et équipements 97
IX.2 LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 98
IX.2.1 La mise en place des semences 98
IX.2.2 La mise en place des engrais et autres fertilisants 99
IX.2.3 La mise en place des matériels et équipements agricoles 101
IX.3 BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 101
IX.3.1 Les cultures vivrières 101
IX.3.2 Les cultures industrielles 103
IX.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 104
IX.4.1 Atouts 104
IX.4.2 Contraintes 104
IX.4.3 Perspectives 105
CHAPITRE X - ELEVAGE 106
X.1 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 106
X.1.1 Les services techniques 106
X.1.2 Les autres intervenants 107
X.1.3 Les infrastructures et équipements 108
X.2 LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 109
X.3 LES PRODUCTIONS 110
X.3.1 La production de viande et d'œufs 110
X.3.2 La production contrôlée de lait 111
X.3.3 La production contrôlée des cuirs et peaux 112
X.4 LES MOUVEMENTS DU BETAIL. 113
X.4.1 Les entrées et sorties 113
X.4.2 Le transit du bétail 114
X.5 LA SITUATION ZOOSANITAIRE 114
X.5.1 Les foyers déclarés 114
X.5.2 Les résultats des campagnes de vaccination 115
X.6 LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE 116
X.7 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 117
X.7.1 Atouts et potentialités 117
X.7.2 Contraintes 117
X.7.3 Perspectives 117
CHAPITRE XI – PECHE 119
XI 1 LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 120
XI.1.1 Les services techniques 120
XI.1.2 Les autres intervenants 121
XI.1.3 Les infrastructures 121
XI.2 LA PECHE ARTISANALE 122
XI.2.1 Les sites et l'armement de pêche 123
XI.2.2 La production 125
XI.2.3 La ventilation de la production 127
XI.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 129
XI.3.1 Atouts et potentialités 129
XI.3.2 Contraintes 129
XI.3.3 Perspectives 129
CHAPITRE XII – RESSOURCES NATURELLES 131
XII.1 LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 131
XII.1.1 Les services techniques 131
XII.1.2 Les autres intervenants 132
XII.2 GESTION DU DOMAINE FORESTIER 133
XII.2.1 Présentation du domaine forestier régional 133
XII.2.2 Lutte contre les feux de brousse 134
XII.2.2.1 Lutte préventive 134
XII.2.2.2 Lutte active 135

XII.2.3 Reboisement et conservation des sols 137
XII.2.3.1 Production de plants 137
XII.2.3.2 Plantations réalisées 140
XII.3 GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 141
XII.3.1 Potentiel faunique 141
XII.3.2 Résultats des campagnes de chasse 142
XII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 142
XII.4.1 Atouts 142
XII.4.2 Contraintes 143
XII.4.3 Perspectives 143
CHAPITRE XIII – ENVIRONNEMENT 144
XIII.1 PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 144
XIII.1.1 La collecte et l'évacuation des déchets 144
XIII.1.2 La gestion des déchets 145
XII.2 GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 146
XIII.3 ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 147
XIII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 148
XIII.4.1 Atouts et potentialités 148
XIII.4.2 Contraintes 148
XIII.4.3 Perspectives 148
CHAPITRE XV - TRANSPORT 149
XV.1 LES TRANSPORTSTERRESTRES 150
XV.1.1 Le transport routier 150
XV1.1.1 Le réseau routier 150
XV.1.1.2 Le parc automobile 152
XV.1.1.3 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules 154
XV.1.1.4 Les permis de conduire 155
XV.1.1.5 Les types de transport routier 156
XV.1.1.5.1 Les transports voyageurs : urbain et interurbain 156
XV.2 LE TRANSPORT FLUVIAL ET/OU MARITIME 157
XV.2.1 Les infrastructures portuaires 157
XV.2.2 Les mouvements de navires et/ou d'autres embarcations 157
XV.2.3 Le transport de personnes 158
XV.2.4 Le transport de marchandises 158
XV.2.5 Structure du trafic global par type de conditionnement 158
VI.2.6 Structure du trafic global par sens 159
XV.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 160
XV 3.1 Atouts 160
XV 3.2 Contraintes 160
XV 3.3 Perspectives 161
CHAPITRE XVII– COMMERCE ET ARTISANAT 162
XVII.1 COMMERCE 162
XVII.1.1 Les marchés 162
XVII.1.2 Les commerçants 163
XVII.1.3 Le commerce des principales denrées consommées 164
XVII.1.3.1 Les stocks 164
XVII.1.3.2 Les prix 165
XVII.1.4 La vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits 165
XVII1.4.1 La vérification des instruments de mesure 165
XVII.1.4.2 Le contrôle de la qualité des produits 166
XVII.2 ARTISANAT 167
XVII.2.1 Les infrastructures 167
XVII.2.2 Les artisans inscrits à la chambre de métiers 167
XVII.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 168
XVII.3.1 Atouts et potentialités 168

XVII.3.2 Contraintes 169
XVII.3.3 Perspectives 169
CHAPITRE XVIII-JEUNESSE ET SPORTS 171
XVIII.1 JEUNESSE 171
XVIII.1.1 Les infrastructures de jeunesse 171
XVIII.1.2 Les associations de jeunes 172
——————————— HYPERLINK \l "_Toc488657195" XVIII.2 SPORT 173
XVIII.2.1 Les disciplines sportives pratiquées 173
XVIII.2.2 Les infrastructures sportives 174
XVIII.2.3 Les associations et centres de formation sportive 175
XVIII.2.4 Les pratiquants 177
XVIII.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 178
XVIII.3.1 Atouts et potentialités 178
XVIII.3.2 Contraintes 178
XVIII.3.3 Perspectives 179
CHAPITRE XIX-CULTURE ET LOISIRS 180
XIX.1 CULTURE ET LOISIRS 180
XIX.1.1 Infrastructures culturelles 180
XIX.1.2 Patrimoine culturel 181
XIX.1.2.1 Patrimoine matériel 181
XIX.1.2.2 Patrimoine immatériel 182
XIX.1.3 Activités culturelles 183
XIX.1.4 Autres activités culturelles 184
XIX.1.5 La lecture 184
XIX.1.5 La musique 185
XIX.1.6 L'art plastique 185
XIX.1.7 Le théâtre 185
XIX 2 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 186
XIX 2.1 Atouts et potentialités 186
XIX.2.2 Contraintes 186
XIX.2.3 Perspectives 186
CHAPITRE XX- POSTE, BANQUESETSFD 187
XX.1 POSTE ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT 187
XX.1.1 Couverture 187
XX1.2 Mandats émis 189
XX.1.3 Mandats payés 191
XX.1.4 Origine et destination des mandats 193
XX.1.5 Trafic postal 194
XX.2 SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) 195
XX.2.1 Couverture en SFD de la région 195
XX.2.2 L'épargne et les crédits 196
XX.2.3 L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés 197
XX.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR 199
XX.3.1 Atouts et potentialités 199
XX.3.2 Contraintes 199
XX.3.3 Perspectives 200
CONCLUSION GENERALE 201

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : *Evolution de la population de la région de Kaolack entre les recensements de 1976 à 2014* 33
Tableau 2.1 : Répartition de la population de la région de .Kaolack par sexe et milieu de résidence selon le département en 2014 36
Tableau 2.1 : *Densités de population de la région de Kaolack selon le département en 2014* 36
Tableau 4.1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2014 39
Tableau 4.2: Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative en 2013/2014 39
Tableau 4.1: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2014 40
Tableau 4.2 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative en 2013/2014 40
Tableau 4.3: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative en 2014 41
Tableau 4.4: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative en 2014 42
Tableau 4.1: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2014 42
Tableau 4.2:Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative en 2013/2014 43
Tableau 4.1:Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 44
Tableau 4.1 ; Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut en 2013/2014 45
Tableau 4.2: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative en 2014 45
Tableau 4.1: Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 46
Tableau 4.2: Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative 47
Tableau 4.3: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2014 47
Tableau 4.1: Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Kaolack selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 48
Tableau 4.2: Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative 49
Tableau 4.1: Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative . 49
Tableau 4.2 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative en 2014 50
Tableau 4.3 : Evolution des flux en 2014 50
Tableau 4.4Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative 51
Tableau 4.1:Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative 52
Tableau 4.1 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative 53
Tableau 4.1 : Répartition du personnel enseignant du moyen secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2014 54

Tableau 4.2Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative 55
Tableau 4.3: Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe 2014 55
Tableau 4.1:Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 56
Tableau 4.2 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2014 58
Tableau 4.1 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative 59
Tableau 4.2 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative 59
Tableau 4.1 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative 61
Tableau 4.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2014 61
Tableau 4.1 : Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2014 62
Tableau 4.1 : Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série 63
Tableau 4.1 : Evolution du personnel enseignant de l'ISM de Kaolack 64
Tableau 4.1 : Evolution du personnel enseignant de l'ISM de Kaolack 65
Tableau 5.1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département 70
Tableau 5.2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 70
Tableau 5.3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département 71
Tableau 5.4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 72
Tableau 5.1: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative 73
Tableau 5.2 : Répartition du personnel communautaire de santé selon la qualification professionnelle 73
Tableau 5.3 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 74
Tableau 5.1 Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 75
Tableau 5.1 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département 77
Tableau 7.1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 82
Tableau 7.1 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2014 84
Tableau 7.2 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 84
Tableau 7.1 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative 85
Tableau 8.1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 90
Tableau 8.2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 91
Tableau 8.1 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative 92
Tableau 8.2 : Evolution des taux d'accès à l'eau et OMD en milieu rural dans la région de 2014 92
Tableau 9.1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Kaolack 98
Tableau 9.1 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Kaolack 100
Tableau 9.1 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région de Kaolack 101

Tableau 9.1: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative dans la région de Kaolack..... 102
Tableau 9.1 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative dans la région de Kaolack..... 103
Tableau 10.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection en 2014..... 107
Tableau 10.1: Liste des autres intervenants..... 107
Tableau 10.1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par département en 2014..... 108
Tableau 10.1:Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par département..... 110
Tableau 10.1 : Evolution du nombre d'abattages contrôlés dans les abattoirs de la région de Kaolack selon les espèces, par département..... 111
Tableau 10.1 : Evolution de la production de lait par département..... 111
Tableau 10.1: Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par département..... 112
Tableau 10.1: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par département. 113
Tableau 10.1 : Evolution de la situation des affections par département..... 114
Tableau 10.1 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par département..... 115
Tableau 10.1 : Evolution des résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par département..... 116
Tableau 11.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service..... 120
Tableau 12.1Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service..... 132
Tableau 12.1Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région..... 133
Tableau 12.1:Situation du domaine classé, par circonscription administrative..... 133
Tableau 12.1 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative..... 134
Tableau 12.2 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative..... 135
Tableau 12.1 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative..... 136
Tableau 12.2 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative..... 137
Tableau 12.1: Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative..... 138
Tableau 12.2 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative..... 139
Tableau 12.3 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation..... 139
Tableau 12.1: Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative..... 140
Tableau 12.1Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative..... 141
Tableau 12.1:Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative. 142
Tableau 13.1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe..... 146
Tableau 13.1 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative..... 147
Tableau 15.1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative..... 151
Tableau 15.2 : Projets en cours dans la région..... 152
Tableau 15.1 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative..... 152
Tableau 15.2 : Evolution des immatriculations selon le type de voiture et l'âge des véhicules..... 153
Tableau 15.1 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type..... 154
Tableau 15.2 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état..... 155
Tableau 15.1 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis..... 155

Tableau 17.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département *163*
Tableau 17.1 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département..... *163*
Tableau 17.1:Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par département..... *164*
Tableau 17.1:Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par département..... *165*
Tableau 17.1 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure..... *166*
Tableau 17.1 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits (sel)..... *166*
Tableau 17.1 : Evolution du nombre de villages artisanaux par département..... *167*
Tableau 17.1Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par département..... *168*
Tableau 18.1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative..... *172*
Tableau 18.1 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par département..... *173*
Tableau 18.1 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région..... *173*
Tableau 18.1 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative..... *175*
Tableau 18.1 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative..... *176*
Tableau 18.1 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe..... *177*
Tableau 19.1 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative.. *181*
Tableau 19.1: Liste des sites historiques de la région, par département..... *182*
Tableau 19.1 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région en 2014..... *183*
Tableau 19.1 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2014 ..... *183*
Tableau 20.1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative..... *188*
Tableau 20.2Evolution du nombre de bureaux de transferts d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative *189*
Tableau 20.1 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative..... *190*
Tableau 20.2 : Evolution du montant des mandats émis par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative..... *190*
Tableau 20.1 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative..... *191*
Tableau 20.2 : Evolution du montant des mandats payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative..... *192*
Tableau 20.1 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative..... *193*
Tableau 20.2 : Evolution du montant des mandats émis et payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative *194*
Tableau 20.1 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative..... *195*
Tableau 20.1Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature en 2014 ..... *195*
Tableau 20.1 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire..... *196*
Tableau 20.2 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence..... *197*
Tableau 20.1 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence..... *198*

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kaolack en 2013..... 34
Graphique 2.1 : Rapports de masculinité des trois départements de la région de Kaolack selon les groupes d'âges en 2014..... 35
Graphique 5.1 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2014..... 76
Graphique 5.1: Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type année 2014..... 78
Graphique 7.1 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Kaolack selon la classe d'âges en 2014 83
Graphique 15.1 : Structure du trafic global de marchandises du port de Kaolack en 2014..... 159

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AGEROUTE	Agence nationale des Routes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASC	Association Sportive et Culturelle
AGORA	Association pour la Gestion des Ovins de Races Améliorées
ASUFOR	Associations des Usagers de Forages
BAC	Baccalauréat
BARVAFOR	Bassins de rétention et de valorisation de forages
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyens
BRH	Brigade Régional d'Hygiène
BRS	Bureau Régional de la Statistique
BREIPS	Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé
CADL	Centre d'Appui au Développement Local
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CARITAS	Association Caritative de Secours catholique
CPRS	Centre de promotion et de réinsertion Sociale
CEAP	Certificat Elémentaire d'Aptitude Professionnelle
CTB	Coopération Technique Belge
CTS	Centre de Traitement de Semences et céréales de Kaolack
CCIA	Chambre de commerce d'Industrie et d'Agriculture
CCPA	Cadre de concertation des producteurs d'arachide
CDEAO0	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDIND	Contrat à Durée Indéterminée
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Long Terme
CSE	Centres Socio-Educatifs
CDEPS	Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive
C.C.A	Centre Conseil pour Adolescents
CICL	Comité interprofessionnel de la filière céréales locales
CLUSA	Cooperative League of the United States of America
CODEVAL	Contrôle de la Dégradation des Terres et la Promotion de leur Valorisation dans les Zones de Sols Dégradés
COPEOL	Compagnie d'Exploitation des Oléagineuses
CRCR	Cadre Régional de Concertation des Ruraux
CRD	Comité Régional de Développement
CS	Centre de Santé
DIRFEL	Directoire Régional des Femmes en Élevage
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural

DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DS	District Sanitaire
DSRP	Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDN	Enquête Démographique Nationale
EDS	Enquête Démographique et de santé
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
EPSNH	Etablissement Public de Santé Non Hospitalier
ERP	Etablissement Recevant du Public
FEPROMAS	Fédération des producteurs de maïs du Saloum
FNCAAS	Fédération Nationale des Centrales d" Achat Agricoles du Sénégal
FNOPS	Fédération Nationale des Opérateurs Privés du Sénégal
GAR	Gestion axée sur les résultats
GE	Générateur Electrique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
I	Instituteur
IA	Instituteur Adjoint
IDE	Infirmier d'Etat
IEF	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IDSV	Inspection Départementale des Services Vétérinaires
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISM	Institut Supérieur de Management
IST	Infection Sexuellement transmissible
LPST	Lettre de Politique Sectorielle pour le Transport
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
MC	Maître Contractuel
MDE	Maison Des Eleveurs
NOVASEN	Nouvelles Valorisation d'Arachide du Sénégal
NSSS	Nouvelle Société des Salins du Saloum
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation Mondiale du tourisme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFA	Projet d'Appui aux Filières agricoles
PATMUR	Programme d'appui au secteur des Transports et à la mobilité urbaine et rurale
PAQUET-EF	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation

PASEPAR	Projet d'Amélioration des Services d'Eau Potable
PC	Professeur contractuel
PCE	Projet de Croissance économique
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PEPAM BA	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire dans le Bassin Arachidier
PEPAM AQUA	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire Qualité de l'eau
PIDES	Programme Intégré de Développement Economique et Social
PRA	Pharmacie Régionale d'Approvisionnement
PRODDEL	Programme de Développement Local
PRODIAKT	Projet de promotion et de diversification de l'agriculture dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Kédougou et Tambacounda
PROGEDE	Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNT	Programme National de lutte contre la Tuberculose
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PPR	Peste des Petits Ruminants
PR	Privé
PRACAS	Programme de relance et d'accélération de la cadence dans l'agriculture
PS	Poste de Santé
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaire Technique Financier
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PU	Public
RAMS	Rassemblement des Amis du Mouton au Sénégal
RD	Route Départementale
RGP	Recensement Général de la Population
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RN	Route Nationale
RR	Route Régionale
SCA	Stratégie Nationale de Croissance Accélérée
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SBH	Sous brigades d'Hygiènes
SIDA	Syndrome d'Ummino – Déficience Acquise
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SRR	Service Régional des Routes
SRTT,	Service Régional des Transports Terrestres
SSN	Système de Statistique National

SNTR	Stratégie Nationale de Transport Rural
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNIS	Université du Sahel
URCAK	Union Régionale des Coopératives Agricoles de Kayes)
VAC	Vacataire
VE	Volontaire de l'Education
Wula Nafaa	Programme Agriculture, Gestion des Ressources Naturelles de l'USAID
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique

AVANT PROPOS

Le Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) est une antenne régionale de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui est sous la tutelle du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Sa mission s'inscrit dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, à savoir :

(i) collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique ;
(ii) assurer la coordination technique de l'appareil statistique national ;
(iii) mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
(iv) assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services de l'administration ;
(v) préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Les SRSD tentent, année après année, de dresser un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en s'efforçant de dégager les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

La présente édition, comme celles qui l'ont précédée, essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur collaboration sans faille et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Aboubacar Sadikh BEYE

Directeur Général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

RESUME

Situation géographique, administrative et démographique de la région

La région de Kaolack est localisée entre 14°30 mn et 16°30 mn de longitude ouest et 13°30 mn et 14°30 mn de latitude nord. Elle s'étend sur une superficie de 5 357 km2, soit environ 2,8% du territoire national. Elle se situe ainsi entre la zone sahélienne sud et la zone soudanienne nord en constituant avec les régions de Kaffrine, Fatick et Diourbel le cœur du bassin arachidier

Le climat est de type soudano-sahélien avec des températures élevées d'avril à juillet (35°- 40°c)

Le relief est essentiellement plat avec trois types de sols : les sols tropicaux ferrugineux lessivés, les sols hydromorphes et les sols halomorphes.

La végétation est très variée et comprend une savane arbustive au nord et une savane plus ou moins boisée vers le sud et le sud-est.

La faune est essentiellement composée d'animaux sauvages à poils et à plumes aquatiques et terrestres.

Le réseau hydrographique est composé du bras de mer le Saloum et des affluents du fleuve Gambie (Baobolong et MiniminiyangBolong).

Avec le nouveau découpage, la région de Kaolack compte: 3 départements, 10 communes, 8 arrondissements et 31 communautés rurales.

Situation démographique

La région de Kaolack compte 990 745 habitants en 2014 avec 50,6 % de femmes contre 49,4% d'hommes. Cette population est inégalement répartie dans l'espace : le département de Kaolack a une densité de 267 habitants/km², celui de Nioro 160 habitants/ km² et celui de Guinguinéo 102 habitants/ km². Elle est également très jeune : plus de 60% ont moins de 20 ans.

Les ethnies les plus représentées dans la région sont les wolofs avec plus de 60% de la population suivi du groupe halpulaar avec plus de 20%, les sérères environ 10%. Il existe en outre des ethnies minoritaires comme les bambaras, les maures, etc.

L'Agriculture

La région de Kaolack est essentiellement agricole, 65% de la population active s'adonne à l'agriculture. Les cultures sont diversifiées : arachide, céréales (mil souna, sorgho, maïs, riz), niébé, fonio, sésame, pastèques et cultures maraîchères.

Les partenaires tels que le PAFA et l'ONG SYMBIOSE sont en train de développer les filières agricoles.

L'Elevage

L'élevage est de type extensif au niveau de la région de Kaolack. Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, de porcins et de volailles. La région reçoit en transhumance du bétail venant des régions et des pays limitrophes du Sénégal.

Cependant, se développent de plus en plus l'embouche bovine et ovine ainsi que l'aviculture.

La Pêche

L'activité de pêche qui concerne celle continentale et maritime est pratiquée timidement dans la région. Pour ce qui est de la pêche continentale, elle est pratiquée au niveau du Baobolong, du MiniminiyangBolong et dans la Vallée de Koutango, tandis que la pêche maritime se mène dans le bras de mer « le Saloum ».

Le volume des captures diminue d'année en année du fait de la dégradation du milieu marin. Les prises portent sur de petites espèces comme les crevettes, les ethmaloses, les tilapies, les mulets, etc.

La région s'appuie sur les autres régions pour satisfaire ses besoins en produits halieutiques.

Les Ressources forestières

Les contraintes d'ordre anthropique et/ou naturel que sont: l'avancée des tannes, les feux de brousse, le phénomène de l'érosion hydrique, les défrichements clandestins à la recherche de nouvelles terres agricoles et la pauvreté ont contribué à de fortes pressions sur les ressources forestières de la région de Kaolack. Ainsi, il est observé au niveau de la région une dégradation des ressources forestières et fauniques, des sols et du cadre de vie.

L'exploitation forestière concerne principalement la récolte des produits de cueillette, la production de charbon de bois et de bois de chauffe.

Le Tourisme

Le manque de façade maritime fait que le tourisme au niveau de la région n'est pas très dynamique. Sa situation de ville carrefour fait qu'on y trouve quelques réceptifs composés en majorité d'auberges.

Au niveau régional on trouve deux (2) types de tourisme :

- Le Tourisme de chasse ***:*** cette activité est très développée dans la région qui compte des zones amodiées. La région possède aussi une faune riche et variée (avifaune et grande faune).

- Le tourisme culturel et religieux ***:*** Le patrimoine historique et les manifestations culturelles et religieuses de la région sont nombreuses, variées et doivent être exploitées afin de permettre à ce produit d'être plus attractif.

La Culture et les Loisirs

La culture occupe une place de plus en plus importante dans la région avec ses vestiges mégalithiques.

Avec ses potentialités énormes, la région engendre une diversité culturelle extraordinaire favorisée par la présence de plusieurs ethnies du Sénégal en l'occurrence les sérères, les wolofs, les toucouleurs, les peuls de la Guinée, les bambara du Mali, etc.

Elle dispose aussi de sites et monuments qui n'envient en rien ceux des autres régions du pays.

Le Transport

Le réseau routier (sans les pistes) est assez dense, il s'étend sur 537 km et permet à la région d'être accessible. La région est donc traversée par trois routes nationales (RN1, RN2 et RN5).

Le développement des vélos-taxis ces dernières années joue un rôle important dans le transport urbain et intra régional.

La modernisation du transport maritime et fluvial contribuerait pour beaucoup au renforcement des échanges entre la région et les régions sud du pays d'une part et certaines localités de la région de Fatick.

Le Commerce

Les activités commerciales sont le poumon de l'économie régionale, c'est le secteur le plus dynamique. Le développement du commerce dans la région date de l'ère coloniale avec la commercialisation de l'arachide.

La position géographique de la région lui confère une place stratégique dans les échanges car elle constitue un passage obligatoire vers les régions du Sud et du Sud-Ouest mais également vers les pays tels que la Gambie, le Mali, la guinée Conakry et la Guinée Bissau.

Aujourd'hui, le commerce commence à prendre de nouvelles dimensions avec l'entrée en force des clients maliens qui viennent se ravitailler surtout en sel.

L'Hydraulique urbaine et rurale

La situation hydraulique urbaine a connu une évolution au niveau régional, corrélativement à l'augmentation de la production régionale et du nombre d'abonnés. Les taux de couverture en eau dans le milieu urbain n'ont pas atteint la norme dans toutes les localités où est implanté la SDE.

Pour ce qui est de l'hydraulique rurale, elle a connu une évolution jusqu'à atteindre un taux global d'accès à l'eau potable assez satisfaisant au niveau de la région (98,41%). Cette augmentation est obtenue grâce à l'appui des partenaires à travers des projets et programmes. La qualité de l'eau, qui varie en fonction de la profondeur et du lieu de captage, est la première contrainte du sous-secteur dans la région constituant ainsi un facteur limitant pour l'alimentation en eau des populations par son impact sur la santé ainsi que pour le maraîchage.

Cependant, des actions sont en train d'être menées pour améliorer l'offre et la qualité de service.

L'Education et la Formation

Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025. Ce nouveau programme répondra aux objectifs fixés, surtout dans la réduction de la pauvreté et dans l'atteinte des ODD et du PSE.

La région de Kaolack a l'avantage d'être assez bien pourvue en infrastructures éducatives. Le secteur éducatif prend en compte le préscolaire, l'élémentaire, l'éducation spéciale, l'enseignement moyen, le cycle secondaire et l'enseignement professionnel. L'enseignement supérieur est en gestation avec l'arrivée dans les années à venir de l'université El Hadji Ibrahima Niasse.

La Santé et l'hygiène

Les défis de la région médicale concourent pour améliorer : l'accessibilité géographique des populations aux soins (surtout la disponibilité en structures hospitalières), le renforcement du personnel qualifié, en particulier les spécialistes des hôpitaux (Gynécologues, obstétriciens, pédiatres et néonatologies) et les sages-femmes qui interviennent dans les programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

En outre, la formation initiale et continue du personnel paramédical est assurée par le Centre régional de Formation en Santé (CRFS).

En dehors des postes de santé, la région est loin d'atteindre les Normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en ce qui concerne l'hôpital et les centres de santé. Cependant, la couverture moyenne en poste cache une inégale répartition au détriment du département de Nioro.

L'amélioration de l'état de santé des populations passe aussi par les mesures d'hygiène prises par la brigade régionale de l'hygiène.

Jeunesse et sport

On note un grand déficit en infrastructures socio-éducatives dans la région et leur état de délabrement n'offre plus à la jeunesse de la région de Kaolack un cadre attractif pour la satisfaction de ses besoins en développement d'activités socio-éducatives.

Le sport est pratiqué globalement un peu partout dans la région par une population relativement jeune qui représente près des 60% de la population régionale.

La région produit des talents dans beaucoup de disciplines. Leur nombre pouvaient être beaucoup plus important si la région était bien pourvue en infrastructures de qualité.

INTRODUCTION GENERALE

L'historique de la Situation Economique et Sociale (SES) remonte après le Recensement Général de la Population (RGP) de 1976. En effet, des bureaux de recensement étaient créés dans les différentes régions pour servir de Point de Commandement (PC) pour toutes les activités du Bureau National du Recensement (BNR), unité coordinatrice du RGP.

A la fin du RGP, il y avait dans chaque région un nombre important de matériels et de mobiliers de bureaux. Leur acheminement vers Dakar était quasi impossible. Cet état de fait a développé la stratégie de la création des Bureaux Régionaux de la Statistique (BRS) dont la mission principale à l'époque était de la représentativité du BNR.

Plus tard, vers les années 80, avec la sortie des résultats du RGP, le fonctionnement des BRS a été revu dont la mission principale était la dissémination des statistiques du recensement. Chaque année, des tableaux projetés sont sortis pour servir d'input pour l'élaboration des premières SES.

Pour une meilleure visibilité, la Direction de la Statistique a décidé d'augmenter l'envergure des BRS dont la finalité est de couvrir toutes les activités socio-économiques à caractère régional. A partir de ce moment, la SES est élaborée chaque année avec une publication de l'année en cours moins une.

Les chapitres habituellement développés concernaient l'agriculture, l'élevage, l'éducation, la santé, l'hydraulique, les eaux et forêts ; bref tous les services régionaux détenteurs de statistiques.

Le système de collecte est le même que celui actuel, c'est-à-dire exploiter les rapports des services régionaux, ou bien faire parvenir à ces derniers des tableaux confectionnés par le BRS.

Les SES étaient donc élaborées sans contrôles, ni validations du niveau central jusqu'en 2007 avec l'avènement de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui exige à chaque Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) un Comité de Lecture (CL) par arrêté du gouverneur.

Ainsi, la SES est validée par le Conseil Régional de Développement (CRD), présidé par le gouverneur avant la publication et la mise en ligne dans le net.

Dans sa démarche de recherche qualité menée par l'ANSD sous la houlette du Système Statistique National (SSN), un autre comité de lecture a été créé au sein de l'agence. Après deux années d'existence, ce comité est arrivé à la conclusion générale d'harmoniser toutes les SES du Sénégal, avec les mêmes chapitres et les mêmes tableaux.

C'est dans ce format que cette présente SES édition 2014 sera présentée avec à son actif une quinzaine de chapitres avec des tableaux commentés.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

1.1 DONNEES PHYSIQUES

La région de Kaolack est localisée entre 14°30 mn et 16°30 mn de longitude ouest et 13°30 mn et 14°30 mn de latitude nord. Avant 2008, son territoire s'étendait sur une superficie de 16 010 km^2, soit 14% du territoire national. Avec le nouveau découpage administratif survenu en 2008, la nouvelle région de Kaolack ne couvre plus qu'environ 5 357 km2, soit environ 2,8% du territoire national. Elle se situe ainsi entre la zone sahélienne sud et la zone soudanienne nord en constituant avec les régions de Kaffrine, Fatick et Diourbel le cœur du bassin arachidier. Cette position géographique lui confère des conditions climatiques assez favorables permettant une variété d'écosystèmes naturels.

La région de Kaolack est limitée :

- Au nord et à l'ouest par la région de Fatick.
- Au sud par la République de Gambie.
- Au nord-est par la région de Diourbel.
- A l'est par la région de Kaffrine.

1.2 HISTORIQUE DU PEUPLEMENT

La population de la région remonte à la période préhistorique avec des vestiges que témoignent les sites mégalithiques de Sine Ngayène, de SinthiouKoylel etc.

Entre le XIème et le XVème siècle, la population de la région va connaître sa composition actuelle. En effet, c'est à cette période que le Saloum, déjà peuplé de sereres, de peuls, de wolof et de mandingues, assiste à de nouvelles invasions. C'est d'abord celles des toucouleurs islamisés sous la conduite de Tambédou Diattara ou des Théocrates (Elibana Moussa Sall et Aly Elibana Sall). Ensuite, l'immigration mandingue sous la conduite de Guelwar qui a été bien acceptée par les populations locales surtout sérère.

Toutes ces populations ont renforcé le métissage ethnique de la région. Ces populations par l'origine totémique commune des noms de famille se sont totalement fondues dans la population de souche. Ainsi, les Coulibaly sont devenus des Fall, les Diarra des Ndiaye, les Cissokho des Guèye, les Kanté des Thiam, les Diarisso des Sow, etc.

Il faut aussi retenir que la région a accueilli d'importantes populations soninkés venues avec la jihad de Mamadou Lamine Dramé. Ces populations d'origine Soninké occupaient les parties sud-ouest du Saloum (Sud et sud est Kaffrine, nord est et sud Nioro jusqu'en Gambie). C'est ce qu'on appelait le Saloum Thiérigne de l'époque du royaume du Saloum parce qu'islamisé. Ainsi les descendants de ces soninkés venus avec l'Islam ont été culturellement absorbés par les wolofs, ne gardant que la religion et les noms. C'est la zone des Cissé, des Dramé, des Sakhos et des Touré pour ne citer que ceux-là. Il faut dire que les rois du Saloum ont toléré cette présence de communautés musulmanes car elles ne remettaient pas en cause leur pouvoir.

Soulignons aussi la présence des Toucouleurs venus avec le jihad de Maba Diakhou Ba dans la partie sud est du royaume du Saloum dans le Badibou, plus connu sous le nom de Rip à partir de la deuxième moitié du XIXème siècle.

Ces types de peuplement permettent de localiser les zones de résistance à l'école française dans le cadre de l'accès.

Soulignons enfin que la présence des wolofs s'est renforcée avec les deux guerres mondiales et l'introduction de la culture de l'arachide. En effet, les populations Wolof du Cayor et du Djolof sont arrivées au Saloum pour fuir le recrutement de tirailleurs pour les guerres en Europe, les travaux forcés ou obligatoires, l'impôt de capitation ou tout simplement dans le cadre de la colonisation de terres neuves pour la culture de l'arachide.

C'est donc de manière progressive que la région s'est peuplée, ce qui fait d'elle une zone de fortes concentrations humaines et d'ethnies diversifiées.

1.3 RELIEF ET TYPES DE SOL

Le relief

La région tient son relief des données géomorphologiques marquées par la présence du Continental Terminal composé de formations gréseuses, résultats d'une longue érosion.

Ainsi, la région est entièrement constituée d'une vaste plaine qui s'incline en pente douce vers l'ouest. Cette pleine est faiblement entaillée par plusieurs vallées peu profondes et aux pentes douces dont les plus importantes sont celles du Saalum, du Bao-bolong, du Nianijabolong, de Koutango et de Koular.

Les types de sols

Les sols de la région sont de type ferrugineux tropical lessivé avec différentes variantes suivant le relief.

- Les sols « joor » (rosâtres et meubles) sont dominants et se trouvent dans les plaines. Ces sols meubles, sablonneux et très profonds sont adaptés au système agricole adopté par les populations. Ce sont les sols du petit mil et de l'arachide dont la culture a été développée par la colonisation.

- Les sols « dekk » (lourds et noirs), qu'on trouve dans les bas-fonds des zones de pleine ou au niveau de certaines vallées non salées (Baobolong, Coular). Ces sols qui sont argileux et collants en hivernage sont durs et parfois fendillés en période de sécheresse. Ils sont propices à la culture du sorgho ou du riz.

- Les sols halomorphes qui se trouvent le long du fleuve Saloum sont généralement pauvres et impropres à l'agriculture. Ils sont souvent dénudés ; les tannes, parfois inondés durant les marées hautes, les slikkes.

- Les sols ferralitiques qui forment des cuirasses latéritiques dans les zones de bas plateaux. Ces sols résultent de l'accumulation du fer en profondeur durant les périodes pluvieuses et suite à la sécheresse, ces formations se sont «carapacées» pour donner de la latérite (bowal en poular). Ces formations sont disséminées à travers la région, affleurant çà et là et sont une aubaine pour les entreprises des travaux routiers car la roche latéritique est assez bonne comme matériau pour le génie civil.

1.4 VEGETATION ET FAUNE

La végétation

C'est la zone de la savane avec plusieurs formations :

La savane arborée avec de nombreuses espèces qui entrent dans les activités socioéconomiques des populations. Certaines espèces qui entrent dans les habitudes alimentaires des populations méritent d'être connues des responsables des cantines scolaires.

La savane buissonnante avec des plantes rabougries souvent pyrophiles. Le nguérasénégalensis et les différents types d'acacias sont les plus répandus

La faune

La faune est essentiellement composée d'animaux sauvages à poils et à plumes aquatiques et terrestres.

La zone éco – géographique de la région peut être divisée en deux sous zones :

La sous zone du vieux bassin arachidier qui couvre les ¾ du département de Kaolack. Il abrite plus des 2/3 de la population régionale et les 5 forêts classées sur les 9 que compte la région. C'est une zone où la culture de l'arachide est dominante. Cependant, l'avancée de la langue salée a beaucoup contribué à la destruction du couvert végétal et à la pauvreté des sols. Il faut signaler l'existence d'une grande cuvette au cœur du vieux bassin qui subit chaque année des inondations.

La sous zone de polyculture qui regroupe le département de Nioro et les parties méridionales du département de Kaolack. Elle abrite 4 forêts classées. Plusieurs variétés y sont cultivées, c'est aussi une zone de pâturage.

1.5 DONNEES CLIMATOLOGIQUES

1.5.1 Pluviométrie

Les données sur la pluviométrie sont obtenues grâce aux installations de la Station Météorologique et celles de la DRDR disséminées à travers différentes localités de la région et qui pouvaient renseigner de manière assez exhaustive sur les niveaux de pluviométrie à travers les différentes localités.

Sur la base des informations recueillies, la zone de Ndiebel dans le département de Kaolack a enregistré durant les deux dernières années les plus grandes quantités de pluie. Il est même constaté depuis plusieurs années que cette localité reçoit à chaque fois de fortes quantités de pluies sans grand dommage en matière d'inondation.

En outre, en comparaison avec l'année dernière, l'hivernage 2014/2015 a accusé dans toutes les stations météorologiques des déficits considérables tant du point de vue quantité de pluies que du nombre de jours de pluie.

1.5.2 Température et humidité

La région de Kaolack, réputée être une zone où la canicule est rudement ressentie, n'a pas rompu à la tradition en affichant une température maximale moyenne de 41,7° en avril 2014 contre 42,2° en mai 2013.

Toutefois, au regard de l'évolution des Températures moyennes enregistrées depuis 2004 à la station régionale de la météorologie de Kaolack, on note que la situation de 2005 reste une exception. Cependant, il y a une légère augmentation de la température moyenne par rapport à l'année dernière.

Concernant l'humidité, c'est-à-dire la quantité d'eau que contient une masse d'air, est normale si le taux est compris entre 80% et 100%; Il est déficitaire s'il est inférieur à 80% et excédentaire s'il est supérieur à 120%. Dans la région, les taux d'humidité les plus élevés observés au cours de l'année 2014 sont enregistrés en hivernage c'est-à-dire les mois de juillet à octobre avec des taux variant entre90% à 94%. Au regard des normes établies, la région a enregistré une humidité normale.

1.5.3 Vents

La région de Kaolack est balayée par l'harmattan, vent chaud et sec venant de l'Est et la mousson qui est un vent porteur de pluie. La direction Ouest a été empruntée par les vents dès le mois de juin jusqu'en octobre 2014, atteignant des vitesses dégressives comprises entre 3,2 m/s et 2,4m/s.

1.5.4 Insolation

L'insolation ou le nombre d'heures de soleil se situe en 2014 entre un minima très rare de 4,8 heures durant le mois de décembre et d'un maxima de 9,9 heures dans le mois d'avril.

1.6 DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région est peu arrosée au vu des données climatiques. Les eaux de surfaces pérennes peuvent se résumer au fleuve Saloum qui est sans écoulement de l'amont

vers l'aval. Ainsi son ancienne vallée occupée par la remontée de l'eau de mer est devenue une ria impropre à l'agriculture, mais propice à la culture du sel.

Les eaux de surface temporaires sont constituées de mares qui sont nombreuses en hivernage. Dans le cadre de l'aménagement des bassins de rétention, ces points d'eau mériteraient d'être recensés.

Les eaux souterraines sont de trois ordres : les nappes superficielles qui sont à 03 ou 04 mètres suivant les endroits ; la nappe phréatique qui peut être atteinte entre 10 et 60 mètres d'Ouest en Est qui est la principale pourvoyeuse en eau des populations rurales de la région. Cette nappe dépendant directement des eaux de pluie se salinise de plus en plus dans certains endroits.

La principale réserve d'eau souterraine est constituée par la nappe du mæstrichtien qui est atteinte par les forages entre 300 et 400 mètres. Cette eau très fluorée devait être traitée vu les incidences dans la dentition et la santé des enfants.

1.7 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La loi n°2008-14 du 18 mars 2008 modifiant la loi n° 72-02 du 1 février 1972 portant création de la région, divise Kaolack en deux entités autonomes : la région de Kaolack et celle de Kaffrine.

En outre, en 2010 et en 2011, la région a connu de nouveaux découpages portant création de nouvelles collectivités locales selon les décrets ci-après :

- N° 2011 429 du 29 mars 2011 portant création de la commune de Fass ;
- N° 2011 431 du 29 mars 2011 portant création des communautés rurales de Panel et de DaraMboss ;
- N° 2010-1542 du 29 novembre 2010 portant création des communautés rurales de Paoskoto, Dabali, et Darou Salam ;
- N°2010-1543 du 29 Novembre 2010 portant création de la commune de Sibassor ;

- N°2011-1638 du 28 Septembre 2011 portant création des arrondissements de Bambilor, Ngothie et Ndiob.

En 2013, avec l'application de l'Acte 3 de la Décentralisation, les communautés rurales sont supprimées pour laisser place à l'aire de la communalisation intégrale avec égalité de chance de toutes les communes. Ainsi, la région de Kaolack compte:

- 3 départements
- 41communes (dont 10 anciennes communes et 31 nouvelles communes)
- 8 arrondissements.

1.8 PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les activités agricoles

La région de Kaolack est essentiellement agricole, 65% de la population active s'adonne à l'agriculture. Les cultures sont diversifiées : arachide, céréales (mil souna, sorgho, maïs, riz), niébé, fonio, sésame, pastèques et cultures maraîchères.

Les activités pastorales

L'élevage est de type extensif. Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, de porcins et de volailles. Cependant, se développent de plus en plus l'embouche bovine, ovine et l'aviculture.

Les activités halieutiques

L'activité de pêche y est pratiquée timidement dans la région. Les tonnages ont beaucoup diminué du fait de la dégradation du milieu marin. La région s'appuie sur les autres régions pour s'approvisionner suffisamment en produits halieutiques.

L'exploitation forestière

L'exploitation forestière concerne principalement la récolte des produits de cueillette, la production de charbon de bois et bois de chauffe.

Les activités industrielles et artisanales

Les activités industrielles sont portées principalement par la Suneor, la SNSSS et la Novasen.

Les activités artisanales sont développées dans la région avec la présence d'une chambre des métiers et d'un village artisanal.

Les activités commerciales

Les activités commerciales sont le poumon de l'économie régionale, c'est le secteur le plus dynamique. Le développement du commerce dans la région date de l'ère coloniale avec la commercialisation de l'arachide. Aujourd'hui, le commerce commence à prendre de nouvelles dimensions avec l'entrée en force des clients maliens qui viennent se ravitailler surtout en sel dans les ports de Kaolack et Diorhane.

Les transports

Le réseau routier est assez dense, il s'étend sur 1 677 km et permet à la région d'être accessible. Le développement des vélos-taxis ces dernières années joue un rôle important sur le transport urbain et intra régional.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Dès son accession à l'indépendance, Le Sénégal a été confronté à la nécessité de disposer de données démographiques au moment de l'établissement des premiers plans de développement économique et social, basées sur une connaissance approfondie de la population. Cette préoccupation l'a amené ainsi à réaliser diverses opérations à caractère démographique comme l'Enquête Démographique Nationale (EDN) de 1960-1961 ou l'enquête à passages répétés de 1970-71.

D'autres opérations de collecte ont depuis lors été conduites entre 1976, date du premier Recensement général de la population, et 2013, date du quatrième et dernier recensement de la population, en passant par la 3éme Enquête démographique et de santé (EDS) de 1997, l'Enquête Sénégalaise sur la Fécondité de 1978, les enquêtes Démographiques de 1986 et 1992, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, notamment les enquêtes de suivi de la pauvreté, etc.

Ces différentes opérations ont fourni une masse importante de données sociodémographiques et socio-économiques, particulièrement au RGPHAE de 2013 qui apporte une réponse en besoin de données de qualité avec la création de 3 nouvelles régions dans la physionomie administrative du Sénégal.

Il sera donc traité dans ce chapitre des résultats du RGPHAE qui s'articulent sur deux chapitres outre l'introduction et la conclusion. Il s'agit de l'état et la structure de la population et la répartition spatiale de la population et sa densité.

II.1 ETAT ET STRUCTUREDE LA POPULATION

II.1.1 Niveau et évolution de la population

Le Sénégal a réalisé par le canal d'abord de la Direction de la Statistique et ensuite de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie quatre recensements de la population. C'est grâce à la réalisation de ces recensements, qu'il est possible aujourd'hui d'analyser l'évolution du peuplement de la région de 1976 à nos jours. Entre temps, beaucoup de mutations administratives ont eu lieu dont la région de Kaolack n'a pas échappé. En effet, la population du Sine Saloum qui regroupait les régions actuelles de Kaolack, Fatick et Kaffrine en 1976 était de 1 006 158 habitants.

Entre les recensements de 1976 et 1988, la région du Sine Saloum a été scindée en deux en juillet 1984: la région de Kaolack et celle de Fatick. Entre ceux de 2002 et

2013, la région de Kaolack est encore scindée en deux avec la création de la nouvelle région de Kaffrine en 2008.

En rétrospective, l'évolution de la population issue des différents recensements de la région de Kaolack est estimée à 387 546 habitants en 1976, 540 388 habitants en 1988, 716 574 habitants en 2002 et 960 875 habitants en 2013. En 2014, la population est estimée à 990 745 habitants. Cette évolution tient compte à chaque fois que nécessaire des différentes mutations administratives.

Tableau 2.1 : Evolution de la population de la région de Kaolack entre les recensements de 1976 à 2014

Année	1976	1988	2002	2013	2014
Population résidente	387 546	540 388	716574	960875	990 745
Taux d'accroissement en %		3,3	2,0	2,8	3,1

Source : ANSD

L'évolution des taux d'accroissement intercensitaires s'est faite en dents de scie. Le plus faible taux est enregistré entre les recensements de 1988 et 2002. Par contre entre le premier et le deuxième recensement, le taux de 3,3% reste le plus élevé.

II.1.2 Structure par âge et par sexe

II.1.2.1 Analyse de la pyramide des âges

En termes de structure par âge, la population de la région de Kaolack se caractérise par une extrême jeunesse. L'allure de la pyramide renvoie à la structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées. En effet, le rétrécissement rapide de la pyramide aux âges avancés traduit la faible proportion des personnes âgées parmi la population totale de la région de Kaolack, mais aussi l'extrême jeunesse de cette dernière.

Graphique 2.1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kaolack en 2013

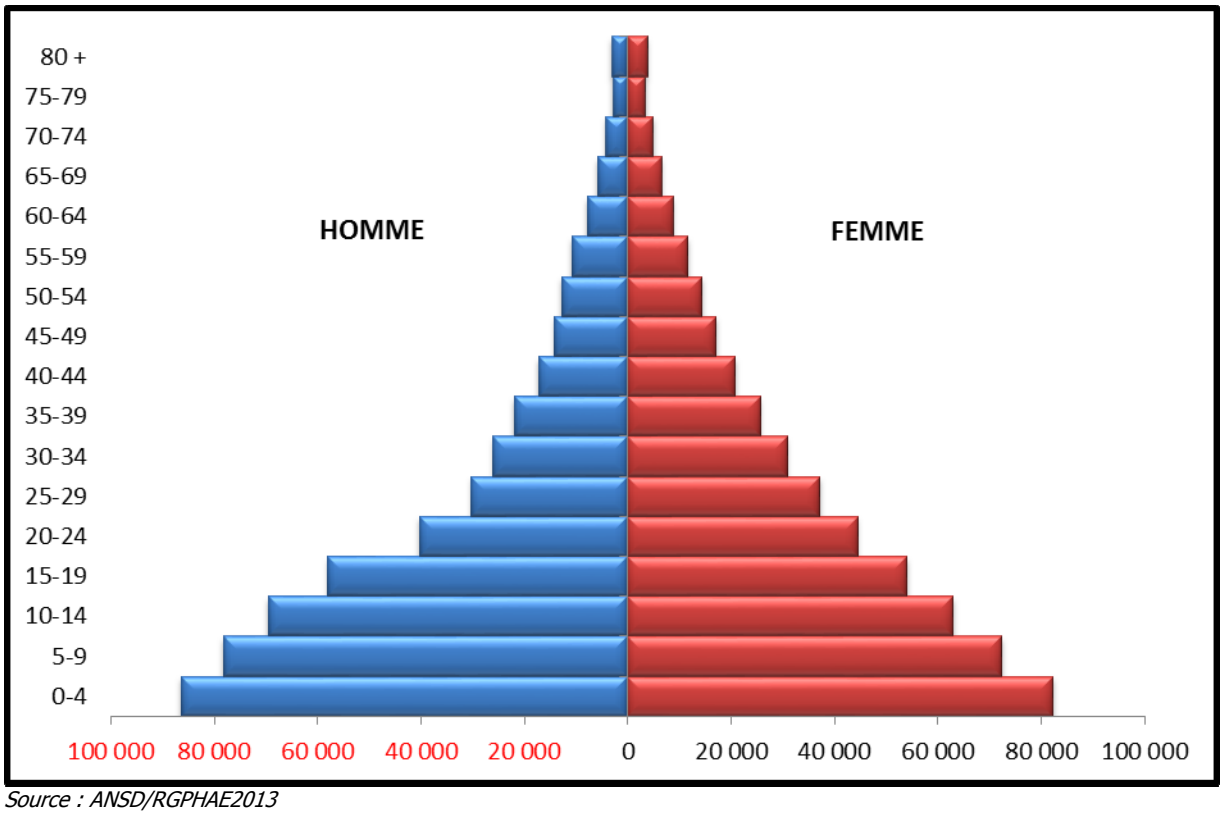

Source : ANSD/RGPHAE2013

Cette forte jeunesse de la population se traduit à travers l'âge moyen et l'âge médian de la population de la région de Kaolack. L'âge moyen de la population de la région de Kaolack est de 21 ans contre 22,4 ans au niveau national. En outre, la moitié de la population de la région est âgée de moins de 15 ans, avec une forte présence d'homme.

II.1.2.2 Rapport de masculinité par groupe d'âges

La répartition de la population par sexe montre une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes au niveau de la région de Kaolack avec un rapport de masculinité de 98 hommes pour 100 femmes. Cependant, selon le groupe d'âges considéré, on note des variations importantes du rapport de masculinité. Cette supériorité numérique est notamment visible entre 20 et 60 ans. Cette prédominance des femmes parmi la population en âge de travailler pourrait résulter d'une émigration massive des hommes.

Au niveau départemental, l'allure de la courbe est sensiblement la même pour Nioro et Guinguinéo. Le département de Kaolack semble avoir une allure plus ou moins régulière. Le département de Guinguinéo se distingue en particulier avec un rapport de masculinité de 103 hommes pour 100 femmes. En d'autres termes, la supériorité numérique des hommes par rapport aux femmes est plus prononcée au sein de ce

département. En outre, aussi bien dans le département de Nioro que de Guinguinéo, les rapports de masculinité se présentent en dents de scie. Par contre, dans le département de Kaolack, la prédominance des femmes commence à partir de 20 ans.

Graphique 2.1 : Rapports de masculinité des trois départements de la région de Kaolack selon les groupes d'âges en 2014

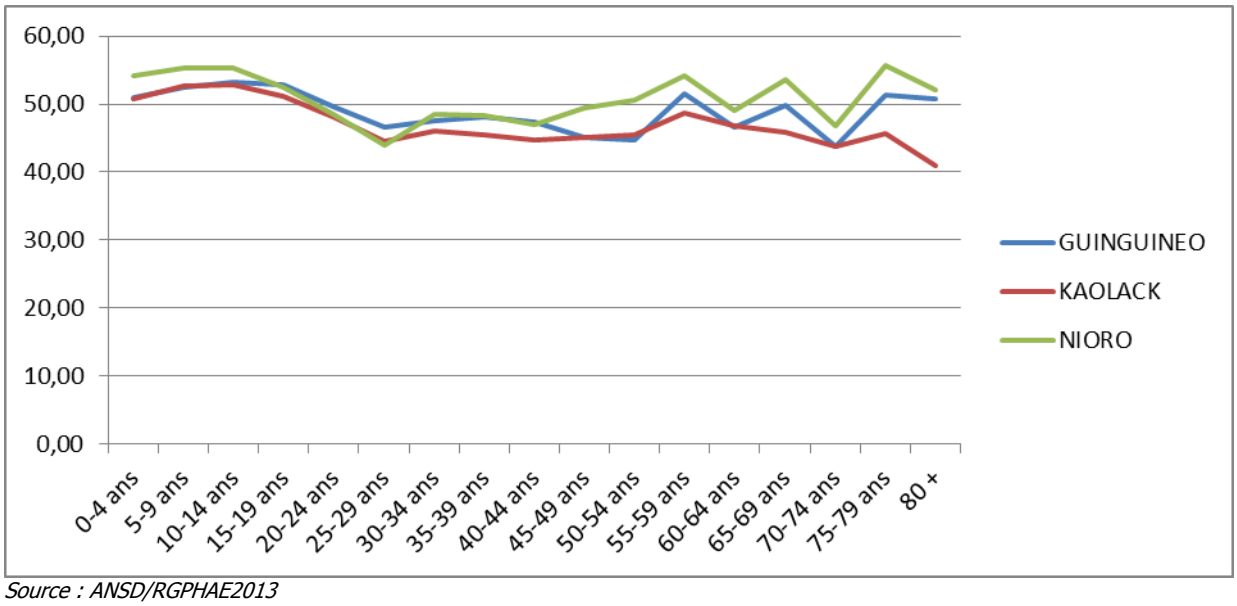

Source : ANSD/RGPHAE2013

Globalement, on note un rapport de masculinité en faveur des femmes, ceci est dû au poids numérique des moins de 15 ans dans la population globale notamment chez les filles. Mais cette tendance s'inverse en faveur des hommes aux âges adultes due certainement à une migration différentielle en faveur des femmes

II.1.3 Répartition spatiale de la population et densité

II.1.3.1 Répartition spatiale

Selon les projections issues du recensement général de la population et de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage réalisé en 2013 fait état d'une population résidente de 990 751 individus au niveau de la région de Kaolack en 2014. Cette population inclut aussi bien les ménages ordinaires que collectifs. La quasi-totalité de la population de la région est composée de sénégalais, les individus de nationalité étrangère ne représentant que 0,7% de la population totale. En outre, on note une forte ruralité de la région de Kaolack puisque 7 résidents sur 10 vivent en milieu rural.

Tableau 2.1 : Répartition de la population de la région de .Kaolack par sexe et milieu de résidence selon le département en 2014

Départements	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Kaolack	141 302	150 285	291 587	106 467	105 907	212 374	247 769	256 192	503 961
Nioro	15 522	16 779	32 301	166 099	169 625	335 724	181 621	186 404	368 025
Guinguinéo	12 070	13 334	25 404	47 694	45 667	93 361	59 764	59 001	118 765
Région	168 894	180 398	349 292	320 260	321 199	641 459	489 154	501 597	990 751

Source : ANSD/RGPHAE2013

La région de Kaolack est composée de 3 départements : Guinguinéo, Kaolack et Nioro. Le département de Kaolack, abritant la capitale régionale, est le plus peuplé avec 488 765 habitants soit 51% de la population totale de la région. Il est suivi du département de Nioro qui abrite 37% de la population de la région. Le département de Guinguinéo, le moins peuplé de la région compte 115 183 habitants soit 12% de la population totale. Par ailleurs, la population de la région de Kaolack est composée de 51% de femmes et de 49% d'hommes. Cette proportion est la même au niveau des différents départements, sauf à Guinguinéo où la parité entre les deux sexes est favorable aux hommes

L'essentiel de la population de la région de Kaolack vit en milieu rural avec un taux de ruralité de 64,7%. Ce taux est rendu moins élevé grâce à la forte urbanité du département de Kaolack, capitale régionale, dont plus de la moitié de la population vit en milieu urbain, contrairement aux départements de Nioro et Guinguinéo qui ont des taux de ruralité très élevés avec respectivement 91% et 79%.

II.1.3.2 Densités de population

Aujourd'hui, la population de la région est estimée à 990 751habitants. Le département le plus vaste est celui de Nioro qui couvre une superficie de 2 302 km^2. La richesse de ses terres fait de ce département le grenier de la région. Ensuite, il y a le département de Kaolack qui vient en seconde position. Il se distingue des autres du fait qu'il abrite la capitale régionale. Il est donc le poumon de l'économie de la région. Sur ce fait, il devient une zone d'attraction de la région entrainant une forte concentration de personnes avec une densité très élevée de 267 habitants au km^2.

Tableau 2.1 : Densités de population de la région de Kaolack selon le département en 2014

Département	Superficie (km^2)	Population (hbts)	Densité (hbts/km^2)
Kaolack	1 889	503 961	267
Nioro	2 302	368 025	160
Guinguinéo	1 166	118 765	102
Région	5 357	990 751	185

Source : ANSD/RGPHAE2013

Enfin, le dernier département de la région est né en 2008 avec la nouvelle création de la région de Kaolack après l'amputation de Kaffrine. C'est donc un département qui se laisse entrainer par les autres. Il a la plus faible population, la plus faible superficie et la plus faible densité.

II.2 CONCLUSION

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage indique qu'en décembre 2013, la population résidente de Kaolack est composée de 49% d'hommes et 51% de femmes.

La région de Kaolack est composée de 3 départements : Guinguinéo, Kaolack et Nioro. Le département de Kaolack, abritant la capitale régionale, est le plus peuplé avec 503 961 habitants soit 51% de la population totale de la région. Il est suivi du département de Nioro qui abrite 37% de la population de la région. Le département de Guinguinéo, le moins peuplé de la région compte 118 765 habitants soit 12% de la population totale.

L'essentiel de la population de la région de Kaolack vit en milieu rural avec un taux de ruralité de 64,7%. Ce taux est rendu moins élevé grâce à la forte urbanité du département de Kaolack, capitale régionale, dont plus de la moitié de la population vit en milieu urbain, contrairement aux départements de Nioro et Guinguinéo qui ont des taux de ruralité très élevés avec respectivement 91% et 79% d'habitants vivant en milieu rural.

En termes de structure par âge, la population de la région de Kaolack se caractérise par une extrême jeunesse. L'allure de la pyramide renvoie à la structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées.

CHAPITRE IV : EDUCATION

INTRODUCTION

Considérée comme l'un des moteurs du développement, l'éducation fait partie des objectifs que les pays, souscrits aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), se sont fixés pour pouvoir assurer une éducation primaire à tous les enfants. C'est à ce titre que l'Etat du Sénégal lui a consacré une part importante de son budget dans le cadre du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui a pris fin en 2012 pour laisser en place le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) qui constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025. Ce nouveau programme répondra aux objectifs fixés, surtout dans la réduction de la pauvreté et dans l'atteinte des OMD et du PSE.

Le système éducatif national comprend : l'enseignement préscolaire, l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen et secondaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'Education non formelle, l'Education intégratrice, l'enseignement de l'arabe et l'enseignement supérieur.

IV.1 LA PETITE ENFANCE

IV.1.1 Les infrastructures

La Petite Enfance est le premier palier du système éducatif sénégalais. Ce sous-secteur reçoit les enfants âgés de 3 à 5 ans. C'est un ordre d'enseignement qui s'est longtemps limité aux villes et qui a aussi longtemps concerné les couches sociales privilégiées. Aujourd'hui il y a une forte mutation de ce secteur, grâce à l'introduction des Cases des Tout-petits, qui prennent en compte le milieu rural (cases communautaires).

Elle compte pour l'année académique 2013/2014, 121 établissements dont 71 publics et 50 privés. Parmi ces établissements, la Case des Tout-petits se taille la part du lion avec un pourcentage de 44,6%, suivi de la garderie d'enfants avec 38,8%. La Case Communautaire qui n'est présente qu'au département de Guinguinéo a un total de 4 établissements.

Tableau 4.1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2014

Type d'établissement	Statut	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1	Dept de Kaolack2	Dépt de Nioro	Région de Kaolack
Case Communautaire	Public	3	0	0	0	3
	Privé	1	0	0	0	1
	Total	**4**	**0**	**0**	**0**	**4**
Case des Tout-petits	Public	13	8	18	15	54
	Privé	0	0	0	0	0
	Total	**13**	**8**	**18**	**15**	**54**
Ecole maternelle	Public	1	3	3	4	11
	Privé	0	4	0	1	5
	Total	**1**	**7**	**3**	**5**	**16**
Garderie d'enfants	Public	3	0	0	0	3
	Privé	2	41	0	1	44
	Total	**5**	**41**	**0**	**1**	**47**
Total	**Public**	**20**	**11**	**21**	**19**	**71**
	Privé	**3**	**45**	**0**	**2**	**50**
	Total	**23**	**56**	**21**	**21**	**121**

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Le département de Kaolack qui abrite la capitale régionale regroupe plus de 63% des établissements avec une forte concentration dans l'IEF 1 de la commune avec 46%. Le département de Guinguinéo, enrichi avec ses Cases communautaires vient en deuxième position avec 19%.

En ce qui concerne l'évolution des établissements dans l'enseignement de la petite enfance, il n'y a pas beaucoup de changements car seules 12 écoles se sont ajoutées dans le patrimoine infrastructurel de la région soit une augmentation relative de 11%.

Tableau 4.2: Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative en 2013/2014

Type d'établissement	Statut	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1	Dept de Kaolack2	Nioro	Région de Kaolack
Case Communautaire	2012/2013	2	0	0	0	2
	2013/2014	4	0	0	0	4
	Variation %	**100**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**100**
Case des Tout-petits	2012/2013	13	8	17	14	52
	2013/2014	**13**	**8**	**18**	**15**	**54**
	Variation %	**0,0**	**0,0**	**5,9**	**7,1**	**3,8**
Ecole maternelle	2012/2013	1	5	3	5	14
	2013/2014	**1**	**7**	**3**	**5**	**16**
	Variation %	**0,0**	**40,0**	**0,0**	**0,0**	**14,3**
Garderie d'enfants	2012/2013	5	35	0	1	41
	2013/2014	**5**	**41**	**0**	**1**	**47**
	Variation %	**0,0**	**17,1**	**0,0**	**0,0**	**14,6**
Total	2012/2013	**21**	**48**	**20**	**20**	**109**
	2013/2014	**23**	**56**	**21**	**21**	**121**
	Variation %	**9,5**	**16,7**	**5,0**	**5,0**	**11,0**

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

C'est seulement dans l'IEF de Kaolack 1 où il y a une évolution significative entre l'année l'académique 2012/2013 et celle de 2013/2014. En effet, 6 garderies d'enfants ont été créées pour cette année.

IV.1.2 Le personnel

L'ensemble du personnel des établissements de la petite enfance se résume à 617 enseignants dont les 69% sont des femmes. Le détail par établissement n'est pas disponible pour cette année académique.

L'IEF de Kaolack 1 (commune de Kaolack) qui comprend 43% des établissements de la petite enfance regroupe plus de 60% du personnel.

Tableau 4.1: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2014

Sous-secteur	Sexe	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1	Dept de Kaolack2	Nioro	Région de Kaolack
Petite enfance	Hommes	24	107	25	35	191
	Femmes	54	262	53	59	426
	Ensemble	76	369	78	94	617

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Le reste du personnel est distribué entre les IEF de Nioro (15%), de Kaolack département (13%) et enfin de Guinguinéo (12%).

En comparaison avec l'année académique passée, pour une augmentation de 12 écoles, le personnel s'est enrichi de 43 enseignants, soit une évolution relative de 7,5%.

Tableau 4.2 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative en 2013/2014

Type d'établissement	Années	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1	Dept de Kaolack2	Nioro	Région de Kaolack
Petite enfance	2012/2013	80	332	64	98	574
	2013/2014	76	369	78	94	617
	Variation en %	-5	11,1	21,9	-4,1	7,5

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

L'évolution des établissements de la petite enfance de la région s'est faite négativement dans les IEF de Nioro et Guinguinéo avec respectivement (-4,1% et (-5%). Cette diminution peut s'expliquer par la préférence de la population pour l'enseignement religieux.

Le personnel de la petite enfance est composé du directeur, du maitre « craie en main » de l'assistant et autre personnel non enseignant. Pour 121 établissements, il y a 97 directeurs, soit 16% du personnel. Les maitres qui sont effectivement dans les salles de classe, représentent 55% du personnel. En y ajoutant leurs assistants, ce pourcentage est revu à la hausse avec plus de 60%.

Tableau 4.3: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative en 2014

Circonscription administrative/ Fonction	Maîtrise et plus	Licence	DEUG	BAC	BFEM	CFEE	Sans Diplôme	Total
Département de Guinguinéo								
Directeur	0	0	0	1	2	0	0	3
Educateur ''craie en main''	0	0	0	10	43	0	2	55
Assistant	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre personnel administratif	0	0	0	0	0	0	18	18
Département de Kaolack1								
Directeur	0	4	0	15	30	2	4	55
Educateur ''craie en main''	0	0	0	40	130	13	13	196
Assistant	0	1	0	0	12	10	3	26
Autre personnel administratif	0	1	0	1	2	1	87	92
Département de Kaolack2								
Directeur	0	0	0	1	19	0	0	20
Educateur ''craie en main''	0	1	0	5	38	1	0	45
Assistant	0	0	0	1	0	2	0	3
Autre personnel administratif	0	0	0	0	1	0	9	10
Département de Nioro								
Directeur	0	1	0	7	11	0	0	19
Educateur ''craie en main''	0	1	0	4	36	1	0	42
Assistant	0	0	0	0	3	1	0	4
Autre personnel administratif	0	0	0	0	0	0	29	29
Région de Kaolack								
Directeur	0	5	0	24	62	2	4	97
Educateur ''craie en main''	0	2	0	59	247	15	15	338
Assistant	0	1	0	1	15	13	3	33
Autre personnel administratif	0	1	0	1	3	1	143	149

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Le niveau d'instruction du personnel de la petite enfance le plus élevé est le bac à part 9 personnes qui ont la licence. En outre, plus de la moitié du personnel a le BFEM.

Le personnel de l'enseignement de la petite enfance est dispersé entre les écoles publiques et les écoles privées. Puisque les écoles publiques sont plus nombreuses (59%), c'est donc tout à fait normal que leur effectif soit supérieur. En effet, 58% du personnel de la petite officie dans le public.

Tableau 4.4: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative en 2014

Type d'établissement	Statut	CAP	CEAP	Sans diplôme	Total
Département de Guinguinéo	**Public**	6	22	42	70
	Privé	0	0	6	6
	Total	6	22	48	76
Département de Kaolack1	**Public**	20	43	56	119
	Privé	12	9	229	250
	Total	32	52	285	369
Département de Kaolack2	**Public**	8	49	19	76
	Privé	0	0	2	2
	Total	8	49	21	78
Nioro	**Public**	11	32	44	87
	Privé	1	0	6	7
	Total	12	32	50	94
Région de Kaolack	**Public**	45	146	161	352
	Privé	13	9	243	265
	Total	58	155	404	617

Source Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Les résultats du tableau 4.6 montrent que le niveau pédagogique du personnel de la petite enfance n'est pas très relevé car plus de 65% des enseignants n'ont pas de diplômes professionnels. Seulement 9% du personnel ont le CAP contre 25% qui ont le CEAP.

IV.1.3 Les effectifs

Durant l'année académique 2013/2014, 8 448 enfants, âgés de moins de 6 ans ont fréquenté les 4 établissements de la petite enfance de la région de Kaolack. La case des tout-petits qui est une innovation de ces dernières années est la plus fréquentée avec 43,8% des effectifs, suivie de l'établissement de la garderie des enfants avec 34,3%.

Tableau 4.1: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2014

Type d'établissement	Sexe	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1	Dept de Kaolack2	Nioro	Région de Kaolack
Case Communautaire	**Garçons**	294	0	0	0	294
	Filles	333	0	0	0	333
	Ensemble	627	0	0	0	627
Case des Touts petits	**Garçons**	255	289	607	498	1 649
	Filles	360	356	726	610	2 052
	Ensemble	615	645	1 330	1 108	3 698
Ecole maternelle	**Garçons**	67	229	112	231	639
	Filles	55	230	127	261	673
	Ensemble	112	459	239	492	1 302
Garderie d'enfants	**Garçons**	37	1 214	-	41	1 292
	Filles	46	1 430	-	53	1 529
	Ensemble	83	2 644	-	94	2 821
Total	**Garçons**	653	1 732	719	770	3 874
	Filles	794	2 016	853	924	4 587
	Ensemble	1 437	3 748	1 569	1 694	8 448

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Plus de 44% des enfants sont concentrés dans l'IEF de Kaolack commune. Les autres IEF se suivent de près avec 20,1% pour Nioro ; 18,6% pour Kaolack département et 17% pour Guinguinéo.

Du point de vue genre, la politique de scolarisation des filles a porté ses fruits, car dans tous les compartiments de la petite enfance, elles sont plus nombreuses que les garçons. D'une manière générale, les filles représentent 54% des effectifs.

Par ailleurs, le tableau 4,8 montre qu'il y a une évolution de 65,8% des effectifs des établissements de la petite enfance entre l'année académique en cours et celle de l'année dernière.

Tableau 4.2:Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative en 2013/2014

Type d'établissement	Années	Dept de Guingunéo	Dept de Kaolack1	Dept de Kaolack2	Nioro	Région de Kaolack
Case Communautaire	**2012/2013**	112	0	0	0	112
	2013/2014	627	0	0	0	627
	Variation en %	**459,8**	**0**	**0**	**0**	**459,8**
Case des Touts petits	**2012/2013**	598	631	1504	980	3713
	2013/2014	615	645	1330	1108	3698
	Variation en %	**2,8**	**2,2**	**-11,6**	**13,1**	**6,6**
Ecole maternelle	**2012/2013**	134	424	161	551	1270
	2013/2014	112	459	239	492	1302
	Variation en %	**-16,4**	**8,3**	**48,4**	**-10,7**	**29,6**
Garderie d'enfants	**2012/2013**	116	2216	0	48	2380
	2013/2014	83	2644	0	94	2821
	Variation en %	**-28,4**	**19,3**		**95,8**	**86,7**
Total	**2012/2013**	960	3271	1665	1579	7475
	2013/2014	1437	3748	1569	1694	8448
	Variation en %	**49,7**	**14,6**	**-5,8**	**7,3**	**65,8**

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

L'évolution la plus importante est celle opérée dans l'IEF de Guinguinéo avec 49,7%. Elle est rendue possible grâce à la poussée remarquable de la nouvelle création (case communautaire), unique en Guinguinéo qui a vu son effectif augmenter en valeur absolue de 477 éducateurs soit 459,8% en valeur relative.

IV .1.4 Intensité de la préscolarisation

La politique de l'Etat en matière de la scolarité de la petite enfance doit être renforcée à en juger par le Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) très faible de 8,8. Cela montre que les parents hésitent encore à envoyer leurs enfants de moins de 5 ans dans les écoles. Cela se comprend par leur psychologie de les envoyer en

enseignement coranique ou arabe, qui émane de la tradition qui veut que le premier apprentissage de l'enfant soit le Coran.

Tableau 4.1:Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

Type d'établissement	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité
Région de Kaolack	2012/2013	7,2	8,3	7,8	1,15
	2013/2014	7,9	9,6	8,8	1,21
	Variation en %	9,7	15,7	12,8	5,2

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Par ailleurs, la politique de l'Etat en matière de scolarisation a un impact très positif dans la petite enfance. En effet, sur tous les compartiments et niveau de l'enseignement de la petite enfance, les filles sont prédominantes ; à en juger par un indice de parité de 1,21.

IV.2 L'ELEMENTAIRE

IV.2.1 Introduction

L'enseignement élémentaire constitue le deuxième palier du système éducatif national. Il accueille les enfants âgés de 6 à 13 ans pour une durée officielle de 6 ans. C'est aussi le programme le plus important tant du point de vue des effectifs (structures, personnels, élèves) que des moyens consacrés.

IV.2.2 Les infrastructures

Le patrimoine infrastructurel de l'enseignement élémentaire de la région de Kaolack durant l'année académique 2013/2014 est 720 établissements. En comparaison avec l'année académique passée, il y a 44 nouvelles créations, soit un bond de 1,6%.

Il est à noter que l'Etat a beaucoup investi pour assurer un service public de l'éducation à tous les enfants. Cela se traduit par la mise en place de beaucoup d'établissements publics et peu de privés. Ainsi, 94% des écoles de l'enseignement élémentaires sont publiques.

Tableau 4.1 ; Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut en 2013/2014

Circonscriptions administratives	Année 2012 /2013			Année 2013 /2014			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Guinguinéo	140	3	143	137	4	141	-2,1	33,3	-1,4
Département de Kaolack1	52	23	75	50	28	78	-3,8	21,7	4,0
Département de Kaolack2	213	4	217	217	6	223	1,9	50,0	2,8
Département de Nioro	269	5	274	272	6	278	1,1	20,0	1,5
Région de la Région	674	35	709	676	44	720	0,3	25,7	1,6

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

C'est dans la commune de Kaolack, capitale régionale fortement urbanisée qu'on trouve beaucoup d'écoles privées par rapport aux autres IEF (64%). Néanmoins, dans toutes les IEF, les écoles privées ont augmenté par rapport à l'année académique précédente. Par contre, dans les IEF de Guinguinéo et Kaolack Commune, les établissements publics ont diminué respectivement de -2,1% et -3,8%.

L'enseignement élémentaire de l'année académique 2013/2014 se présente avec 4 255 classes réparties sur les 720 établissements de la région de Kaolack. La répartition des salles de classes par type de groupe pédagogique est ainsi constituée : 63,3% pour les classes simples, 8,4% pour les classes à double flux et 28,6% pour les classes multigrades.

Tableau 4.2: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative en 2014

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total Général
		Simple	Double flux	Multigrade	
Département de Guinguinéo	**Public**	511	00	170	**681**
	Privé	12	00	6	**18**
	Total	523	00	176	**699**
Département de Kaolack1	**Public**	316	278	10	**604**
	Privé	131	14	6	**151**
	Total	447	292	16	**755**
Département de Kaolack2	**Public**	973	31	303	**1307**
	Privé	23	00	2	**25**
	Total	996	31	305	**1332**
Département de Nioro	**Public**	693	48	722	**1463**
	Privé	20	00	00	**20**
	Total	713	48	722	**1483**
Région de Kaolack	**Public**	2493	357	1205	**4055**
	Privé	186	00	14	**200**
	Total	**2679**	**357**	**1219**	**4255**

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Plus de 95% des classes dans les établissements de l'enseignement élémentaire appartiennent aux écoles publiques. Le secteur privé ne totalise que moins de 5% de l'ensemble des classes de la région, soient en moyenne, 5 classes par écoles.

IV.2.3 Le personnel

L'ensemble du personnel des établissements d'enseignement élémentaire de la région se chiffre à 4 980 maitres durant l'année académique 2013/2014. Plus de 91% de ces enseignants appartiennent aux établissements publics. La plupart du personnel est constitué d'hommes avec en moyenne un pourcentage de 72%. Les femmes peu nombreuses dans la région restent concentrées dans la commune de Kaolack avec une proportion de 60%.

Tableau 4.1: Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	Année 2012 /2013			Année 2013 /2014			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Guinguinéo	Hommes	582	12	594	603	10	613	3,6	-16,7	3,2
	Femmes	178	5	183	178	12	190	0,0	140,0	3,8
	Ensemble	760	17	777	781	22	803	2,8	29,4	3,3
Département de Kaolack1	Hommes	459	186	645	408	185	593	-11,1	-0,5	-8,1
	Femmes	367	86	453	385	109	494	4,9	26,7	9,1
	Ensemble	826	272	1 098	793	294	1 087	-4,0	8,1	-1,0
Département de Kaolack2	Hommes	1 176	16	1 192	1 246	19	1 265	6,0	18,8	6,1
	Femmes	336	11	347	339	15	354	0,9	36,4	2,0
	Ensemble	1 512	27	1 539	1 585	34	1 619	4,8	25,9	5,2
Département de Nioro	Hommes	1 082	16	1 098	1 073	32	1 105	-0,8	100,0	0,6
	Femmes	346	15	361	319	47	366	-7,8	213,3	1,4
	Ensemble	1 428	31	1 459	1 392	79	1 471	-2,5	154,8	0,8
Région de Kaolack	Hommes	3 299	230	3 529	3 330	246	3 576	0,9	7,0	1,3
	Femmes	1 227	117	1 344	1 221	183	1 404	-0,5	56,4	4,5
	Ensemble	4 526	347	4 873	4 551	429	4 980	0,6	23,6	2,2

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

La répartition du personnel dans les IEF est plus importante dans celui de Kaolack département avec 32,5%, suivi de celui de Nioro (29,5%), de Kaolack commune 21,8% et enfin de celui de Guinguinéo avec 16,1%.

Par rapport à l'année académique 2012/2013, le personnel a augmenté de 2,2%. Les femmes ont fait un bond de 4,5% contre 1,3% pour les hommes.

Plus de 64% du personnel enseignant des établissements de l'enseignement élémentaire est issu du corps émergent constitué des contractuels (61,5%) et des volontaires (2,7%).

Tableau 4.2: Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	Année 2012 /2013	Année 2013 /2014	Variation en %
Département de Guinguinéo	**Permanents**	283	331	17,0
	contractuels	423	435	2,8
	volontaires	71	37	-47,9
	Ensemble	777	803	3,3
Département de Kaolack1	**Permanents**	553	480	-13,2
	contractuels	543	604	11,2
	volontaires	2	3	50,0
	Ensemble	1098	1087	-1,0
Département de Kaolack2	**Permanents**	547	612	11,9
	contractuels	925	974	5,3
	volontaires	67	33	-50,7
	Ensemble	1539	1619	5,2
Département de Nioro	**Permanents**	365	360	-1,4
	contractuels	1014	1051	3,6
	volontaires	80	60	-25,0
	Ensemble	1459	1471	0,8
Région de Kaolack	**Permanents**	1748	1783	2,0
	contractuels	2905	3064	5,5
	volontaires	220	133	-39,5
	Ensemble	4873	4980	2,2

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Les permanents sont inégalement répartis dans les IEF. En effet, 41,2% sont dans le département de Guinguinéo, 44,2% dans celui de Kaolack département, 37,8% dans celui de Kaolack commune et enfin, 24,5% dans le département de Nioro.

Le niveau intellectuel de l'ensemble du personnel de l'enseignement élémentaire le plus élevé, c'est la maitrise que détient une faible minorité (0,3%). En résumé, les enseignants de l'élémentaire ayant un niveau supérieur ne représentent que 2,6% du personnel de la région.

Tableau 4.3: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2014

Diplôme académique	effectif	%
Maîtrise et +	17	0,3
Licence	41	0,8
DEUG	75	1,5
BAC	2 035	40,9
BFEM	2 632	52,9
CFEE	26	0,5
Autre	29	0,6
Sans diplôme	125	2,5
Total	4 980	100

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Par contre, plus de la moitié du personnel de l'enseignement élémentaire a le niveau du BFEM avec un pourcentage de 52,9%. Ensuite, il y a la vague de ceux qui ont le niveau bac qui viennent en deuxième position avec 40,9%. Néanmoins, il y a la présence de la catégorie des sans diplômes de 2,5% qui constituent certainement le personnel subalterne.

IV.2.4 Les effectifs

Le système scolaire de l'élémentaire a utilisé 139 680 élèves dans tous les établissements de la région de Kaolack pour l'année académique 2013/2014. La quasi-totalité de ces élèves sont dans les établissements publics. A part l'IEF de Guinguinéo qui détient les 13.4% des élèves, toutes les autres se suivent avec des pourcentages de 29,9% pour Kaolack2, 29,0% pour Nioro et 27,8 pour Kaolack1.

Tableau 4.1: Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Kaolack selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Année 2012 /2013			Année 2013 /2014			Variation en %		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Guinguinéo	Public	8 422	8 956	17 378	8 780	9 218	17 998	4,3	2,9	3,6
	Privé	319	242	561	358	312	670	12,2	28,9	19,4
	Total	8 741	9 198	17 939	9 138	9 530	18 668	4,5	3,6	4,1
Département de Kaolack1	Public	15 469	16 946	32 413	15 070	16 976	32 046	-2,6	0,2	-1,1
	Privé	3 308	2 970	6 278	3 500	3 239	6 739	5,8	9,1	7,3
	Total	18 777	19 916	38 691	18 570	20 215	38 785	-1,1	1,5	0,2
Département de Kaolack2	Public	20 191	21 207	41 398	19 799	20 919	40 718	-1,9	-1,4	-1,6
	Privé	508	416	924	571	433	1 004	12,4	4,1	8,7
	Total	20 699	21 623	42 322	20 370	21 352	41 722	-1,6	-1,3	-1,4
Département de Nioro	Public	18 865	20 498	39 363	19 046	20 323	39 369	1,0	-0,9	0,0
	Privé	312	317	629	290	846	1 136	-7,1	166,9	80,6
	Total	19 177	20 815	39 992	19 336	21 169	40 505	0,8	1,7	1,3
Région de Kaolack	Public	62 945	67 607	130 552	62 695	67 436	130 131	-0,4	-0,3	-0,3
	Privé	4 447	3 945	8 392	4 719	4 830	9 549	6,1	22,4	13,8
	Total	67 392	71 552	138 944	67 414	72 266	139 680	0,0	1,0	0,5

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Dans toutes les IEF de la région, la scolarisation des filles ne constitue plus une problématique dans la mesure où les hommes sont minoritaires avec un pourcentage de 48%. Cependant, les parents d'élèvent hésitent à envoyer leur fille dans les écoles privées qui accusent une infériorité du sexe féminin à l'exception de l'IEF de Nioro qui totale 74% de présence.

En ce qui concerne la variation des élèves par rapport à l'année académique passée, il y a une évolution de 0,5%.

En moyenne, les élèves de la région de Kaolack se sentent bien quant à l'espace vital dans les salles de classes. En effet, dans chaque salle de classes, il y a en moyenne

33 élèves. De même, les enseignants ne sont pas débordés par des nombres pléthoriques d'élèves car chacun d'eux gère en moyenne 33 élèves.

Tableau 4.2: Evolution du nombre d'élèves de l'enseignement élémentaire par classe et du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2012 /2013		Année 2013 /2014		Variation en %	
	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves/ classe	Nb élèves/ enseignant
Département de Guinguinéo	27	24	27	24	0	0
Département de Kaolack1	56	42	56	55	0	31,0
Département de Kaolack2	32	27	29	26	-9,4	-3,7
Département de Nioro	30	28	29	28	-3,3	0
Région de Kaolack	35	30	33	30	-5,7	0

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Néanmoins, dans l'IEF de Kaolack commune, les ratios élève/classes et élèves/enseignants sont loin des moyennes nationales, atteignant respectivement 56 élèves par classe et 55 élèves par enseignant.

En ce qui concerne l'évolution des ratios, le nombre d'élèves par classe a diminué de 5,7% et le nombre d'élèves par enseignant invariable.

IV.2.5 Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire

Le Taux Brut d'accès de 96% à l'enseignement élémentaire de la région montre que durant l'année académique 2013/2014, la plupart des enfants scolarisables fréquente effectivement les écoles. Dans l'ensemble, toutes les filles en âge d'aller à l'école sont scolarisées. Au-delà des filles de la région, d'autres enfants, certainement venant de la Gambie sont scolarisés, portant le ratio à 103,3%. C'est le même constat durant l'année académique 2012/2013 où plus 133% sont scolarisés.

Tableau 4.1: Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité
Région de Kaolack	**année 2012/2013**	124,0	142,8	133,0	1,1
	Année 2013/2014	89,3	103,3	96,0	1,2
	Variation en %	-28,0	-27,7	-27,8	9,4

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Entre les deux années académiques, l'évolution des TBA a baissé de 27,8%. Certainement l'Etat a corrigé le flux de formation hors norme.

Encore une fois, les TBA montrent que partout les filles sont plus nombreuses que les garçons avec un indice de parité de 1,2 en 2013/2014 contre 1,0 en 2013/2014.

Par contre le TBE de la région commence à se relever par rapport aux années passées. Ce taux atteint cette année 78,7%, contre 68% l'année dernière. La même tendance est constatée par rapport au TBA en ce qui concerne la performance des filles. En effet ; le TBS des filles est plus élevé que celui des garçons avec 86,6% contre 71,8%.

Tableau 4.2 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative en 2014

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Région de Kaolack	année 2012/2013	67,9	68,1	68,0	1,0
	Année 2013/2014	71,8	86,6	78,7	1,2
	Variation en %	5,7	27,2	15,7	21,0

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

L'indice de parité constaté à travers les TBS, montre que la performance des filles est meilleure que celle des garçons.

En ce qui concerne le flux scolaire, mesuré par les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, la politique de l'Etat de faire passer le maximum d'élèves pour achever le cycle primaire est respecté. Pour l'année académique 2013/2014, les rebuts scolaires sont estimés à 14,2% dont 11,3% d'abandon et de 2,9% de redoublement.

Tableau 4.3 : Evolution des flux en 2014

Indicateurs	Années	Garçons	Filles	Total
Taux de Promotion	année 2012/2013	85,2	86,5	85,8
	Année 2013/2014	84,4	85,6	85
	Variation en %	-1,0	-1,1	-0,9
Taux de redoublement	année 2012/2013	3,0	2,8	2,9
	Année 2013/2014	3,1	2,7	2,9
	Variation en %	1,7	-5,0	-1,7
Taux d'abandon	année 2012/2013	11,8	10,8	11,3
	Année 2013/2014	12,6	11,6	12,2
	Variation en %	6,7	8,8	7,5

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Les garçons sont plus prompts à quitter le système scolaire que les filles. En effet, 12,6% de garçons ont abandonné les écoles élémentaires contre 11,% et 3,1% ont redoublé contre 2,7%.

Les cohortes qui ont terminé leur cycle primaire sont mesurées par le Taux d'Achèvement du Primaire (TAP). Malheureusement, les TAP ne sont pas disponibles par IEF. Par contre, les données sont en mesure de renseigner le niveau régional qui montre une régression du TAP par rapport à l'année académique 2012/2013 de 4,6%. Néanmoins, le TAP de cette année n'en demeure pas catastrophique car il a atteint 71,3%.

Tableau 4.4Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	Dépt de Guinguinéo	Dépt de Kaolack2	Dépt de Nioro	Dépt de Nioro	Région de Kaolack
TAP Garçons	année 2012/2013	ND	ND	ND	ND	69,9
	Année 2013/2014					62,5
	Variation en %					-10,6
TAP Filles	année 2012/2013					79,9
	Année 2013/2014					81,3
	Variation en %					1,8
TAP Global	année 2012/2013					74,7
	Année 2013/2014					71,3
	Variation en %					-4,6

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Ce qu'il faut décrier, c'est le taux d'achèvement des garçons qui est très faible par rapport à celui des filles. Pour l'année académique 2013/2014, 62,5% de garçons ont achevé le cycle primaire contre 81,3% de filles. Pire encore, le taux a baissé de 10,6% par rapport à l'année académique précédente. L'explication qui peut être apportée par rapport à ces baisses répétées est que souvent les parents, pour des raisons économiques, renvoient leurs enfants dans les daaras, ou dans des ateliers de formation pour l'apprentissage de menuiserie, de mécanique, etc.

IV.3 LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

IV.3.1 Introduction

L'enseignement du moyen et secondaire constitue le troisième palier du système éducatif national. Il accueille les enfants âgés de 13 à 14 ans pour une durée officielle de 7 ans (4 ans dans le moyen et 3 ans dans le secondaire).

Au niveau du moyen, les objectifs sont de relever le niveau de connaissance, d'aptitudes et de compétences nécessaires pour l'amélioration des performances des élèves, pour permettre leur intégration dans les cycles supérieurs de l'enseignement général, professionnel et technique.

L'enseignement secondaire général quant à lui a pour objectif de développer le niveau d'éducation et de formation des apprenants pour leur permettre de poursuivre des études ou des formations professionnelles supérieures adéquates.

IV.3.2 La transition

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau, l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.

A ce titre, la région de Kaolack peut se glorifier d'avoir un taux de transition de la classe de CM2 à la 6éme très favorable de 92,2%, dépassant même celui du niveau national de 6,1 point.

En outre, le taux de transition de la troisième à la seconde semble être moins attractif du fait des résultats souvent mauvais du BFEM. Il est de cette année 51,0% contre 54,9% pour le niveau national.

Tableau 4.1:Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Sexe	Région de Kaolack % CM2 6éme	Sénégal %
Moyen	Année 2012/2013	Masc.	89,5	85,8
		Fem.	88,8	88,4
		Ens.	89,2	87,0
	Année 2013/2014	Masc.	93,5	87,4
		Fem.	91,0	85,9
		Ens.	92,2	86,6
	Variation en %	Masc.	4,5	1,9
		Fem.	2,5	-2,8
		Ens.	3,4	-0,5
Secondaire	Année 2012/2013	3éme Seconde		
		Masc.	63,9	62,2
		Fem.	52,8	57,5
		Ens.	58,7	59,9
	Année 2013/2014	Masc.	55,7	56,7
		Fem.	46,0	53,0
		Ens.	51,0	54,9
	Variation en %	Masc.	-12,8	-8,8
		Fem.	-12,9	-7,8
		Ens.	-13,1	-8,3

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Le taux de transition des garçons est plus élevé que celui des filles (93,5% contre 91,0% pour le moyen et 55,7% contre 46,0% pour le secondaire). Cette tendance est la même que l'année dernière, avec une copie conforme du niveau national.

En rapport avec l'année dernière, tous les taux de transition du moyen ont évolué positivement, contrairement à ceux du secondaire.

IV.3.3 Les infrastructures

L'objectif du Gouvernement est d'accueillir dans l'enseignement moyen au moins 65% des sortants de l'élémentaire. A cet effet, les mesures à promouvoir sont les suivantes :

i) la promotion du modèle de collège de proximité

ii) l'amélioration des capacités d'accueil du sous-secteur par la création d'un nombre suffisant de collèges par an et la réhabilitation de collèges et de salles de classe dans les établissements d'enseignement moyen; l'instauration des normes de 45 élèves par groupe pédagogique.

Dans cette perspective, 1 153 groupes pédagogiques (PD) sont opérationnels durant l'année académique 2013/2014 concernant le cycle moyen contre 616 pour celui du secondaire.

En renfort des GP, il y a 136 collèges dans la région dont les 78,7% sont publics dans le moyen.

Dans le secondaire, il y a 49 établissements dont 24 lycées et 25 écoles privées.

Tableau 4.1 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Statut	Dépt de Guinguinéo	Dépt de Kaolack1	Dépt de Kaolack2	Dépt de Nioro	Région de Kaolack…
Moyen	Année 2012/2013	Public	20	17	31	33	101
		Privé	0	20	2	3	25
		Total	20	37	33	36	126
		Nb. GP	156	319	294	313	1 082
	Année 2013/2014	Public	20	19	34	34	107
		Privé	2	21	2	4	29
		Total	22	40	36	38	136
		Nb. GP	163	334	329	327	1 153
	Variation en %	Public	0	11,8	9,7	3,0	5,9
		Privé	0	5,0	0,0	33,3	16,0
		Total	10,0	8,1	9,1	5,6	7,9

		Nb. GP	4,5	4,7	11,9	4,5	6,6
Secondaire	**Année 2012/2013**	**Public**	4	6	8	5	23
		Privé	0	16	2	2	20
		Total	4	22	10	7	43
		Nb. GP	63	271	147	135	616
	Année 2013/2014	**Public**	4	6	8	6	24
		Privé	2	17	2	4	25
		Total	6	23	10	10	49
		Nb. GP[1]	38	211	102	89	440
	Variation en %	**Public**	0	0	0	20	4,3
		Privé	0	6,3	0,0	100,0	25,0
		Total	50,0	4,5	0,0	42,9	14,0
		Nb. GP	-39,7	-22,1	-30,6	-34,1	-28,6

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Les établissements du moyen et GP sont beaucoup plus concentrés dans l'IEF de Kaolack avec respectivement 46,9% et 48%. L'IEF de Guinguinéo constitue le maillon faible en matière d'établissements et de GP avec respectivement 12,2% et 8,6%.

IV.3.4 Le personnel

Les données reçues ne sont pas désagrégées. Les cycles moyen et secondaire sont regroupés. Le tableau 4.23 permet donc d'affirmer que le personnel de l'enseignement moyen et secondaire général est évalué à 211 enseignants ou professeurs. Parmi ceux-là, 29,7% sont des permanents et tout le reste constitue le corps émergent.

Tableau 4.1 : Répartition du personnel enseignant du moyen secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2014

Circonscription administrative	Corps	Public			Privé			Total		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
Département de Guinguinéo	Permanents	73	8	81	0	0	0	73	8	81
	Contractuels	154	37	191	21	0	21	175	37	212
	Vacataires	4	0	4	0	0	0	4	0	4
	Total	**231**	**45**	**276**	**21**	**0**	**21**	**252**	**45**	**297**
Département de Kaolack1	Permanents	255	76	331	26	0	26	281	76	357
	Contractuels	247	122	369	207	16	223	454	138	592
	Vacataires	3	2	5	100	8	108	103	10	113
	Total	**505**	**200**	**705**	**333**	**24**	**357**	**838**	**224**	**1 062**
Département de Kaolack2	Permanents	146	29	175	0	0	0	146	29	175
	Contractuels	346	77	423	17	0	17	363	77	440
	Vacataires	3	0	3	3	0	3	6	0	6
	Total	**495**	**106**	**601**	**18**	**0**	**18**	513	106	619
Département	Permanents	142	18	160	0	0	0	142	18	160

[1] GP = Groupe Pédagogique

de Nioro	**Contractuels**	349	54	403	42	2	44	391	56	447
	Vacataires	3	1	4	20	0	20	23	1	24
	Total	**494**	**73**	**567**	**62**	**2**	**64**	556	75	631
Région de Kaolack	**Permanents**	616	131	747	28	0	28	644	131	775
	Contractuels	1 096	290	1 386	287	18	305	1 383	308	1 691
	Vacataires	13	3	16	121	8	129	134	11	145
	Total	**1 725**	**424**	**2 149**	**436**	**26**	**462**	**2 161**	**450**	**2 611**

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Plus de 64% du personnel de l'enseignement moyen secondaire est concentré dans le département de Kaolack avec une part très importante de la capitale régionale (40,7%).

Par ailleurs, nous notons que plus de 83% du corps enseignant est du sexe masculin.

Plus de 82% de ces enseignants officient dans les établissements publics avec la même tendance quant à la répartition dans les différents IEF.

Tableau 4.2Evolution du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	Année 2012/2013			Année 2013/2014			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen Secondaire	**Département de Guinguinéo**	271	-	271	276	21	297	1,8	0,0	9,6
	Département de Kaolack1	675	279	954	705	357	1 062	4,4	28,0	11,3
	Département de Kaolack2	549	30	579	601	20	621	9,5	-33,3	7,3
	Département de Nioro	525	54	579	567	64	631	8,0	18,5	9,0
	Région de Kaolack	**2 020**	**363**	**2 383**	**2 149**	**462**	**2 611**	6,4	27,3	9,6

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Par rapport à l'année académique précédente, le corps professoral a augmenté de 9,6%. A travers les IEF, c'est seulement celui de Kaolack commune où le corps professoral a diminué considérablement de 33,3%.

En 2014, plus de 41% des enseignants du moyen secondaire ont le niveau du BAC. Ensuite, il y'a la vague de ceux qui ont le niveau Licence qui viennent en deuxième position avec 22,9%. Il y'a que 3,5% des enseignants qui représentent le niveau BFEM.

Tableau 4.3: Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe 2014

Diplôme académique	Moyen Secondaire			
	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Maîtrise et +	394	59	453	17,4
Licence	522	75	597	22,9
DEUG	306	73	379	14,5
BAC	857	233	1 090	41,7

BFEM	82	10	92	3,5
Total	2 161	450	2 611	100,0

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

La présence des brevetés signifie certainement que ces derniers jouent le rôle de surveillants.

Les femmes sont présentes dans tous les niveaux d'instruction mais elles sont plus nombreuses dans la catégorie des bacheliers.

IV.3.5 Les effectifs

L'ensemble des CEM de l'enseignement moyen totalise 61 435 élèves, répartis dans les 4 IEF de la région. L'IEF de Kaolack 1de la commune de Kaolack totalise plus de 32% de l'effectif des élèves, suivi de celle de Kaolack département (28,4), de celle de Nioro (26,6%) et enfin de celle de Guinguinéo (12,8%). La répartition des 36 431élèves du secondaire suit la même tendance que celle du moyen.

Le constat est le même dans les analyses précédentes concernant le privé qui a une représentativité très limitée nonobstant la présence de 15,5% dans le moyen et 30,6% dans le secondaire. Les effectifs ont mêmes baissé dans le moyen par rapport à l'année dernière.

Tableau 4.1:Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	Total	%	Filles	Garçons	Total	%
Département de Guinguinéo.									
Année 2012/2013	**Public**	3 697	3 642	7 339	100	1 109	1 431	2 540	100
	Privé	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
	Total	3 697	3 642	7 339	100	1 109	1 431	2 540	100
Année 2013/2014	**Public**	3 965	3 777	7 742	98,6	1 213	1 531	2 744	93,1
	Privé	57	53	110	1,4	110	93	203	6,9
	Total	4 022	3 830	7 852	100	1 323	1 624	2 947	100
Variation en %	**Public**	7,2	3,7	5,5		9,4	7,0	8,0	
	Privé	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	
	Total	8,8	5,2	7,0		19,3	13,5	16,0	
Département de Kaolack1.									
Année 2012/2013	**Public**	8 684	7 545	16 229	83,8	4 653	4 918	9 571	70,9
	Privé	1 221	1 925	3 146	16,2	1 658	2 264	3 922	29,1
	Total	9 905	9 470	19 375	100	6 311	7 182	13 493	100

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		Filles	Garçons	Total	%	Filles	Garçons	Total	%
Année 2013/2014	Public	9 025	7 848	16 873	84,5	5 331	5 630	10 961	69,4
	Privé	1 288	1 805	3 093	15,5	1 978	2 845	4 823	30,6
	Total	10 313	9 653	19 966	100	7 309	8 475	15 784	100
Variation en %	Public	3,9	4,0	4,0		14,6	14,5	14,5	
	Privé	5,5	-6,2	-1,7		19,3	25,7	23,0	
	Total	4,1	1,9	3,1		15,8	18,0	17,0	
Département de Kaolack2.									
Année 2012/2013	Public	7 180	7 389	14 569	92,4	2 497	3 760	6 257	87,2
	Privé	595	599	1 194	7,6	466	456	922	12,8
	Total	7 775	7 988	15 763	100	2 963	4 216	7 179	100
Année 2013/2014	Public	8 627	8 505	17 132	98,2	3 421	4 738	8 159	91,6
	Privé	161	147	308	1,8	355	390	745	8,4
	Total	8 788	8 652	17 440	100	3 776	5 128	8 904	100
Variation en %	Public	20,2	15,1	17,6		37,0	26,0	30,4	
	Privé	-72,9	-75,5	-74,2		-23,8	-14,5	-19,2	
	Total	13,0	8,3	10,6		27,4	21,6	24,0	
Département de Nioro.									
Année 2012/2013	Public	7 202	7 968	15 170	99,4	2 434	3 857	6 291	96,2
	Privé	40	49	89	0,6	101	146	247	3,8
	Total	7 242	8 017	15 259	100	2 535	4 003	6 538	100
Année 2013/20141	Public	7 803	8 288	16 091	99,5	3 393	4 807	8 200	92,9
	Privé	36	50	86	0,5	261	365	626	7,1
	Total	7 839	8 338	16 177	100	3 654	5 172	8 826	100
Variation en %	Public	8,3	4,0	6,1		39,4	24,6	30,3	
	Privé	-10,0	2,0	-3,4		158,4	150,0	153,4	
	Total	8,2	4,0	6,0		44,1	29,2	35,0	
Région de Kaolack.									
Année 2012/2013	Public	26 763	26 544	53 307	92,3	10 693	13 966	24 659	82,9
	Privé	1 856	2 573	4 429	7,7	2 225	2 866	5 091	17,1
	Total	28 619	29 117	57 736	100	12 918	16 832	29 750	100
Année 2013/20141	Public	29 420	28 418	57 838	94,1	13 358	16 706	30 064	82,5
	Privé	1 542	2 055	3 597	5,9	2 704	3 693	6 397	17,5
	Total	30 962	30 473	61 435	100	16 062	20 399	36 461	100
Variation en %	Public	9,9	7,1	8,5		24,9	19,6	21,9	
	Privé	-16,9	-20,1	-18,8		21,5	28,9	25,7	
	Total	8,2	4,7	6,4		24,3	21,2	22,6	

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Dans le secondaire, l'effectif des filles représente 49,6% du total des élèves alors que dans le cycle moyen il est évalué à 55,9%.

Par ailleurs, les élèves sont moins représentés dans les séries scientifiques.

Tableau 4.2 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2014

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Guinguinéo										
Séries littéraires	**Seconde**	263	187	450	16	19	35	279	206	485
	Première	184	133	317	20	18	38	204	151	355
	Terminale	122	80	202	29	32	61	151	112	263
Séries scientifiques	**Seconde**	80	66	146	0	0	0	80	66	146
	Première	63	28	91	0	0	0	63	28	91
	Terminale	51	14	65	0	0	0	51	14	65
Département de Kaolack1										
Séries littéraires	**Seconde**	671	775	1 446	696	333	1 029	1 367	1 108	2 475
	Première	803	793	1 596	519	326	845	1 322	1 119	2 441
	Terminale	967	911	1 878	747	649	1 396	1 714	1 560	3 274
Séries scientifiques	**Seconde**	521	373	894	70	57	127	591	430	1 021
	Première	456	261	717	75	54	129	531	315	846
	Terminale	464	212	676	210	148	358	674	360	1 034
Département de Kaolack2										
Séries littéraires	**Seconde**	579	493	1 072	56	40	96	635	533	1 168
	Première	664	482	1 146	68	86	154	732	568	1 300
	Terminale	625	457	1 082	147	109	256	772	566	1 338
Séries scientifiques	**Seconde**	362	171	533	13	11	24	375	182	557
	Première	281	102	383	07	6	13	288	108	396
	Terminale	241	67	308	00	2	2	241	69	310
Département de Nioro.										
Séries littéraires	**Seconde**	801	597	1 398	59	67	126	860	664	1 524
	Première	550	413	963	100	55	155	650	468	1 118
	Terminale	502	349	851	128	105	233	630	454	1 084
Séries scientifiques	**Seconde**	237	84	321	0	0	0	237	84	321
	Première	364	66	430	2	0	2	366	66	432
	Terminale	178	60	238	32	4	36	210	64	274
Région de Kaolack										
Séries littéraires	**Seconde**	2 314	2 052	4 366	827	459	1 286	3 141	2 511	5 652
	Première	2 201	1 821	4 022	707	485	1 192	2 908	2 306	5 214
	Terminale	2 216	1 797	4 013	1 051	895	1 946	3 267	2 692	5 959
Séries scientifiques	**Seconde**	1 200	694	1 894	83	68	151	1 283	762	2 045
	Première	1 164	457	1 621	84	60	144	1 248	517	1 765
	Terminale	934	353	1 287	242	154	396	1 176	507	1 683

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

L'orientation des filles vers les matières littéraires est plus importante que celle des garçons car plus de 80% d'entre elles se retrouvent dans les séries littéraires contre environ 71% pour les garçons.

IV.3.6 Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire

L'évaluation du système scolaire est mesurée par des indicateurs quantitatifs dont les plus performants sont le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et les examens et concours. A ce titre, les TBS du moyen et encore moins du secondaire ne sont pas éloquents ; ils sont respectivement de 57,1% et de 33,5% pour l'année académique 2013 /2014.

Tableau 4.1 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Région de Kaolack	Moyen	année 2013	67,9	68,1	68	1,0
		année 2014	54,3	60,1	57,1	1,1
		Variation en %	-20,0	-11,7	-16,0	11,0
	Secondaire	année 2013	36,2	26,3	31,3	0,7
		année 2014	38,7	28,2	33,5	0,7
		Variation en %	6,9	7,2	7,0	0,0

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Les TBS des filles sont en sens inverse en comparant les cycles moyen et secondaire. En effet, le TBS des filles du moyen est meilleur que les hommes (60,1% contre 54,3%) mais reste inférieur pour le secondaire (28,2% contre 38,7%).

Cependant, il y a lieu de signaler que les TBS ont fortement baissé dans le moyen par rapport à l'année dernière (-16,0%). Heureusement qu'il y a une légère augmentation dans le secondaire (+7,0%)

En ce qui concerne les examens, la performance des élèves va en deçà des espérances. Aussi bien le BFEM que le BAC, les admis n'ont pas atteint la barre des 50% car ils sont respectivement 40,8% pour le BFEM et 37,7% pour le BAC.

Tableau 4.2 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		Année 2012/2013	Année 2013/2014	Variation en %	Année 2012/2013	Année 2013/2014	Variation en %
Département de Guinguinéo	Garçons	66,9	48,3	-27,9			
	Filles	54,9	39,5	-28,0			
	Ensemble	61,2	31,8	-48,1			

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		Année 2012/2013	Année 2013/2014	Variation en %	Année 2012/2013	Année 2013/2014	Variation en %
Département de Kaolack1	**Garçons**	72,7	47,5	-34,7			
	Filles	63,6	35,9	-43,5			
	Ensemble	67,4	41,1	-39,0			
Département de Kaolack2	**Garçons**	48,8	39,5	-19,0			
	Filles	40,7	24,8	-39,1			
	Ensemble	48,4	32,0	-33,9			
Département de Nioro	**Garçons**	55,8	55,8	0,0			
	Filles	39,6	39,6	0,0			
	Ensemble	48,6	48,6	0,0			
Région de Kaolack	**Garçons**	**68,5**	**47,4**	**-30,8**	**39,1**	**39,9**	2,0
	Filles	**58,6**	**34,1**	**-41,8**	**23,3**	**34,7**	48,9
	Ensemble	**64,6**	**40,8**	**-36,8**	**33,9**	**37,7**	11,2

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Les résultats du BFEM de l'année dernière étaient meilleurs que cette année. Cela veut dire que cette année constitue une période sombre pour la région de Kaolack. A part le département de Nioro, tous les résultats des autres IEF de cette année sont inférieurs à ceux de l'année dernière.

Par contre, dans le secondaire, il y a un progrès dans les résultats du BAC, notamment chez les filles qui ont un taux de réussite de 48,9% de plus que l'année dernière.

IV.4 L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

IV.4.1 Introduction

L'Enseignement technique et la formation professionnelle constituent la deuxième priorité du PDEF après l'Elémentaire. Ils sont très faiblement représentés dans la région à l'image du niveau national.

L'enseignement technique et professionnel est embryonnaire dans les départements de la région à l'exception de celui de Kaolack.

Depuis un certain temps, le privé commence à gagner du terrain avec la création des instituts de santé et surtout des écoles de coiffures. Également, il faut noter la percée des ISM dans la commune de Kaolack

IV.4.2 Les infrastructures

Les structures d'accueil de l'ETFP de la région ne sont pas nombreuses. Les 29 structures existantes sont presque toutes implantées dans la capitale régionale, de surcroit dans l'IEF de Kaolack 1.

La particularité constatée dans les structures de l'ETFP par rapport aux autres types d'enseignement, c'est que le privé noie complètement le public.

Tableau 4.1 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2012/2013			Année 2013/2014			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dépt de Guinguinéo	2	0	2	2	0	2	0	0	0
Dépt de Kaolack1	2	23	25	2	23	25	0	0	0
Dépt de Kaolack2	0	1	1	0	1	1	0	0	0
Dépt de Nioro	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Région de Kaolack	5	24	29	5	24	29	0	0	0

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Sur les 29 structures recensées, les 24 sont des structures appartenant au privé.

L'évolution des structures est stationnaire. Aucune structure ne s'est ajoutée cette année.

IV.4.3 Le personnel

Les données concernant le personnel de l'ETFP ne sont pas exhaustives du fait de la non disponibilité de celles du secteur privé. Pour cette édition nous analyserons les données du secteur public tout en sachant que le privé est la locomotive de l'ETFP. Ainsi, le personnel du secteur public est estimé à 45 personnes dont les 30 sont dans la commune de Kaolack.

Tableau 4.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel enseignant de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2014

Circonscription administrative	Statut établ.	Sexe	Filière habillement	Filière coiffure	Filière restauration	Filière sociale	Filière sante hygiène	Filière horticulture	Filière agri 0Elevage	Total
Département de Guinguinéo	**Public**	**Masc.**	0	0	0	0	0	0	0	0
		Fém.	1	1	2	0	0	0	0	4
		Ens.	1	1	2	0	0	0	0	4
Département de Kaolack	**Public**	**Masc.**	2	0	2	1	0	1	0	4
		Fém.	4	3	3	1	1	0	0	12
		Ens.	6	3	5	2	1	1	0	18
		Ens.	12	6	10	4	2	1		
Département Nioro	**Public**	**Masc.**	0	0	1	0	0	0	1	2
		Fém.	5	1	6	4	0	0	1	17
		Ens.	5	1	7	4	0	0	2	19
Région de Kaolack	**Public**	**Masc.**	2	0	5	1	1	1	1	11
		Fém.	10	5	11	6	2	0	1	35
		Ens.	12	5	16	7	2	1	2	45
	% (sexe)	**Masc.**	**16,7**	**0,0**	**21,4**	**16,7**	**0,0**	**100,0**	**50,0**	**14,6**

Circonscription administrative	Statut établ.	Sexe	Filière habillement	Filière coiffure	Filière restauration	Filière sociale	Filière sante hygiène	Filière horticulture	Filière agri 0Elevage	Total
		Fém.	83,3	100,0	78,6	83,3	100,0	0,0	50,0	80,5
		Ens.	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Le personnel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est composé de filles avec une proportion de 80,5%. La filière de la restauration regroupe le grand nombre du personnel de l'ETFP dans le cycle public avec 36%. Dans cette filière, les filles sont également plus importantes que les hommes avec 78,6%.

IV.4.4 Les effectifs

L'analyse des effectifs d'élèves de l'ETFP portera également sur les données du secteur public. A cet effet, 452 élèves sont inscrits dans les structures offertes par l'ETFP dont plus de 87% sont du sexe féminin. La filière de la couture est la plus attrayante avec une proportion de 34,5%, suivie de près de celle de la restauration qui regroupe plus de 27% des élèves.

Tableau 4.1 : Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2014

Sexe	Habillement	Coiffure	Restauration	Social	Santé /Hygiène	Horticulture	Agri/ Elevage	Electricité	Total
Département de Guinguinéo									
M.	2	0	2	0	0	0	0	30	34
F	61	10	30	0	0	0	0	5	106
Ens.	63	10	32	0	0	0	0	35	140
Département de Kaolack									
M.	0	0	2	0	1	0	0	0	3
F	66	36	60	0	33	0	0	0	195
Ens.	66	36	62	0	34	0	0	0	198
Département de Nioro									
M.	0	0	1	0	2	0	15	0	18
F	31	10	31	0	12	0	10	0	94
Ens.	31	10	32	0	14	0	25	0	114
Région de Kaolack									
M.	2	0	5	0	3	0	15	30	55
F	158	56	121	0	45	0	10	5	395
Ens.	160	56	126	0	48	0	25	35	452

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

La répartition des apprenants à travers les départements se traduit par une part très importante du département de Kaolack avec 43,8%. Il est suivi de celui de Guinguinéo par un taux de 31% et enfin de Nioro par 25,2%.

Le manque d'intérêt des hommes dans l'ETFP au niveau de la région s'est plus ressenti dans le département de Kaolack où il n'y a que 3 garçons sur 195 filles.

Au niveau de la région de Kaolack, l'Enseignement Technique ne compte qu'un seul établissement public d'enseignement secondaire en l'occurrence le lycée El Hadji Abdoulaye NIASSE.

IV.4.5 Performances de l'ETFP

Durant l'année académique 2013/2014, 277 candidats se sont présentés au bac technique de la série B, seule filière existante. Le taux de réussite est plus important que le bac général avec 43,3%.

Tableau 4.1 : Evolution des résultats du BAC technique durant les trois dernières années selon la série

Séries	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2012/2013	2013/2014	Variation en %	2012/2013	2013/2014	Variation en %	2012/2013	2013/2014	Variation en %
Total	299	277	-7,4	149	120	-19,5	51,7%	43,3%	-16,2

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Comparativement à l'année académique précédente, les résultats ont chuté de 16,2%.

Par ailleurs, le niveau inférieur offre un plateau de diplômes allant du CAP au BTS. Malheureusement, il n'y a que les examens du CAP et du BEP qui sont organisés au niveau de la région.

Tableau 4.34 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme

Diplôme	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite (en %)		
	2012/2013	2013/2014	Variation en %	2012/2013	2013/2014	Variation en %	2012/2013	2013/2014	Variation en %
CAP	32	69	115,6	30	50	66,7	93,8%	72,5%	-22,7
BEP	35	30	-14,3	29	18	-37,9	82,8%	60,0%	-27,5

BP	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	67	99	47,8	59	68	15,3	88,1	68,7	-22,0

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

Les résultats issus des CAP et BEP ont montré qu'ils sont meilleurs que les ceux que nous venons d'analyser avec respectivement 72,5% et 60%. Mais ils sont loin des résultats de l'année dernière qui sont respectivement de 93,8% et 82,8%.

IV.5 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

IV.5.1 Introduction

L'enseignement supérieur constitue le dernier palier du système scolaire. L'accès à l'enseignement supérieur est soutenu généralement par l'obtention du bac qui constitue le baromètre essentiel du niveau d'études supérieures. En effet, tous les recrutements professionnels se font sur la base des niveaux bac+1, bac+2 etc.

En attendant l'ouverture de l'Université du Saloum, portant le nom de Cheikh Ibrahima Niasse dont la pose de la première a été effectuée en 2013, la région se contente de la présence de l'Institut Supérieur de Management (ISM), seule structure d'enseignement supérieur. L'ISM est une structure privée dispensant des cours en informatique appliquée à la gestion des entreprises, international management, droit des affaires, gestion etc.

IV.5.2 Les Infrastructures

L'ISM de Kaolack est localisé dans le centre-ville de la commune de Kaolack. Il n'existe pas de démembrement dans les départements. Un immeuble de trois étages abrite les locaux de l'école depuis 2005, date de sa création.

IV.5.3 Le personnel enseignant

Le personnel, généralement venu de la capitale Dakar, se résume à 28 enseignants. Durant ces dernières années, ce personnel n'a pas changé.

Tableau 4.1 : Evolution du personnel enseignant de l'ISM de Kaolack

NBRE DE PROFS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
2013	**28**	**1**	**29**
2014	**28**	**1**	**29**

Variation en %	0	0	0

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

L'aspect genre n'est pas très développé en ce qui concerne le personnel de l'ISM de Kaolack. Sur les 29 enseignants que compte l'ISM, seule une seule femme y est présente.

IV.5.4 Les effectifs d'étudiants

Les nouveaux bacheliers ont la possibilité de suivre une formation professionnelle aboutissant à l'obtention du Diplôme Supérieur de Gestion(DSG) au bout de trois années d'études.

Le Bachelor Professionnel est un programme de formation proposé aux professionnels titulaires d'un Baccalauréat et qui souhaitent poursuivre leurs études tout en continuant à exercer leur activité professionnelle. Ce programme se déroule sur trois années et permet à l'auditeur d'obtenir le Diplôme Supérieur de Management (Bac + 3) reconnu par le CAMES.

Les titulaires de diplômes DSG3 ou de bachelor professionnel peuvent poursuivre leurs études supérieures en s'inscrivant aux masters.

Tableau 4.1 : Evolution du personnel enseignant de l'ISM de Kaolack

NIVEAU	2013			2014			Variation		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
DSG 1	12	36	48	11	32	43	-8,3	-11,1	-10,4
DSG 2	2	18	20	11	33	44	450,0	83,3	120,0
DSG 3	11	20	31	2	17	19	-81,8	-15,0	-38,7
BP1	6	2	8	7	5	12	16,7	150,0	50,0
BP2	6	8	14	6	2	8	0,0	-75,0	-42,9
BP3	15	2	17	7	9	16	-53,3	350,0	-5,9
MASTER1	5	5	10	16	7	23	220,0	40,0	130,0
MASTER2	9	2	11	10	5	15	11,1	150,0	36,4
TOTAL	66	93	159	70	110	180	6,1	18,3	13,2

Source : Inspection de l'Enseignement et de la Formation de Kaolack

DSG : Diplôme Supérieur De Gestion

BP : Bachelor Professionnel

Ainsi, pour l'année académique 2013/2014,180 étudiants ont fréquenté le cycle supérieur à l'ISM de Kaolack, couvrant les régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et Kaffrine. Parmi ces étudiants, 59% sont inscrits en DSG, 20% en bachelor professionnel et 21% en master.

La composition de ces étudiants est majoritairement féminine avec plus de 60%. Cependant, les femmes sont moins nombreuses dans les niveaux master 1 et 2 avec respectivement 3% et 33%.

En comparaison avec l'année académique précédente, les étudiants ont augmenté de plus de 13%. Cependant, l'évolution dans les différents niveaux s'est faite en dents de scie.

Par ailleurs, il faut noter que la spécialisation se fait à partir du Master 2, sinon tout le reste des cours est dispensé en tronc commun. A ce titre, il n'y avait qu'une seule spécialisation en 2013 en l'occurrence la gestion de projet. En 2014, une nouvelle spécialisation s'y est ajoutée, s'intitulant le marketing finance. Sur les 15 étudiants de la promotion master 2 de 2014, les 10 (8 garçons et 3 filles) se sont spécialisés en gestion de projet contre 2 hommes et 2 filles pour le marketing finance.

IV.6 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.6.1 Atouts et potentialités

Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025. Ce nouveau programme répondra aux objectifs fixés, surtout dans la réduction de la pauvreté en particulier et l'atteinte des OMD et du PSE en général.

Le Programme de Développement Intégré de la Petite Enfance (PDIPE) a permis la création des Cases des Tout-petits (CTP) et des Cases Communautaires (CC).

Présence de plusieurs projets et ONG qui interviennent dans l'éducation.

Existence de Cellules d'Animation Pédagogique et du Collectif des Directeurs d'écoles fonctionnelles.

IV.6.2 Contraintes

- Paupérisation progressive des populations
- Fort taux d'abandon,
- Faible Taux Brut d'Achèvement (TBA),
- Faible Taux Brut de Scolarisation (TBS)
- Non généralisation des cantines, surtout en zone rurale,
- Retard dans l'exécution des constructions de salles de classe dans le cadre du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) décentralisé,
- Insuffisance de matériels didactiques et de fournitures scolaires,

- Manque d'épanouissement des élèves (absence de latrine, de points d'eau et de clôture dans certaines écoles),
- Insuffisance et vétusté des infrastructures : écoles et collège de proximité en abris provisoires,
- Insuffisance et manque de formation des ressources humaines,
- Insuffisance de l'offre en formation technique professionnelle,
- Manque de synergie des intervenants,
- Absence de Centre Universitaire Régional (CUR).

IV.6.3 Perspectives

Dans le préscolaire

Intéresser le secteur privé dans le processus de l'enseignement de la petite enfance.

Mettre en place des Centres de Développement Intégré de la Petite Enfance (cela permettra de corriger les disparités entre les départements d'une part et les milieux urbain et rural d'autre part).

Relever le niveau des enseignants avec un renforcement de capacité du personnel surtout de la CTP et des CC.

Dans l'élémentaire

- Accroissement du TBS
- Diversification de l'offre éducative
- Prise en charge des besoins éducatifs spéciaux des enfants handicapés
- Formation continue des enseignants
- Résorption du déficit en tables bancs et en matériels didactiques
- Remplacement des Abris provisoires
- Augmentation du temps d'apprentissage
- Mise en place de cantines et d'ouvrages annexes
- Mise sur pied de structures de concertation et d'implication effective de la communauté éducative dans la gestion de l'école

Dans le moyen

- Augmentation du TBS.
- Réduire les disparités liées au genre
- Formation continuée des enseignants
- Résorption du déficit en tables bancs et matériels didactiques
- Réhabilitation de salles de classe
- Mise en place d'ouvrages annexes

- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion

Dans le secondaire

- Accroissement du TBS.
- Développement des filières scientifiques
- Dotation en mobilier et en matériel didactique
- Réhabilitation des salles spécialisées
- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion

Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

- Amélioration de l'offre éducative par la création de nouvelles filières
- Renforcement des capacités des enseignants
- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion.

CHAPITRE V – SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

L'Etat est le garant de la santé de la population et de l'hygiène publique : ce principe est consacré par la Constitution de notre pays qui stipule que « L'Etat et les Collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier, des personnes handicapées et des personnes âgées ».Les soins de santé primaires et les engagements internationaux en matière de santé demeurent le fondement de la politique de santé du Sénégal. Dans une perspective d'atteinte des OMD, et surtout de la volonté de l'état d'appliquer la politique de la santé universelle, le secteur de la santé occupe un rôle de premier plan.

Ce chapitre tentera de décrire la situation sanitaire en 2014 de la région de Kaolack en partant des infrastructures, du personnel et des différentes activités des formations sanitaires ainsi que les activités de la brigade d'hygiène.

V.1 SANTE

V.1.1 Introduction

Les défis de la région médicale concourent pour améliorer l'accessibilité géographique des populations aux soins (surtout la disponibilité en structures hospitalières), le renforcement du personnel qualifié, en particulier les spécialistes des hôpitaux (Gynécologues, obstétriciens, pédiatres et néonatologies) et les sages-femmes qui interviennent dans les programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile.

V.1.2 Les infrastructures de santé

L'observation du tableau ci-dessous révèle que, dans la région de Kaolack, le nombre d'infrastructures sanitaires n'a pas connu une variation entre 2013 et 2014 à l'exception du nombre de cases de santé. En effet, ces dernières sont passées de 234 en 2013 à 249 en 2014 soit une hausse de 6,4%. Cette situation est différente dans les départements de Guinguinéo et de Kaolack où on a noté des baisses respectivement de 56,3% et de 22,7%. En outre, le département de Nioro a connu une hausse du nombre de ses cases de santé. Elles passent de 107 à 127 entre 2013 et 2014 soit une évolution de 18,7%.

Tableau 5.1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département

Type de Structure de santé	Année	Département de Guinguinéo	Département de Kaolack	Département de Nioro	Région de Kaolack
Hôpital	Année 2014	0	1	0	1
	Année 2013	0	1	0	1
	Variation en %	0	0	0	0
District sanitaire.	Année 2014	1	2	1	4
	Année 2013	1	2	1	4
	Variation en %	0	0	0	0
Centre de santé	Année 2014	1	2	1	4
	Année 2013	1	2	1	4
	Variation en %	0	0	0	0
Poste de santé	Année 2014	19	40	25	84
	Année 2013	19	40	25	84
	Variation en %	0	0	0	0
Case de santé	Année 2014	32	75	127	234
	Année 2013	50	92	107	249
	Variation en %	-56,3	-22,7	1 8,7	-6,4
CPRS	Année 2014	1	1	1	3
	Année 2013	1	1	1	3
	Variation en %	0	0	0	0
CRS	Année 2014	0	1	0	1
	Année 2013	0	0	0	0
	Variation en %	0	0	0	0
PMI régionale	Année 2014	0	1	0	1
	Année 2013	0	1	0	1
	Variation en %	0	0	0	1

Sources : RM

Par ailleurs, la région de Kaolack ne dispose que d'un seul hôpital de type 2. Celui-ci se trouve dans le département de Kaolack. Ainsi, il polarise les autres départements et même les régions périphériques.

En plus, on note dans la région 4 districts sanitaires avec un dans chacun des départements de Guinguinéo et de Nioro et 2 à Kaolack.

En ce qui concerne les postes de santé, les centres de santé et les CPRS, on note en 2014 une situation identique à celle de 2013 avec le même nombre d'infrastructures et la même répartition spatiale. En outre, on remarque aussi l'existence d'un CRS et d'une PMI régionale, tous situés au niveau du département de Kaolack.

Tableau 5.2 : Liste des EPSNH 2rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités

[2] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

EPSNH	Spécialités
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Sources : RM

L'analyse de ce tableau montre que les EPSNH ne sont pas assez nombreux dans la région. En effet, on note la présente de la PRA spécialisée dans la distribution des médicaments, le BREIPS qui s'active dans le l'IEC, la brigade régionale d'hygiène qui est dans la surveillance, la répression et l'IEC en matière d'hygiène. En plus, on note quelques centres de formation sanitaire.

Tableau 5.3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Département de Guinguinéo	Département de Kaolack	Département de Nioro	Région de Kaolack
Centres de santé privés	Année 2014	0	2	0	2
	Année 2013	0	2	0	2
	Variation en %	0	0	0	0
Dispensaires privés catholiques (DPC)	Année 2014	1	3	0	4
	Année 2013	1	3	0	4
	Variation en %	0	0	0	0
Cabinet de soins infirmiers	Année 2014	-	-	-	-
	Année 2013	0	4	4	8
	Variation en %	-	-	-	-
Cabinets paramédicaux	Année 2014	0	20	5	25
	Année 2013	-	-	-	-
	Variation en %	-	-	-	-
Cabinets médicaux privés	Année 2014	0	10	0	10
	Année 2013	0	10	0	10
	Variation en %	0	0	0	0
Cliniques médicales privées	Année 2014	0	8	0	8
	Année 2013	0	8	0	8
	Variation en %	0	0	0	0
Cabinets dentaires	Année 2014	0	3	0	3
	Année 2013	0	3	0	3
	Variation en %	0	0	0	0
Laboratoires privés d'analyses	Année 2014	0	1	0	1
	Année 2013	0	1	0	1
	Variation en %	0	0	0	0
Officines de Pharmacies	Année 2014	1	36	7	44
	Année 2013	1	36	7	44
	Variation en %	0	0	0	0

Sources : RM

On remarque dans la région de Kaolack, une présence des structures sanitaires privées. Cependant, celles-ci sont inégalement réparties à travers les trois

départements. En effet, le département de Kaolack abrite la plupart des infrastructures avec un peu plus de 85% des structures sanitaires privées. Le département de Nioro suit avec 12% et celui de Guinguinéo est le moins doté en infrastructures avec moins 3%.

Par ailleurs, on peut constater que le nombre d'infrastructures sanitaires n'a pas évolué entre 2013 et 2014. Parmi les structures les plus représentées dans la région, il y a les officines de pharmacies qui sont au nombre de 44 soit 45%. Ensuite, les cabinets paramédicaux qui viennent en seconde position avec un nombre de 25.

Apres un recensement exhaustif des différentes structures sanitaires, il serait pertinent de faire une analyse croisée entre les données de la population totale de la région et ces infrastructures en prenant comme référence les normes de l'OMS.

Tableau 5.4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	Année 2013	Année 2014	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/11 439	1/11 797	**1/10 000**
Nombre d'habitants par centre de santé	1/240219	1/247 737	**1/50 000**
Nombre d'habitants par hôpital	1/863 511	1/990 948	**1/150 000**
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	1/ 96 087	1/ 99 095	
Nombre d'habitants par clinique privée	1/120 109	1/123 869	

Sources : RM

Il ressort de ce tableau que la couverture sanitaire des populations est très déficitaire en 2013 comme en 2014. Ce déficit est à tous les niveaux surtout chez les structures sanitaires où le plateau technique est relevé. En effet, le nombre d'habitants par hôpital est de1/990 948 en 2014 et de 1/863511 en 2013. Une comparaison avec les normes de l'OMS nous renvoie à des constructions supplémentaires d'hôpitaux et de centres de santé. Cependant, la région de Kaolack est bien fournie en termes de postes de santé même si le nombre d'habitants par poste de santé est légèrement inférieur à la norme.

V.1.3 Le personnel de santé

Composé de médecins généralistes et spécialistes, d'infirmiers, de sages-femmes…etc., le personnel de santé est très diversifié au niveau de la région. Le département de Kaolack occupe l'essentiel de ce personnel. Cela peut s'expliquer par le fait que la Région Médicale et l'hôpital se trouvent dans ce département avec un nombre important médecins spécialisés. En effet, ces deux structures totalisent à elles seules 32 médecins sur 37 que la région soit 86% des médecins. Ainsi, les patients des autres départements sont obligés de faire de longs déplacements pour bénéficier des soins de santé.

Tableau 5.1: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux	Département Kaolack			Département Guinguinéo			Département Nioro			Ensemble		
			public	privé	Total	Public	privé	total	Public	privé	total	public	privé	Total
Médecin généraliste	1	5	5	0	5	2	0	2	4	0	4	17	0	17
Médecin spécialiste	2	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	0	16
Chirurgien-Dentiste	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1	4	0	4
Assistant social	4	8	2	0	2	0	0	0	2	0	2	16	0	16
Tech. Sup. de santé	11	21	5	0	5	2	0	2	4	0	4	43	0	43
Sage-femme	4	8	43	0	43	14	0	14	35	0	35	104	0	104
Infirmier /Assimilé	2	46	43	0	43	19	0	19	28	0	28	138	0	138
Agent Hygiène	4	5	7	0	7	3	0	3	5	0	5	24	0	24
Total	28	108	106	0	106	41	0	41	79	0	79	362	0	362

Sources : RM

En ce qui concerne les infirmiers, la répartition est assez équilibrée dans la région car sur les 138 qu'elle compte, les départements de Kaolack et de Nioro ont chacun 20%. Par contre celui de Guinguinéo est derrière avec 10% des médecins de la région. Cette même tendance est aussi observée chez les sages-femmes.

En d'autres termes, il existe un personnel communautaire qui a suivi quelquefois une formation locale. Ce personnel est presque le centuple du celui qualifié dont les relais communautaires en constituent la base.

Tableau 5.2 : Répartition du personnel communautaire de santé selon la qualification professionnelle

Personnels communautaires	Nombre	Pourcentage
ASC (hommes)	450	13,3%
ASC/matrones	307	9,1%
Relais communautaires	1 761	52,1%
Bajenugox	686	20,3%
Autres	176	5,2%
Total	3 380	100,0%

Sources : RM

Un autre personnel effervescent des derniers temps continue à animer les quartiers et villages ; il s'agit des «bajenuGox» qui représentent plus de 20% du personnel communautaire.

Apres l'observation du personnel sanitaire en fonction du statut et de la circonscription administrative, la répartition du personnel sanitaire selon le type et par année est faite par le tableau suivant avec les normes de l'OMS.

Tableau 5.3 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Structures de santé			Couverture	Normes OMS
		Publiques	Privées	Total		
Médecins	**Année 2013**	38		38	1/ 25 286	**1 méd. pour 10 000 hbts**
	Année 2014	37		37	1/26 777	
Sages femmes	**Année 2013**	48		48	1/ 4 636	**1 SF pour 300 FAR**
	Année 2014	104		104	1/ 2 206	
Infirmiers ou agents sanitaires	**Année 2013**	129		129	1/ 7 449	**1 INF/AS pour 5 000 hbts**
	Année 2014	138		138	1/7 179	
Tech. Sup. de Santé.	**Année 2013**	38		38	1/22 158	
	Année 2014	42		42	1/23 594	
Agents d'hygiène et assimilés	**Année 2013**	27		27	1/1/38 777	
	Année 2014	24		24	1/41 290	
Assistants et aides sociaux	**Année 2013**	16		16	1/38 777	
	Année 2014	24		24	1/ 41 290	
Total	**Année 2013**	296		296		
	Année 2014	369		369		

Source : RM

L'observation de ce tableau montre que la région de Kaolack est confrontée à un manque important de personnel technique en 2013 et comme 2014. En effet, le nombre de médecins par habitants était de 25 286 en 2013 et de 26 777 en 2014. Cela est très au-dessus de la norme établie de l'OMS qui se situe à 1 médecins pour 10 000 habitants. En plus, le nombre de sages-femmes aussi constitue un problème car il est loin de satisfaire les exigences de l'OMS qui stipule une sage-femme pour 300 femmes en âge de reproduction. Parallèlement à ces deux indicateurs, le nombre d'infirmiers ou agents sanitaires par habitant suit la même tendance durant les années 2013 et 2014. En effet, durant ces deux années, il est respectivement de 1 pour 7 449 et de 1 pour 7 179 habitants. Or l'OMS stipule 1 infirmier ou agent sanitaire pour 3 000 habitants par conséquent on assiste à un déficit d'infirmier dans la région de Kaolack.

V.2 HYGIENE PUBLIQUE

V.2.1 Introduction

L'amélioration de l'état de santé des populations passe aussi par les mesures d'hygiène prises par la brigade régionale de l'hygiène. Cette dite brigade est chargée de :

- veiller à la salubrité publique (urbaine et rurale) et à l'hygiène collective ;
- assurer la prophylaxie des épidémies et des endémies ;
- assurer l'éducation des populations en matière d'hygiène et de salubrité publique ;
- veiller au respect et l'exécution de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène dans les agglomérations urbaines et en zone rurale ;
- créer et maintenir un environnement propice à une hygiène de vie correcte ;
- assurer la recherche et la constatation des infractions en matière d'hygiène ;
- appliquer correctement la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- assurer la surveillance aux frontières et le contrôle de la circulation des personnes en matière d'hygiène sanitaire ;
- assurer aussi l'assistance aux autorités administratives dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité publique.

Dans ce chapitre, le personnel de la brigade d'hygiène sera d'abord traité avant d'aborder le bilan des différentes activités ainsi que celles en prospection. Enfin, les mesures de répressions seront décrites ainsi que les mesures de pression prises.

V.2.2 Les visites domiciliaires

Les visites domiciliaires dans le département de Guinguinéo et Kaolack n'ont été effectuées que dans le milieu urbain. Ainsi 1 168 concessions ont été visitées dans le département de Guinguinéo contre 11 059 dans le département de Kaolack. Les visites du département de Nioro ont été faites aussi principalement dans le milieu urbain avec 3348 concessions qui correspondent à 93,8% du total des visites du département.

Tableau 5.1 Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Milieu de résidence	Urbain		Rural		Total
	Nb	%	Nb	%	
Département de Guinguinéo	1 168	100,0	0	0,0	1 168
Département de Kaolack	11 059	100,0	0	0,0	11 059
Département de Nioro	3 348	93,8	222	6,2	3 570

Région de Kaolack	15 575	98,6	222	1,4	15 797

Source : BRG/Kaolack

Lors de ces visites domiciliaires 2 819 infractions ont été commises. Les dépôts d'ordures et les défauts de poubelles réglementaires concernent les infractions les plus fréquentes avec respectivement 22,6% et 21,4%. Ensuite viennent les défauts de balayage et l'insolubilité qui correspondent dans l'ordre à 17,8% et à 18,5% des infractions commises.

Graphique 5.1 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2014

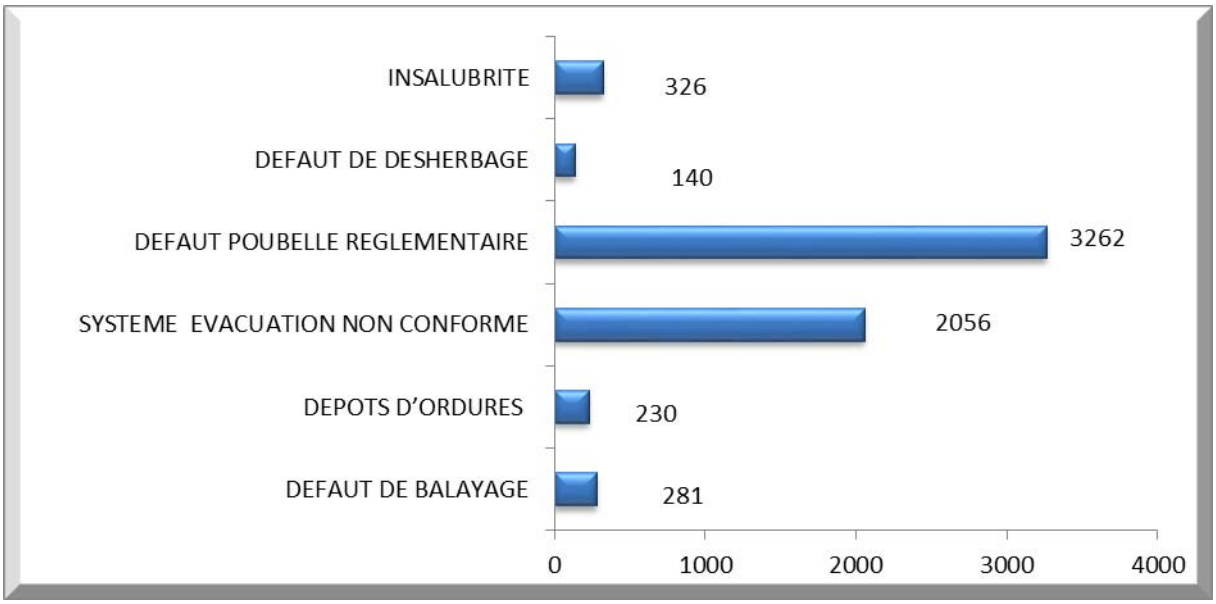

Source : BRG/Kaolack

L'urinoir non conforme et le système d'évacuation non conforme constituent les infractions les moins constatées soient respectivement 7,3% et 12,6% des cas.

V.2.3 Les inspections des ERP3

Les inspections des ERP ont été accentuées le plus sur les boutiques. En effet 3892 boutiques ont été inspectées dans la région dont plus de la moitié (51,61%) se trouve dans le département de Nioro et 42,44% dans le département de Kaolack. Les restaurants, les cantines, gargotes et les réfectoires représentent 19,50% des inspections effectuées qui correspondent à1258 dans le département de Nioro, 627 pour Kaolack et 125 pour Guinguinéo. Les inspections effectuées dans le département de Guinguinéo ne représentent qu'une très faible partie du total régional. Les inspections sur les ventes d'eaux glacées et sur les ventes de gâteaux

[3] ERP = Etablissement Recevant du Public

n'ont été effectuées que dans le département de Nioro. Par contre aucune inspection de marché n'a eu lieu dans l'ensemble de la région.

Tableau 5.1 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département.

Nature ERP / Année	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Boutiques	231	102	126,5	1 652	1 479	11,7	2 009	179	1 022,4	3 892	1760	121,1
Restaurants/Cantines/Gargotes/Réfectoires	125	51	145,1	637	720	-11,5	1 258	89	1 313,5	2 020	860	134,9
Cafeterias/Bars/Buvettes/Bistrots/Café/Tangana	60	34	76,5	950	251	278,5	1 053	88	1096,6	2 063	373	453,1
Dibiteries	24	6	300	100	70	42,9	372	16	2 225	496	92	439,1
Boulangeries	3	7	-57,1	27	73	-63,0	62	12	416,7	92	92	0
Kiosques pain	16	0	-	119	35	240	138	113	22,12	273	148	84,5
Kiosques à lait	24	0	-	2	34	-94,1	14	42	-66,7	40	76	-47,4
Vente sur la voie publique		75	-100	-	38	-100	-	66	-100	-	179	-100
Boucheries	2	10	-80	73	49	49,0	444	23	1 830,4	519	82	532,9
Vente d'eau glacée	0	15	-100	0	43	-100	0	93	-100	0	151	-100
Vente de gâteaux	0	11	-100	0	2	-100	0	33	-100	0	46	-100
Marchés	0	6	-100	0	112	-100	0	11	-100	0	129	-100
Etabl. de vente d'eau de table	49	0	-	21	0	-	3	0	-	73	0	-
Auberges	0	0	-	16			5	0	-	21	0	
Hôtels	0	0		9	5	80	58	0	-	67	5	1 240
Ecoles	0	2	-100	35	69	-49,3	5	9	-44,4	40	80	-50
Daaras	0	0	-	90	11	718,2	0	3	-100	90	14	542,9
EPS (hôpitaux, CS[4], PS[5], ….)	0	7	-100	1	7	-85,7	0	0	-	1	14	-92,9
Ateliers meuniers	9	0	-	34	85	-60	121	27	348,2	164	112	46,4
Epicerie	0	0	-	9	14	-35,7	6	1	500	15	15	0
Vendeurs poissons	0	10	-100	0	0		0	3	-100	0	13	-100
Usines de glaces	0	0	-	1	5	-80	26	0	-	27	5	440
Usines de transformation (lait)	0	0	-	6	1	500	0	0	-	6	1	500
Pousses pousses	0	0		0	9	-100	0	0	-	0	9	-100
Vendeurs de fruits	0	2	-100	0	591	-100	0	4	-100	0	597	-100
Loumas	15	0	-	9	0	-	26	0	-	50	0	-
Fast Food	0	0	-	9	0	-	0	0	-	9	0	-
Poissonnerie	0	0	-	13	0	-	18	0	-	31	0	-
Autres	0	-	-	0	-	-	369		-	369	-	-
Total	558	-	-	3 778	-	-	5 982		-	10 318	-	-

Source : BRG/Kaolack

[4] C = Centre de Santé
[5] PS = Poste de Santé

Lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP au total 14 151 infractions ont été commises. Parmi ces infractions, le défaut de visites médicales est la plus fréquente représentant plus de 76% des cas. Ensuite, les infractions concernant les ventes d'aliments avariés viennent en deuxième position avec plus de 8%. Les infractions les moins commises recensées sont les dépôts d'ordures sur la voie publique dont la fréquence est de 42 cas durant toute l'année 2014.

Graphique 5.1: Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type année 2014

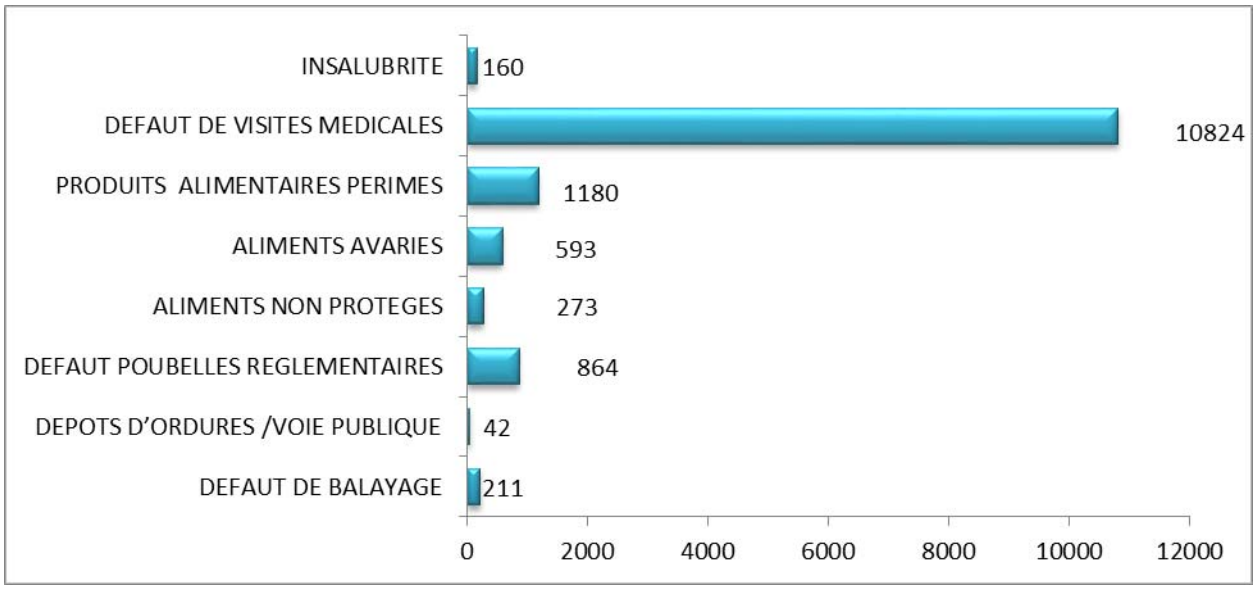

Source : BRG/Kaolack

Les infractions commises par les ménages sont souvent dues à la méconnaissance du système d'hygiène mis en place. La pratique usuelle des ménages urbains c'est de déverser de l'eau usée dans la rue sans savoir les mesures de répression qu'ils encourent.

Il appartient aux pouvoirs publics d'organiser des portes ouvertes sur l'hygiène pour permettre à la population d'adopter de bonnes conduites en matière d'hygiène.

V.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.3.1 Atouts et potentialités

<u>En matière de santé</u>

- Fonctionnalité de la carte sanitaire
- Présence de plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF).
- Bonne couverture de la maladie universelle

- Niveaux appréciables des indicateurs (palu, PNT, Lèpre, tuberculose, VIH etc.).
- Présence de plusieurs infrastructures: 1 hôpital (type 2), 4 centres de santé, 84 postes de santé et 234 cases de santé
- Développement du secteur privé: 7 cliniques privés, 10 cabinets médicaux et 4 dispensaires privés catholiques
- Présence d'un Centre Régional de Formation en Santé, d'une pharmacie régionale d'approvisionnement et d'un nouveau laboratoire moderne de formation et de surveillance épidémiologique
- Construction d'un centre atelier optique par Sightsavers qui va permettre à la population d'accéder à des lunettes de correction de la vision à très bas prix
- Participation des comités de santé dans le recrutement du personnel (Médecins, Infirmiers et Sage-femme)

En matière d'hygiène publique

- Présence d'une Brigade Régionale d'Hygiène (BRH) et de 6 Sous brigades d'Hygiènes (SBH) dans la région
- Présence de partenaires techniques et financiers
- Dynamisme des organisations communautaires de base (OCB) pour l'information et la sensibilisation
- Présence d'une unité de potabilisation d'eau à Ndiaffate

V.3.2 Contraintes

En matière de santé

- Insuffisance d'infrastructures (hôpital, centre de santé et poste de santé)
- Vétusté de certaines infrastructures sanitaires (hôpital, centre de santé de Kaolack et de Guinguinéo)
- Niveau élevé de pauvreté (45,4% de Taux de Pauvreté avec 48, 3% de ménages ruraux vivant en deçà du seuil de pauvreté).
- Niveau élevé d'inaccessibilité des femmes aux soins (68%)
- Faiblesse de la couverture médicale des populations : 5,5% des femmes et 7,2% des hommes disposent d'assurance maladie. (EDS5)
- Vétusté de certaines infrastructures sanitaires (hôpital, centre de santé de Kaolack et de Guinguinéo)
- Faible prise en charge du personnel communautaire, pilier de l'exécution des interventions de santé dans les collectivités locales
- Déficit en ressources humaines qualifiées (médecins spécialistes, techniciens, infirmiers et sages-femmes).
- Déficit de la carte sanitaire dans le district de Nioro

- Faible prise en charge des PTF dans les maladies chroniques

En matière d'hygiène publique

- Les problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable
- La faiblesse de la couverture en système d'assainissement
- La mauvaise gestion des ordures ménagères dans les zones urbaine et rurale,
- L'insuffisance des connaissances des populations en matière d'hygiène et de salubrité publique
- Les problèmes d'environnement : le péril plastique et fécal.

V.3.3 Perspectives

En matière de santé

- Maintien des acquis (performance des programmes).
- Perspective d'élaboration de la carte sanitaire régionale (PTA/FD de 2015), en relation avec les élus locaux.
- Amélioration de l'offre de services et de qualité (infrastructures, personnels, plateau technique),
- Meilleure intégration des services des structures parapubliques et privées (contribution au relèvement des indicateurs de santé de la RM)
- Partition de certains districts avec création de nouveaux centres de santé de secondaires ou SDSAS,
- Erection des RM en Directions régionales de la Santé et de l'Action sociale (DRAS) et réforme du district sanitaire,
- Plan de plaidoyer pour la SMI/PF et appui aux structures pour la MEO des politiques de gratuité (CMU)

En matière d'hygiène publique

- Appui aux autorités administratives et locales pour l'élaboration et l'exécution des programmes en matière d'hygiène
- Développement des activités de prophylaxie contre les endémies et les épidémies
- Participation à l'information et à l'éducation des populations en matière d'hygiène et de salubrité.
- Respect de l'exécution des dispositions législatives et réglementations en matière d'hygiène et de salubrité publique.

CHAPITRE VII : JUSTICE

INTRODUCTION

En accédant à l'indépendance, le Sénégal s'est réapproprié la législation pénale léguée par le pouvoir colonial. Depuis 1960, les mutations intervenues dans le système pénitentiaire ont plus concerné le cadre juridique de son fonctionnement, le niveau de qualification de son personnel que les infrastructures plutôt laissées en l'état. Quant aux conditions de détention dans les prisons du Sénégal, elles ont été sérieusement affectées par la réduction drastique des ressources publiques consacrées aux secteurs sociaux.

Toutes catégories confondues, le Sénégal compte 37 établissements pénitentiaires fonctionnels, sous la responsabilité de l'administration publique.

La répartition de ces lieux de détention est relativement équilibrée à l'échelle du territoire national. Toutes les capitales régionales et départementales (anciens départements) sont dotées d'une maison d'arrêt et de correction (MAC). Celles de Koutal et Kédougou, respectivement dans les régions de Kaolack et de Tambacounda, sont les deux camps pénaux de l'intérieur du pays.

Il y a une forte concentration des MAC autour de la capitale du Sénégal reflétant les réalités économiques et sociales du pays.

Cependant, Il existe quelques spécificités dans les MAC avec celles de Rufisque qui est polyvalente, et exclusivement réservée aux femmes, de Hann (ex Fort B réservée aux mineurs), de Rebeuss (prison centrale dite « 100 m 2 »), du pavillon spécial du Centre hospitalier universitaire Le Dantec (lieu d'enfermement des détenus malades) et du Cap Manuel (réservée aux malades mentaux, aux contagieux et aux lépreux).

Les affaires observées en justice pénale sont de quatre types :

- **Affaires de simple police** qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux.
- **Affaires autres que de simple police** qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger.
- **Affaires à l'instruction** : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire on ne parvient pas à prendre une décision. C'est le cas des affaires complexes.
- **Affaires jugées** : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis, le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

Il sera donc développer exclusivement dans ce chapitre, la situation carcérale dans les différentes MAC du Sénégal avant de passer au diagnostic du sous-secteur.

VII.1 SITUATION CARCERALE

VII.1.1 Introduction

Les établissements pénitenciers de la région de Kaolack sont au nombre de 3 dont 2 dans le département de Kaolack et 1 dans celui de Nioro. Le nouveau département de Guinguinéo attend toujours sa Maison d'arrêt et de correction.

Parmi les 2 MAC du département de Kaolack, il y a celle de Koutal qui est considérée comme un camp pénal, réservé exclusivement aux détenus qui purgent des peines de plus d'un an.

Du point de vue administratif, il y a une direction régionale de l'administration pénitentiaire et des régisseurs dans chaque MAC. Des gardes pénitenciers sont chargés de la sécurité et de la surveillance permanente de la population carcérale

VII.1.2 La population carcérale

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** personne n'ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.3 Les écroués

La population carcérale des écrouées au niveau des Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) de la région de Kaolack se chiffre à 1 533 individus en 2014. La plupart de cette population est composée d'hommes avec 96, 4%.

La répartition des écroués par département montre qu'il y a peu de détenus au niveau de Nioro qui ne représentent que 8,7%.

Tableau 7.1 : Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Homme			Femme			Total	
		Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne
Département de Kaolack	**2013**	1 292	90,2	96,3	49	92,5	3,7	1 341	90,3
	2014	1 348	91,2	96,4	51	92,7	3,6	1 399	91,3
	Variation %	4,3	1,1	0,0	4,1	0,3	-0,2	4,3	1,1
Département de Nioro	**2013**	140	9,8	97,2	4	7,5	2,8	144	9,7
	2014	130	8,8	97,0	4	7,3	3,0	134	8,7
	Variation %	-7,1	-10,0	-0,2	0,0	-3,6	7,5	-6,9	-9,9
Région de Kaolack	**2013**	1 432	**100**	96,4	53	**100**	3,6	1 485	**100**
	2014	1 478	**100**	96,4	55	**100**	3,6	1 533	**100**

	Variation %	3,2		0,0	3,8		0,5	3,2	**100**

Source : Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack

Par rapport à la situation carcérale de 2013, il y a une augmentation de 3,2%

L'analyse de la répartition des écroués selon le groupe d'âge montre que le plus grand nombre d'entre eux est enregistré dans la tranche d'âge 27–36 ans. Parmi eux, on compte 38,5% mineurs

Graphique 7.1 : Répartition des écroués dans les prisons de la région de Kaolack selon la classe d'âges en 2014

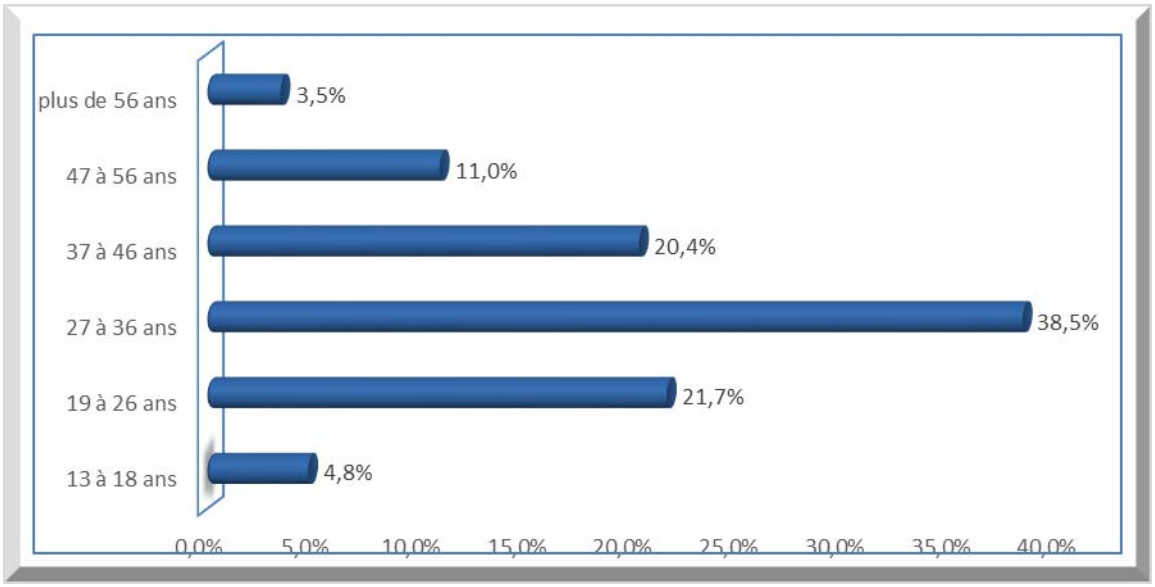

Source : Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack

Dans la tranche d'âge des plus de 56 ans, il n'est enregistré que 3,5% des écroués.

VII 1.4 Les détenus

En 2014, les MAC de Kaolack et Nioro ont enregistré 1 449 détenus dont les 38,8% sont des condamnés. L'analyse de la population carcérale selon le sexe montre que la population masculine domine avec 97,4% des détenus. Cette prédominance se retrouve à la fois au niveau des détenus provisoires (97,2%) et chez les condamnés (97,9%).

Tableau 7.1 : Répartition des détenus selon le sexe et le département en 2014

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Département de Kaolack	2013	885	17	902	431	8	439	1316	25	1341
	2014	856	24	880	507	12	519	1363	36	1399
	Variation %	-3,3	41,2	-2,4	17,6	50	18,2	3,6	44	4,3
Département de Nioro	2013	5	0	5	44	0	44	49	0	49
	2014	5	1	6	44	0	44	49	1	50
	Variation %	0		20	0		0	0		2
Région de Kaolack	2013	890	17	907	475	8	483	1365	25	1390
	2014	861	25	886	551	12	563	1412	37	1449
	Variation %	-3,3	47,1	-2,3	16	50	16,6	3,4	48	4,2

Source : Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack

Les détenus provisoires représentent 61,1% de la population carcérale. Ce qui montre qu'il y a une lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires.

La répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe en 2014, révèle que 30,2% sont incarcérés pour cause de Vol et tentative, 21,2% pour cause Détention, trafic, usage de chanvre indien et 12,4% pour cause d'Escroquerie, abus, faux et usage de faux. Les coups et blessures volontaires (5,9%) ainsi que l'Homicide volontaire (5,7%) tiennent respectivement la 4ème et 5ème position. Le Recel (4%), le Viol, l'Enlèvement (3,8%) et les autres infractions sont faiblement représentées.

Tableau 7.2 : Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	2013			2014			Variation en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Meurtre, assassinat, parricide	11	0	11	10	2	12	-9,1		9,1
Coups et blessures volontaire	124	5	129	79	6	85	-36,3	20	-34,1
homicide volontaire	90	0	90	83	0	83	-7,8		-7,8
Menaces de mort	1	0	1	1	0	1	0		0
Vol et tentative	365	2	367	432	5	437	18,4	150	19,1
Recel	69	2	71	56	1	57	-18,8	-50	-19,7
Détention, trafic, usage de chanvre indien	276	5	281	301	6	307	9,1	20	9,3
Prostitution, attentat à la pudeur	1	1	2	0	0	0	-100	-100	-100
Outrage, injure, rébellion	16	0	16	13	0	13	-18,7		18,8
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	145	5	150	169	10	179	16,6	100	19,3
Vagabondage, vérification d'identité	55	0	55	7	0	7	-87,3		-87,3
détournement de deniers publics	1	0	1	5	0	5	400		400
Infanticide, abandon	0	0	0	0	2	2			
Viol, enlèvement mineur	49	0	49	55	0	55	12,2		12,2
Incendie volontaire, destruction	0	0	0	4	2	6			

Nature des infractions	2013			2014			Variation en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Trafic et détention d'armes	0	0	0	0	0	0			
Infractions douanières-fraudes	0	0	0	0	0	0			
Infraction débits de boisson	0	5	5	0	0	0		-100	-100
Infraction au code de la route	0	0	0	0	0	0			
Autres	162	0	162	197	3	200	21,6		23,5
Total	**1365**	**25**	**1390**	**1412**	**37**	**1449**	**3,4**	**48**	**4,2**

Source : Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack

Il y'a les autres délits qui représentent 13,8% au niveau de la région.

VII.1.5 Les sorties

En 2014, les détenus sortis selon différents motifs représentent 1140 individus. Soit une augmentation de 1,2% par rapport à l'année 2013. L'évolution des effectifs des détenus sortis selon différents motifs montre que 55,5% des détenus ont quitté la prison pour cause d'Expiration de peine, 19,6% pour cause de Sursis, 16,9%. La Liberté provisoire (7,7%) ainsi que l'Evasion (0,2%) sont faiblement représentées.

Tableau 7.1 : Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Motifs de sortie						Total	
		Expiration de peine	Liberté provisoire	Sursis	Acquittement et relaxe	Evasion	Décès	Effectifs	%
Département de Kaolack	**2013**	563	62	246	201	4	2	1078	95,7
	2014	606	83	215	184	2	0	1090	95,6
	Variation en %	7,6	33,9	-12,6	-8,5	-50	-100	1,1	
Département de Nioro	**2013**	28	1	15	5	0	0	49	4,3
	2014	27	5	9	9	0	0	50	4,4
	Variation en %	-3,6	400	-40	80			2	
Région de Kaolack	**2013**	591	63	261	206	4	2	1127	**100**
	2014	633	88	224	193	2	0	1140	**100**
	Variation en %	7,1	39,7	-14,2	-6,3	-50,0	-100	1,2	

Source : Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire de Kaolack

Il y'a aucun enregistrement pour motif de décès en 2014 au niveau régional.

VII.2 DIAGNOSTIC DES SOUS-SECTEURS

VII.2.1 Atouts

- L'existence de la Direction Régionale de l'administration pénitentiaire.
- La présence des régisseurs et des gardes pénitentiaires
- La présence des polices et gendarmerie
- La présence des instances de la justice régionale et départementale

VII.2.2 Contraintes

- Le manque de personnel
- La population carcérale jugée trop pléthorique
- Le manque de salubrité dans les prisons
- La non construction de nouvelles prisons
- Le non-respect des conditions de détention
- La lenteur de procédures judiciaires causant de longues détentions préventives
- L'évasion intempestive des détenus

VII.2.3 Perspectives

- La construction de la prison du département de Guinguinéo
- La diligence des affaires judiciaires
- La réduction des détentions préventives

CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

Les grands programmes d'actions entrepris ou envisagés dans le secteur de l'eau concernent essentiellement la gestion des besoins en eau. Ils visent à assurer une adéquation permanente entre les ressources en eau mobilisées et la demande en eau générée par le développement économique et social du pays.

En conséquence, les efforts engagés en matière de distribution de l'eau potable seront poursuivis et renforcés en vue de satisfaire l'objectif visé par le Sénégal qui est d'assurer un accès facile et durable à l'eau potable et d'améliorer les conditions d'hygiène en portant à l'horizon 2015 le niveau d'accès, situé aujourd'hui à 28 litres par habitant et par jour, à 35litres par habitant et par jour conformément aux recommandations de l'O.M.S.

A travers le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), le Sénégal a mis en place un cadre d'intervention pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en réduisant de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à des services adéquats d'eau potable et d'assainissement.

Dans la région de Kaolack le système hydraulique concerne l'hydraulique urbaine et rurale de même que l'assainissement. Dans ce chapitre, on tentera de faire la situation de l'eau et de l'assainissement.

VIII 1 L'EAU

VIII.1.1 Introduction

La division Régionale de L'Hydraulique (DRH) de Kaolack est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'hydraulique rurale au niveau de la région de Kaolack.

A ce titre, elle a pour vocation essentielle de l'exécution, du contrôle et du suivi sur le terrain des missions dévolues aux directions centrales du ministère chargé de l'hydraulique rurale, la réalisation, l'équipement de points d'eau pérennes et surtout leur maintenance.

La DRH assure l'approvisionnement en eau potable lors des cérémonies religieuses et l'encadrement technique nécessaire à la conduite des projets initiés par les collectivités locales et les ONG dans le domaine des infrastructures de base.

Elle assure la coordination des activités de la Brigade des Puits Forages et de la Subdivision Maintenance.

Par ailleurs, la Sénégalaise Des Eaux (SDE) assure la distribution de l'eau en milieu urbain et parfois en zone rurale (Ex la commune de Ndoffane). Elle est beaucoup plus structurée, fonctionnant sur la base des robinets moyennant une facturation bimensuelle.

VIII.1.2 Les services techniques, autres intervenants et infrastructures

VIII.1.2.1 Les services techniques

La Brigade des Puits et Forages est chargée :

- Des interventions de dépannage et suivi des entretiens préventifs des moteurs des forages ;
- Des interventions de dépannage des autres anomalies de fonctionnement des ouvrages hydrauliques apparents ;
- Du suivi de la mise en place des ASUFOR, de leur renouvellement en rapport avec les autorités administratives mais aussi et surtout de leur encadrement et des conducteurs de forages ;
- Les brigades sont aussi chargées du suivi de l'exploitation des forages ruraux ; des équipements d'exhaure et des travaux sur les réseaux d'approvisionnement en eau.

La Subdivision Maintenance quant à elle est chargée des interventions dites lourdes comme :

- Relevage pour dépannage ou remplacement des pompes ;
- Repêchage des pompes ;
- Nettoyage des forages par opérations d'air lift avec traitement ou sans traitement.

VIII.1.2.2 Les autres intervenants

Les partenaires sont multiples et variés en fonction des infrastructures et des types de financement.

Les bailleurs de la région sont surtout :

- L'aide publique Japonaise ;
- Les conventions de financement remboursable comme l'UEMOA ;
- La coopération Belge ;
- Le PUDC est en cours,
- Le programme Luxembourgeois ;
- Le PRODDEL qui appuie les CL dans la réalisation de forage ou d'AEP.

Ils interviennent tous dans un seul cadre unifié de l'Etat dans le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) avec des sous composantes comme le PEPAM BA ; le PEPAM AQUA et le PASEPAR qui prolongent à plus de trente (30) ans d'intervention de la coopération belge dans l'hydraulique et l'assainissement en milieu rural dans le bassin arachidier.

D'autres partenaires comme : Eau Vive ; CARITAS ; Plan Sénégal ; le PRODDEL et les collectivités locales, interviennent dans la région.

VIII.1.2.3 Les infrastructures

La Division Régionale de l'hydraulique de Kaolack gère à son actif un parc composé de 104 forages répartis comme suit :

- 36 forages dans le département de Kaolack ;
- 49 forages dans le département de Nioro du Rip ;
- 19 forages dans le département de Guinguinéo.

Il y a également la présence de 08 (huit) réseaux AEP appuyés par CARITAS.

La Brigade compte aussi quatre Unités de Potabilisation et de Traitement d'eau dont une est financée par l'ASUFOR ; il s'agit de celle de Fass Gossas. Les trois autres sont installées à Ndiago, Ndiaffate et Sibassor par le Projet PEPAM-AQUA.

VIII.1.3 Les ressources en eau

VIII .1.3.1 Les eaux de surface

Elle est composée du fleuve Saloum, le Baobolong, un affluent du fleuve Gambie, le NianiNjabolong, l'affluent de la Sandugou et le Miniminiyangbolong.

Les cours d'eau du Sine-Saloum qui connaissaient auparavant une activité hydrologique relativement importante, voient leur partie aval occupée par les eaux de mer pendant toute l'année depuis la sécheresse des années 70.

VIII 1.3.2 Les eaux souterraines

Dans la zone sédimentaire les eaux souterraines sont abondantes et bien réparties mais se situent à des profondeurs souvent importantes. La plupart des forages du département de Kaolack captent la nappe profonde du Maastrichtien : Elle couvre les 4/5 du territoire, et est essentiellement constituée de sables et de grès. Ses réserves sont estimées entre 300 à 400 milliards de m3 d'eau et la recharge 300 à 800.000 m3/an. Il s'agit de l'aquifère le plus exploité par des forages atteignant à certains endroits plus de 400m avec des débits variant entre 50 et 200 m3/h.

VIII.1.4 L'accès à l'eau

VIII.1.4.1 En milieu urbain

Entre 2013 et 2014, la production d'eau a augmenté de 4,5% au niveau régional, soit 5 813 263 m3 en 2014 contre 5 553 093 m3 en 2013. Cette hausse est sous tendue par celle enregistrée à Nioro (+11,9%), à Kaolack (+4,5%) et Guinguinéo (+0,6%). A l'instar de la production, la consommation a aussi connu une augmentation de 5,1% au niveau régional soit 5 159 774 m3 en 2014 contre 4 911 907 m3en 2013. Cette hausse de la consommation est ressentie le plus dans le département de Nioro avec 7,1% suivi de Kaolack avec 5,2%. Par contre dans le département de Guinguinéo il est enregistré une légère baisse de la consommation de 0,6 par rapport à l'année 2013.

Tableau 8.1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'Adduction à l'Eau Potable (AEP)	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)
Guinguinéo	**Année 2013**	71	33 288	291 768	274 873
	Année 2014	66	33 354	293 388	273 337
	Variation %	-7,04	0,2	0,56	-0,56
Kaolack	**Année 2013**	6 741	406 693	4 939 895	4 308 491
	Année 2014	4 918	411 611	5 161 306	4 534 457
	Variation %	-27,04	1,21	4,48	5,24
Nioro	**Année 2013**	962	59 792	321 430	328 543
	Année 2014	90	59 882	357 969	351 980
	Variation %	-90,64	0,15	11,37	7,13
Région	**Année 2013**	7 774	499 773	5 553 093	4 911 907
	Année 2014	574	504 847	5 813 263	5 159 774
	Variation %	-92,62	1,02	4,69	5,05

Source : SDE/Kaolack

Le nombre d'abonnés dans la région de Kaolack est passé de 27690 en 2013 à 28402 en 2014 soit une augmentation de 2,57%. Au niveau départemental cette augmentation correspond à 3,6% à Nioro, 2,7% à Kaolack et 0,6% à Guinguinéo.

S'agissant de la consommation d'eau potable, il est noté aussi une hausse de 5,1% au niveau régional par rapport à l'année 2013.

Tableau 8.2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)
Guiguinéo	Année 2013	50	18 398	42	18 444	1 926	235 222	1 994	274 873
	Année 2014	51	20 175	43	13 966	1 911	304 428	2 005	273 337
	Variation %	2,0%	9,7%	2,4%	-24,3%	-0,8%	29,4%	0,6%	-0,6%
Kaolack	Année 2013	632	400 767	400	364 863	22 541	3 493 568	23 581	4 308 491
	Année 2014	675	412 648	412	321 759	23 121	3 687 995	24 207	4 534 457
	Variation %	6,8%	3,0%	3,0%	-11,8%	2,6%	5,6%	2,7%	5,2%
Nioro	Année 2013	43	19 803	48	33 112	2 024	272 746	2 115	328 543
	Année 2014	44	19 813	48	29 692	2 058	296 353	2 190	351 980
	Variation %	2,3%	0,1%	0,0%	-10,3%	1,7%	8,7%	3,6%	7,1%
Région	Année 2013	725	438 968	490	416 419	26 491	4 001 536	27 690	4 911 907
	Année 2014	770	452 636	503	365 417	27 090	4 288 776	28 402	5 159 774
	Variation %	6,2%	3,1%	2,7%	-12,3%	2,3%	7,2%	2,6%	5,1%

Source : SDE/Kaolack

Cette augmentation n'a été observée que dans les départements de Nioro et Kaolack avec respectivement 7,13% et 5,24%. Quant au département de Guinguinéo il est plutôt observé une légère baisse de la consommation d'eau potable correspondant 0,56%.

VIII.1.4.2 En milieu rural

Pour cette année, il n'y a pas de données sur les puits. Pour les prochaines éditions, la Division Régionale de l'Hydraulique s'engage à fournir les données manquantes ne serait-ce que régionales.

Néanmoins, la région totalise 103 forages fonctionnels et 19 735 bornes fontaines. Ces ouvrages hydrauliques correspondent à 1 053 villages raccordés en eau potable, soit un taux de couverture de plus de 80%.

Le département de Nioro a le plus grand nombre d'ouvrages hydrauliques aussi bien en forages qu'en bornes fontaines avec respectivement 46,6% et 46,4%. Le

département de Guinguinéo quant à lui est le moins gâté avec 19,4% des forages de la région et presque autant de fois pour les bornes fontaines.

Tableau 8.1 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Forages						Puits hydrauliques	
		Forages		Bornes fontaines		Villages raccordés			
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Département de Kaolack	2013	35	35,7	5 567	35,1	350	35,6	ND	ND
	2014	35	34,0	6 799	34,5	377	35,8	ND	ND
Département de Nioro	2013	45	45,9	6 711	42,3	398	40,4	ND	ND
	2014	48	46,6	9 148	46,4	436	41,4	ND	ND
Département de Guinguinéo	2013	18	18,4	3 598	22,7	236	24,0	ND	ND
	2014	20	19,4	3 788	19,2	240	22,8	ND	ND
Région deKaolack	2013	98	100	15 876	100	984	100	ND	ND
	2014	103	100	19 735	100	1 053	100	ND	ND
	Variation %	5,1		24,3		7,0		ND	ND

Source : SDE/Kaolack

L'évolution des ouvrages hydrauliques se porte bien car plus de 5% de forages, 24,3% de bornes fontaines se sont augmentés dans le patrimoine de la région par rapport à l'année dernière. En comparaison des autres années où aucun forage n'a été construit, l'année 2014 vient de contribuer à l'atteinte des objectifs des OMD.

Les objectifs du millénaire en matière d'eau sont de 82% en milieu rural et de 100% en milieu urbain. A ce titre, la région de Kaolack a atteint les OMD avant terme en 2015. Son objectif est désormais sur les orientations de l'après OMD 2015/2022.

Tableau 8.2 : Evolution des taux d'accès à l'eau et OMD en milieu rural dans la région de 2014

Circonscription administrative	Accès par AEP en %		Accès global en %	
	Taux	Norme OMD	Taux	Norme OMD
GUINGUINEO	83,3	82	84,7	91
KAOLACK	90,0		98,9	
NIORO	87,8		92,1	
TOTAL (REGION)	87,9		93,4	

Source : SDE/Kaolack

Par rapport aux autres départements, celui de Guinguinéo est à la traine avec des taux d'accès AEP et global de 83,3% et de 84,7 respectivement

L'achèvement des travaux des différents projets a permis à la région d'atteindre un taux d'accès par AEP de 87,9 % à fin décembre 2014 alors que le taux national est à 84,1 %.

VIII.1.5 La qualité de l'eau

Pour la qualité des eaux souterraines, nous pouvons dire qu'elle varie en fonction de la profondeur et du lieu de captage.

Les chlorures, les fluorures et le fer se trouvent en grande quantité dans les nappes situées dans une bande Nord-Sud joignant le bras du Saloum qui contient des nappes fortement salées.

Les nappes profondes et intermédiaires des régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et une partie de Thiès renferment de l'eau salée et/ou fluorée en quantité importante : les chlorures varient entre 750 à 3500mg/l et les fluorures entre 1,5 à 6 mg/l.

Ces éléments constituent un facteur limitant aussi bien pour l'alimentation en eau des populations que pour le maraîchage, l'industrie et le tourisme. Ils constituent un impact négatif sur la santé des populations car la consommation d'eau à forte concentration de sels tels que le fluor, les nitrates, ou le fer entraîne souvent dans certaines régions du pays l'apparition de maladies hydriques telles que la fluorose (bassin arachidier).

Rappelons que les normes de potabilité établies par l'Institut Sénégalais de Normalisation (ISN) et qui servent de repères pour la consommation de ces eaux sont :

- Pour le chlorure la concentration maximale souhaitable est de 200 mg/l, admissible 600 mg/l.
- Pour le fluorure la concentration limite est de 1mg/l.
- Pour le nitrate la concentration admissible est de 45 mg/l.

Il faut noter que dans plusieurs forages de la région ces normes sont dépassées pour au moins un paramètre de la composition chimique de son eau.

En définitive, au point de vue quantitatif, les ressources en eau de la région sont assez suffisantes pouvant ainsi satisfaire les besoins en eau des populations, les besoins agricoles, industriels et touristiques.

Du point de vue qualitatif, la satisfaction des besoins en eau connaît des limites notamment dans le centre du pays où la qualité de l'eau de la nappe profonde du Maastrichtien étant la plus grande réserve d'eau souterraine du pays, constitue une limite très sérieuse pour son utilisation par les populations.

VIII.2 DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VIII.2.1 Atouts et potentialités

- Présence des eaux de surface avec le fleuve Saloum, le Baobolong, un affluent du fleuve Gambie, le NianiNjabolong, l'affluent de la Sandugou et le Miniminiyangbolong
- Présence de la nappe profonde du Maastrichtien qui alimente les principaux forages de la région
- La présence du PEPAM et ses sous composantes: PEPAM BA, le PEPAM AQUA et le PASEPAR
- La présence des partenaires : Eau Vive ; CARITAS ; Plan Sénégal ; le PRODDEL et les collectivités locales
- La présence du Service Régional de l'Hydraulique SRH)
- La présence de la Sénégalaise Des Eaux (SDE).

VIII.2 2 Contraintes

En résumé le secteur de l'hydraulique demeure confronté à un certain nombre de contraintes :

- La qualité de l'eau est la première contrainte du secteur au niveau régional, cette qualité des eaux souterraines varie en fonction de la profondeur et du lieu de captage.
- Les chlorures, les fluorures et le fer se trouvent en grande quantité dans les nappes situées dans une bande Nord-Sud joignant le bras du Saloum.
- Les nappes profondes et intermédiaires des régions de Kaolack, renferment de l'eau salée et/ou fluorée en quantité importante : les chlorures varient entre 750 à 3500 mg/l et les fluorures entre 1,5 à 6 mg/l. Cette forte teneur en fluor constitue un danger pour la santé des populations (fluorose) et un facteur limitant pour le développement du maraîchage de l'industrie et du tourisme.
- Plusieurs forages de la région sont dépassés par les normes de potabilité établies par L'Institut Sénégalais de Normalisation.

VIII.2.3 Perspectives

Les projets en cours de réalisation avec PEPAM – AQUA sont :

- Deux unités d'osmose inverse à Sibassor et Ndiago
- Une unité d'osmose inverse à Ndiaffate
- Un mini transfert au niveau de Keur Socé
- Un mini transfert à Ndiédieng pour régler la salinisation à Tawa d'une distance de 6 km
- Un forage à la sortie de Keur Madiabel pour alimenter Djilakhar distance de 5 km
- Un forage à Keur Alpha pour régler la salinisation à Thiomby
- Faire une adduction d'eau de Ndiaffate à Koukoudiam d'environ 7km.

CHAPITRE IX – AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'agriculture demeure l'une des principales activités économiques de la région de Kaolack. Elle est essentiellement pluviale et saisonnière, reposant à la fois sur des cultures de rente (arachide coton) et sur des cultures vivrières de subsistance (mil, sorgho, maïs et riz)

Elle occupe plus de 65% de la population active régionale. Cet état des faits est consolidé par le RGPHAE 2013, qui fait remarquer que sur les 77 629 ménages que compte la région, les 58 131 pratiquent l'agriculture. Son développement s'oppose cependant à plusieurs problèmes d'ordres structurels et conjoncturels. L'Etat a entrepris, depuis 2000, d'importants programmes de relance de certaines filières, la diversification et l'intensification des productions agricoles, basées sur la promotion des cultures susceptibles de concilier la satisfaction des besoins vivriers intérieurs et la conquête du marché extérieur grâce à la haute valeur ajoutée des produits transformés. En 2008, l'Etat du Sénégal avait mis en place la Grande offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). Celle-ci s'était fixée comme objectif d'assurer une sécurité alimentaire par la relance de la production agricole. Cette volonté politique s'est manifestée par l'adoption en 2010 du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Le Plan Sénégal Emergent (PSE), élaboré en 2013, accorde une importance particulière à l'agriculture. Ceci se justifie par la mise en place du Programme de relance et d'accélération de la cadence dans l'agriculture (PRACAS).

Par ailleurs, des programmes à vocation de lutter contre la pauvreté sont venus en appointe de l'agriculture locale. Il s'agit du Programme d'Assistance à la Filière Agricole (PAFA), The Coopérative League of the United States of America (*CLUSA*), la Plateforme Multifonctionnelle, le Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES), entre autres.

Le présent chapitre va faire l'état :

- de la préparation de la campagne 2014/2015;
- du déroulement de la campagne de production agricole;
- de la commercialisation de l'arachide ;
- de la pluviométrie.

IX.1 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

IX.1.1 Les services techniques

Les services techniques intervenant dans l'agriculture de la région de Kaolack sont au nombre de 4. Au premier maillon se trouve la Direction Régionale du Développement Rural (DRDR), unité régionale de coordination de l'action agricole. Ensuite, il y a les Services Départementaux de Développement Rural (SDDR) qui sont implantés dans les chefs-lieux de département, chargés de s'occuper de toutes les questions agricoles.

IX.1.2 Les autres intervenants

Il existe des associations paysannes fortes à envergure nationale ou interrégionale (URCAK, UNIS, CNIA, CCPA, CICL, FNOPS, FNCAAS, CRCR, etc.) qui jouent un rôle déterminant dans l'organisation des filières arachidière et céréalière (approvisionnement en intrants et commercialisation de la production).

Le secteur agricole bénéficie de l'assistance technique de certains intervenants dont les plus importants sont : ANCAR, CADL, PAFA, Caritas, PRODIAKT, WulaNafaa, Clusa, PCE, BARVAFOR, SYMBIOSE, FEPROMAS, etc.

IX.1.3 Les infrastructures et équipements

Au Sénégal, l'agriculture est la principale activité économique en zone rurale. Face à la croissance démographique et à l'urbanisation grandissante, l'augmentation de la production agricole nationale est devenue une condition nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire du pays.

Pour répondre à ce besoin, le Sénégal et la Belgique ont conçu ensemble le Projet de Bassins de Rétention et de Valorisation de Forages (BARVAFOR), qui veut garantir aux éleveurs et aux agriculteurs des régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Thiès un accès durable à l'eau productive pour qu'ils puissent augmenter leur production.

A ce titre, la région de Kaolack est en voie de se spécialiser dans le maraichage surtout le département de Nioro.

Par ailleurs, en appui au Projet de Croissance économique (PCE), l'USAID en partenariat à l'entreprise KASEC (Kaolack semences), a créé le Centre de Traitement de Semences et céréales de Kaolack (CTS).

Cet équipement de traitement de semences de Kaolack va traiter 3.000 tonnes de semences de mil, de maïs et sorgho de qualité par an pour satisfaire les besoins en semences certifiées de plus de cinquante mille cultivateurs des régions du centre.

IX.2 LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.2.1 La mise en place des semences

L'Etat, grâce à sa politique de subvention, a rendu possible l'accès aux semences dont la distribution a été bien assurée par les comités mis en place. La région de Kaolack a reçu 9 117 tonnes d'arachide en coque représentant juste la quantité qui était prévue et 442 tonnes de céréales avec une hausse 9,6% de la quantité prévue. Les comités de mise en place ont presque vendu la totalité des semences reçues. Parmi les semences céréalières il figure 214 tonnes de maïs local et hybride représentant les 44% ; 31,1 tonnes de sorgho local et hybride ; 67,5 tonnes de riz ; 148 tonnes de niébé et 23,9 tonnes de mil. Plus de la moitié des semences d'arachide a été vendue dans le département de Nioro soit une proportion de 52,5% et dans celui de Kaolack, 31,1% ont été vendues. Le département de Guinguinéo quant à lui, n'a pas reçu de semences en riz. Ces dernières ont été vendues dans le département de Kaolack et Nioro avec respectivement 71,2% et 11,1% de la quantité reçue.

Tableau 9.1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Kaolack

Semences		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %
Arachide	**Prévu(T)**	1 756	1497	-14,8	3 230	2833	-12,3	5 113,0	4787	-6,38	**10 099,0**	9117	-9,7
	Reçu (T)	1 756	1497	-14,8	3 223	2833	-12,1	5 144,8	4787	-6,95	**10 123,7**	9117	-9,9
	Vendu (T)	1 127	1487,6	32,0	2 666	2833	6,3	5 119,1	4787	-6,49	**8 912,1**	9108	2,2
	Reliquat (T)	629	9,45	-98,5	556,9	0	-100	25,7	0	-100	1 211,6	9	-99,3
Maïs local	**Prévu(T)**	40	16	-60	90	40	-55,6	194	100	-48,5	**324**	156	-51,9
	Reçu (T)	40	16	-60	83	38	-54,2	194	100	-48,5	**317**	154	-51,4
	Vendu (T)	36,9	16	-56,6	80	38	-52,5	194	100	-48,5	**310,9**	154	-50,5
	Reliquat (T)	3,1	0	-100	3	0	-100	0	0		6,1	0	-100
Maïs hybride	**Prévu(T)**	0	0	0	30	16	-46,7	100	53	-47	**130**	69	-46,9
	Reçu (T)	0	0	0	18	9,0	-50,0	102	51	-50	**120**	60	-50
	Vendu (T)	0	0	0	0,9	5,0	456,3	33,2	51	53,6	**34,1**	56	64,2
	Reliquat (T)	0	0	0	17,1	3,9	-77,0	68,8	0	-100	85,9	3,9	-95,5
Sorgho local	**Prévu(T)**	13	20	53,9	17	5,8	-65,9	22	7,5	-65,9	**52**	33	-36,5
	Reçu (T)	12,9	20	55,0	6	0	-100	22	7	-68,2	**40,9**	27	-34,0
	Vendu (T)	10,6	20	88,7	5	0	-100	22	7	-68,2	**37,6**	27	-28,2
	Reliquat (T)	2,3	0	-100	1	0	-100	0	0	-	3,3	0	-100

Sorgho hybride	**Prévu(T)**	4,2	0	-100	14,2	1	-93,0	0	2	-	**18,4**	3	-83,7
	Reçu (T)	4,2	0,1	-97,6	14,2	2,0	-86,3	0	2	-	**18,4**	4,1	-77,7
	Vendu (T)	0,2	0,1	-50	4,2	0,7	-83,3	0	2	-	**4,4**	2,8	-36,4
	Reliquat (T)	4	0	-100	10	1,2	-88	0	0	-	14	1,2	-91,4
Riz	**Prévu(T)**	3	0	-100	9	0	-100	18	0	-100	**30**	0	-100
	Reçu (T)	3	0	-100	9	60	566,7	18	7,5	-58,33	**30**	67,5	125
	Vendu (T)	0,4	0	-100	2,7	50,1	1754,6	3,8	7,5	97,37	**7**	57,6	722,9
	Reliquat (T)	2,6	0	-100	6,3	9,9	57,6	14,2	0	-100	23	9,9	-57,0
Niébé	**Prévu(T)**	90	76	-15,6	70	40	-42,9	70	38	-45,71	**230**	154	-33,0
	Reçu (T)	90	72	-20	70	40	-42,9	70	36	-48,57	**230**	148	-35,7
	Vendu (T)	68	72	5,88	43,1	40	-7,2	70	36	-48,57	**181**	148	-18,2
	Reliquat (T)	22	0	-100	26,9	0	-100	0	0	0	49	0	-100
Sésame	**Prévu(T)**	3	0	0	3	0	0	1	0	0	**7**	0	0
	Reçu (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Vendu (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mil	**Prévu(T)**	0	7	0	0	7	0	0	12,5	0	0	27	0
	Reçu (T)	0	7	0	0	6,9	0	0	10	0	0	23,9	0
	Vendu (T)	0	7	0	0	6,9	0	0	10	0	0	23,9	0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : DRDR/Kaolack

Néanmoins il y a eu une baisse de la quantité de semence reçue par rapport à la campagne 2014/2014. En effet les semences d'arachide ont baissé de 9,9%, celles du maïs ont baissé de 50,5% ; quant à celles du niébé et sorgho, elles ont diminué respectivement de 35% et 34%.

IX.2.2 La mise en place des engrais et autres fertilisants

Les fertilisants permettent entre autres d'améliorer la structure du sol, d'augmenter la capacité du complexe argilo-humique et de stocker les éléments nutritifs. Ainsi pour un meilleur rendement agricole la région de Kaolack a encaissé 2 494,6 tonnes d'engrais de type 6-20-10, 1 217,4 tonnes de type 15-10-10, 2 041,0 tonnes de type 15-15-15, 2 621,8 de type 10-10-20 et 2 494,6 tonnes d'urée. La quantité de fertilisant reçue correspond à 98,4% de ce qui a été prévue. Toutes les quantités d'engrais reçues ont été vendues à l'exception du type 10-10-20 où il est resté un reliquat de 94,1 tonnes. La majorité de ces fertilisants ont été vendus dans le département de Nioro soit 61,9% de la quantité vendue.

Tableau 9.1 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Kaolack

Engrais et autres fertilisants		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %
Engrais 6.20.10	**Prévu(T)**	**660,3**	436	-34,0	**1 350,0**	849	-37,1	**1 870,0**	1 234	-34,0	3 880	2 519,0	-35,1
	Reçu (T)	639,7	409,8	-36,0	1 390,0	855	-38,5	**1 830,0**	1 229,9	-32,8	**3 860**	2 494,6	-35,4
	Vendu (T)	573,9	409,8	-28,6	1 376,0	855	-37,9	**1 830,0**	1 229,9	-32,8	**3 780**	2 494,6	-34,0
	Reliquat (T)	**65,8**	0	-100	**14**	0	-100	**0**	0	-	**79,2**	0	-100
Engrais 15.10.10	**Prévu(T)**	280	180	-35,7	790	506	-36,0	**880**	563	-36,0	**1 950,0**	1 249,0	-36,0
	Reçu (T)	259,3	180	-30,6	720	506,1	-29,7	**870,5**	531,4	-39,0	**1 849,8**	1 217,4	-34,2
	Vendu (T)	237,2	180	-24,1	457	506,1	10,7	**870,5**	531,4	-39,0	**1 565,1**	1 217,4	-22,2
	Reliquat (T)	**22,1**	0	-100	**263**	0	-100	**0**	0	-	**284,7**	0	-100
Engrais 15.15.15	**Prévu(T)**	40	40	0	320	380	18,8	**1 660,0**	1 698	2,3	**2 020,0**	2 118	4,9
	Reçu (T)	40	40	0	320	380	18,8	**1 572,0**	1 621	3,1	**1 932,0**	2 041	5,6
	Vendu (T)	40	40	0	320	380	18,8	**1 503,2**	1 621	7,8	**1 863,2**	2 041	9,5
	Reliquat (T)	**0**	0	-	**0**	0	-	**68,8**	0	-100	**68,8**	-	-100
Engrais 10.10.20	**Prévu(T)**	420	100	-76,2	560	415	-25,9	**1 904,0**	2 123	11,5	**2 884,0**	2 638	-8,5
	Reçu (T)	395	100	-74,7	558	398,8	-28,5	**1 893,8**	2 123	12,1	**2 846,6**	2 621,8	-7,9
	Vendu (T)	188,1	22,5	-88,1	204	382,2	87,4	**1 789,0**	2 123	18,7	**2 180,7**	2 527,7	15,9
	Reliquat (T)	206,9	77,6	62,5	354	16,6	-95,3	104,8	0	-100	666,0	94,1	-85,9
Urée	**Prévu(T)**	**660,3**	436	34,0	**1 350,0**	849	-37,1	**1 870,0**	1 234,0	-34,0	3 880,3	2 519,0	-35,1
	Reçu (T)	639,7	409,8	36,0	1 390,0	855	-38,5	**1 830,0**	1 229,9	-32,8	**3 859,5**	2 494,6	-35,4
	Vendu (T)	573,9	409,8	28,6	1 376,0	855	-37,9	**1 830,0**	1 229,9	-32,8	**3 780,3**	2 494,6	-34,0
	Reliquat (T)	**65,8**	0	100	**14**	0	-100	**0**	0	-	**79,2**	0	-100

Source : DRDR/Kaolack

C'est le département de Guinguinéo qui enregistre la plus faible quantité de fertilisants avec une vente 552,0 tonnes et qui ne correspond qu'à 5,1% de la quantité totale vendue dans la région. Les quantités de fertilisant vendues ont diminué par rapport à la campagne 2013/2014 à l'exception de l'engrais 10-10-20 et 15-15-15 où il est enregistré une hausse respective de 15,9% et 9,5%. Ainsi la quantité d'engrais 6-20-10 et l'urée vendue ont baissé de 35,0%, de même que l'engrais 15-10-10 de 22,2%.

IX.2.3 La mise en place des matériels et équipements agricoles

Pour un meilleur rendement agricole l'Etat a mis à la disposition des paysans des matériels et équipements agricoles. Ainsi la région de Kaolack a reçu 945 Houes Sines, 540 houes occidentales, 225 charrues et 58 semoirs. Plus de la moitié de ces matériels ont été vendus soit 65,6%. Ces ventes correspondent à 70,6% des houes Sines ; 63,7% des houes occidentales ; 51,6% des charrues et 56,9% des semoirs. C'est dans le département de Kaolack que la grande partie des matériels a été vendue soit respectivement 46,3% des houes Sines ; 44,7% des houes occidentales et 39,4% des semoirs. Les charrues ont été reçues seulement dans le département de Kaolack et Guinguinéo.

Tableau 9.1 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région de Kaolack

Matériels et équipements agricoles / Matériels de culture attelée		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %
Houe sine	Reçu	-	170	-	-	335	-	-	440	-	-	945	-
	Vendu	-	154	-	-	307	-	-	206	-	-	667	-
	Reliqu	-	16	-	-	28	-	-	234	-	-	278	-
Houe occidentale	Reçu	-	50	-	-	175	-	-	315	-	-	540	-
	Vendu	-	40	-	-	154	-	-	150	-	-	344	-
	Reliqu	-	10	-	-	21	-	-	165	-	-	196	-
Charrue	Reçu	-	135	-	-	90	-	-	0	-	-	225	-
	Vendu	-	62	-	-	54	-	-	0	-	-	116	-
	Reliqu	-	73	-	-	36	-	-	0	-	-	109	-
Semoir	Reçu	-	4	-	-	24	-	-	30	-	-	58	-
	Vendu	-	1	-	-	13	-	-	19	-	-	33	-
	Reliqu	-	3	-	-	11	-	-	11	-	-	25	-

Source : DRDR/Kaolack

La situation des matériels et équipements de la campagne précédente n'est pas disponible. C'est pour cette raison qu'il n'est pas possible de faire des comparaisons entre les saisons de 2013/2014 et 2014/2015.

IX.3 BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.3.1 Les cultures vivrières

Les cultures vivrières de la région de Kaolack concernent principalement le mil, le maïs, le sorgho, le riz et le fonio. La production du mil dans la région est évaluée 77 613 tonnes et celles du maïs à 35 484 tonnes. Ces derniers occupent la quasi-totalité

de la production avec 63,9% pour le mil et 29,2% pour le maïs. Les productions du riz et du fonio sont très faibles dans la région avec des proportions respectives de 0,6% et 0,2%.

Dans cette même lancée, le mil et le maïs englobent la plus grande partie des surfaces cultivées avec des rendements respectifs 1 700 kg/ha et 3 040 kg/ha. Occupant 42,87% des surfaces cultivées, le département de Nioro constitue le principal producteur de la région enregistrant 49,1% de la production du mil et 68,1% de celle du maïs. Le fonio n'est cultivé que dans le département de Nioro avec une production de 396 tonnes correspondant à un rendement de 500kg/ha. Ce dernier n'est présent pas à Kaolack et à Guinguinéo.

Tableau 9.1: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative dans la région de Kaolack

Spéculations		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %
Mil	**Sup (Ha)**	**122 245**	34 253	- 72,0	39 636	43 863	10,7	45 235	54 392	20,2	**104 406**	132 508	21,2
	Rdt (Kg/Ha)	**834**	450	- 46,0	782	550	-29,7	1 018	700	-31,2	**926**	1 700	45,5
	Prod (T)	**101 980**	15 414	- 84,9	30 995	24 125	-22,2	46 049	38 074	-17,3	**96 658**	77 613	-24,5
Sorgho	**Sup (Ha)**	**109**	1 651	1 414,7	2 653	4 348	63,9	1 017	2 168	113,2	**3 789**	8 167	53,6
	Rdt (Kg/Ha)	**640**	900	40,6	728	800	9,9	1 500	1 200	-20,0	**939**	2 900	67,6
	Prod (T)	**70**	1 486	2 022,9	1 931	3 478	80,1	1 526	2 602	70,5	**3 559**	7 566	53,0
Maïs	**Sup (Ha)**	**213**	1 284	502,8	6 564	12 980	97,8	18 914	16 100	-14,9	**26 433**	30 364	13,0
	Rdt (Kg/Ha)	**9 818**	740	- 92,5	773	800	3,5	2 620	1 500	-42,8	**2 078**	3 040	31,6
	Prod (T)	**2 091**	950	- 54,6	5 074	10 384	104,7	49 555	24 150	-51,3	**54 924**	35 484	-54,8
Riz	**Sup (Ha)**	**1 762**	26	- 98,5	250	86	-65,6	442	838	89,6	**692**	950	27,2
	Rdt(Kg/Ha)	**18 595**	250	- 98,7	2 500	250	-90,0	2 000	800	-60,0	**2 181**	1 300	-67,8
	Prod (T)	**32 765**	7	- 100,0	625	22	-96,5	884	670	-24,2	**1 509**	699	-115,9
Fonio	**Sup (Ha)**	0	0	0	0	0	0	0	396	0	0	396	0
	Rdt (Kg/Ha)	0	0	0	0	0	0	0	500	0	0	500	0
	Prod (T)	0	0	0	0	0	0	0	198	0	0	198	0

Source : DRDR/Kaolack

Cependant la production des cultures vivrières de la campagne 2014/2015 a baissé par rapport à la campagne précédente à l'exception du sorgho qui a haussé de 53,0%. La production du mil et du maïs ont diminué respectivement de 24,5% et 54,8%. Cette baisse s'est accentuée le plus dans le département de Guinguinéo avec une diminution de 84,9% de la production du mil et 54,6% de celle de maïs.

IX.3.2 Les cultures industrielles

Au niveau des cultures industrielles, la région de Kaolack a produit 96 010 tonnes d'arachide, 63 018 tonnes de pastèques, 19 561 tonnes de manioc ainsi que des quantités non négligeables en sésame et en niébé.

Le département de Nioro s'est distingué dans la production d'arachide et du manioc avec plus de la moitié des quantités produites dans la région. Il enregistre 51,1% de la production arachidière régionale et 70,9% de celle du manioc.

Tableau 9.1 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative dans la région de Kaolack

Spéculations		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014/2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014 / 2015	Variation %	Campagne 2013 / 2014	Campagne 2014/ 2015	Variation %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	20 439	22 952	12,3	40 580	43 487	7,2	61 226	61 226	0	122 245	127 665	4,4
	Rdt (Kg/Ha)	651	700	7,5	779	712	-8,6	932	800	-14,2	834	2 212	165,2
	Prod(T)	13 306	16 066	20,7	31 612	30 963	-2,1	57 063	48 981	-14,2	101 980	96 010	-5,9
Coton	Sup (Ha)	0	773	0	0	0	0	109	-	0	109	773	609,2
	Rdt (Kg/Ha)	0	546	0	0	0	0	640	-	0	640	546	-14,7
	Prod(T)	0	422	0	0	0	0	70	-	0	70	422	502,9
Manioc	Sup (Ha)	180	267	48,3	0	511	0	33	616	1 766,7	213	1 394	554,5
	Rdt (Kg/Ha)	7 493	6 000	-19,9	0	8 000	0	22 500	22 500	0	9 818	36 500	271,8
	Prod(T)	1 349	1 603	18,8	0	4 088	0	743	13 870	1 766,8	2 091	19 561	835,5
Pastèque	Sup (Ha)	238	163	-31,5	1 385	2 506	80,9	139	543	290,7	1 762	3 212	82,3
	Rdt (Kg/Ha)	9 600	12 500	30,2	20 000	20 000	0	20 000	20 000	0	18 595	52 500	182,3
	Prod(T)	2 285	2 038	-10,8	27 700	50 120	80,9	2 780	10 860	290,7	32 765	63 018	92,3
Aubergine	Sup (Ha)	0	0	0	1 581	0	0	58	0	0	1 639	0	0
	Rdt (Kg/Ha)	0	0	0	15 000	0	0	15 000	0	0	15 000	0	0
	Prod(T)	0	0	0	23 715	0	0	870	0	0	24 585	0	0
Tomate industrielle	Sup (Ha)	0	0	0	0	0	0	54	0	0	54	0	0
	Rdt (Kg/Ha)	0	0	0	0	0	0	14 000	0	0	14 000	0	0
	Prod(T)	0	0	0	0	0	0	756	0	0	756	0	0
Bissap	Sup (Ha)	19	0	0	84	0	0	0	0	0	103	0	0
	Rdt (Kg/Ha)	600	0	0	500	0	0	0	0	0	518	0	0
	Prod(T)	11	0	0	42	0	0	0	0	0	53	0	0
Sésame	Sup (Ha)	0	0	0	0	230	0	0	501	0	0	731	0
	Rdt (Kg/Ha)	0	0	0	0	700	0	0	700	0	0	1 400	0
	Prod(T)	0	0	0	0	161	0	0	351	0	0	512	0
Niébé	Sup (Ha)	0	14 800	0	0	1 020	0	0	1 480	0	0	17 300	0
	Rdt (Kg/Ha)	0	500	0	0	600	0	0	450	0	0	1 550	0
	Prod(T)	0	7 400	0	0	612	0	0	666	0	0	8 678	0

Source : DRDR/Kaolack

Le département de Kaolack est le premier producteur de pastèque avec 50 120 tonnes soit les 79,5% de la production totale de la région. Le département Guinguinéo ne figure en tête que dans la production du niébé 85,3% (7 400 tonnes) de la production régionale. A cela s'ajoute que la culture du sésame est absente dans ce département.

Les productions de la pastèque et du manioc ont fortement progressé durant la campagne 2014/2015 avec une augmentation qui dépasse 90% pour la pastèque et 800% pour le manioc. Par contre la production de l'arachide a chuté de 5,9% pour la région.

IX.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.4.1 Atouts

- Il existe des associations paysannes fortes à envergure nationale ou interrégionale (URCAK, UNIS, CNIA, CCPA, CICL, FNOPS, FNCAAS, CRCR, etc.) qui jouent un rôle déterminant dans l'organisation des filières arachidière et céréalière (approvisionnement en intrants et commercialisation de la production).
- Le secteur agricole bénéficie de l'assistance technique de certains intervenants dont les plus importants sont : DRDR, ANCAR, CADL, PAFA, PROMER II, Caritas, PRODIAKT, WulaNafaa, Clusa, PCE, etc.
- l'expérience avérée des producteurs ;
- l'aptitude des sols à la diversification (mil, mais, Sorgho, arachide,…) ;
- l'existence de vallées et de bas-fonds timidement exploités (cas de la vallée de Koutango dans l'arrondissement de Wack Ngouna).

IX.4.2 Contraintes

Les contraintes du secteur peuvent être classées en trois(03) catégories :

Les contraintes physiques et climatiques :

- pluviométrie irrégulière,
- dégradation des sols (salinisation, acidification, baisse de fertilité),
- insuffisance de la ressource en eau

Les contraintes techniques :

- faiblesse du paquet technologique appliqué
- insuffisance de semences adaptées aux cycles climatiques
- vétusté du matériel agricole,

- pression parasitaire (maladies) et acridienne (destruction par les criquets…
- problèmes de conservation et transformation des produits agricoles,
- insuffisance de la diversification.

Les contraintes socio-économiques :

- faiblesse des investissements,
- difficulté de recouvrements du crédit
- faiblesse organisationnelle et institutionnelle,
- insuffisance de la compétitivité des filières de production,
- enclavement des zones de production
- Absence d'ouvrages de retenue faisant perdre une forte quantité d'eau par le ruissellement.

IX.4.3 Perspectives

- Renforcer la production du riz avec l'appui du PAFA et de l'ONG SYMBIOSE dans le département de Nioro.
- Promotion du maraichage dans les vallées.

IX

CHAPITRE X - ELEVAGE

INTRODUCTION

Le Ministère de l'élevage et des productions animales s'est engagé depuis 2007, dans le cadre de la réforme entreprise en matière d'allocation et d'exécution budgétaires, dans une démarche de gestion axée sur les résultats (GAR). A cet effet, le département s'est doté d'un Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Long Terme (CDSMT, articulé autour de l'orientation générale définie pour le secteur dans le cadre de la politique économique et sociale et qui vise la satisfaction de la demande nationale en produits animaux et à assurer la promotion socio-économique des acteurs du secteur. Dans le CDSMT, quatre objectifs sectoriels ont été retenus à savoir : (i) améliorer les productions animales, (ii) sécuriser l'élevage, (iii) améliorer les conditions de mise en marché et (iv) renforcer le cadre institutionnel. Ces objectifs ont été traduits suivants cinq programmes spécifiques.

Dans ce chapitre, il sera traité d'abord des différents intervenants et des infrastructures et équipements disponibles dans la région. Ensuite, nous allons tenter de passer en revue l'évolution des effectifs, les productions animales, le mouvement du cheptel, la santé animale entre autres. Enfin, l'analyse portera sur les atouts et potentialités, les contraintes et les perspectives de développement du secteur.

X.1 LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

X.1.1 Les services techniques

Le personnel dont dispose l'Inspection régionale des Services Vétérinaires de Kaolack est concentré dans le département de Kaolack. En effet, sur un effectif de 19 agents dans la région, le département de Kaolack en totalise 11, contre 05 agents et 03 agents respectivement dans de ceux de Nioro et Guinguinéo.

La répartition du personnel se présente comme suit: deux (02) docteurs vétérinaires, trois (03) ingénieurs des travaux d'élevage (ITE), douze (12) Agents Techniques d'élevage (ATE) et deux (02) autres agents en 2014.

Globalement, on note une baisse de près de 20% en 2014 des effectifs comparativement à 2013 dans la région. Pour toutes les catégories de personnel, les effectifs sont restés constants sauf pour les ATE où on a noté une diminution de 29,4% de l'effectif régional.

Tableau 10.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection en 2014

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
IRSV[6]	Année 2013	1	0	1	1	0	1	3	0	3	2	0	2	7	0	7
	Année 2014	1	0	1	1	0	1	2	0	2	2	0	2	6	0	6
IDSV [7]de Kaolack	Année 2013	0	0	0	1	0	1	4	1	5	0	0	0	5	1	6
	Année 2014	0	0	0	1	0	1	4	0	4	0	0	0	5	0	5
IDSV [8] de Guinguinéo	Année 2013	1	0	1	0	0	0	4	0	4	0	0	0	5	0	5
	Année 2014	0	1	1	0	0	0	2	0	2	0	0	0	2	1	3
IDSV [9]de Nioro	Année 2013	0	0	0	1	0	1	5	0	5	0	0	0	6	0	6
	Année 2014	0	0	0	1	0	1	4	0	4	0	0	0	5	0	5
Total	Année 2013	**2**	**0**	**2**	**3**	**0**	**3**	**16**	**1**	**17**	**2**	**0**	**2**	**23**	**1**	**24**
	Année 2014	**1**	**1**	**2**	**3**	**0**	**3**	**12**	**0**	**12**	**2**	**0**	**2**	**18**	**1**	**19**
	Variation %	**-50**		**0**	**0**		**0**	**-25**	**-100**	**-29,4**	**0**		**0**	**-21,7**	**0**	**-20,8**

Source : IRSVE/Kaolack

Notons par ailleurs que l'effectif des femmes toute catégories confondues n'a pas évolué sur la période.

L'effectif du Service Régional des services vétérinaires de Kaolack est encore insuffisant pour apporter l'assistance technique nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du CDSMT et pour un meilleur suivi des programmes mis en œuvre.

X.1.2 Les autres intervenants

La présence d'autres intervenants avec un statut d'association, de dimension régionale qui sont plutôt des cadres de concertation traduit une mutualisation des efforts dans les activités d'élevage dans la région. Parmi celles-ci on peut citer : (i) la Maison Des Eleveurs (MDE), (ii) le Directoire Régional des Femmes en Élevage (DIRFEL) qui regroupe les femmes, (iii) l'Association pour la Gestion des Ovins de Races Améliorées (AGORA) et (iv) le Rassemblement des Amis du Mouton au Sénégal (RAMS).

Tableau 10.1: Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc...)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
MDE	Association	Élevage	Régionale
DIRFEL	Association	Élevage	Régionale
AGORA	Association	Élevage d'ovins	Régionale
RAMS	Association	Élevage d'ovins	Régionale
PAFA	Projet	Agriculture et élevage	Plusieurs régions

[6] IRSV = Inspection Régionale des Services Vétérinaires
[7] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires
[8] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires
[9] IDSV = Inspection Départementale des Services Vétérinaires

Source : IRSV/Kaolack

De plus, le Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA) qui a pour objectif d'améliorer de manière durable les revenus et les moyens d'existence et d'appuyer les exploitations à travers leur insertion dans des filières profitables et diversifiées est très présent dans la région. Il développe des sous projets de l'élevage.

X.1.3 Les infrastructures et équipements

La région est relativement bien pourvue en infrastructures pastorales. En effet, elle compte 109 forages pastoraux en 2014 mais sont inégalement répartis selon les départements avec 38 dans celui de Kaolack, 54 dans celui de Nioro et 17 dans celui de Guinguinéo.

La prédominance des forages pastoraux dans le département de Nioro peut s'expliquer par les nombreuses réalisations du programme BARVAFOR.

En ce qui concerne les parcs à vaccination, sur les 28 dénombrés dans la région en 2014, près des 2/3 se trouvent dans le département de Guinguinéo et le tiers restant dans les deux autres départements.

Des fermes modernes d'embouche sont aussi présentes au niveau des départements de Kaolack et Guinguinéo avec respectivement 11 et 12 unités sur les 29 que compte la région.

La production de volaille dans les 66 fermes modernes avicoles de la région est bien présente dans les départements de Kaolack et Guinguinéo qui en renferme 30 chacun, tandis que le reste est localisé dans celui de Nioro.

Tableau 10.1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par département en 2014

Infrastructures	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			DéptGuinguineo			Région		
	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %
Forages agropastoraux	0	38		0	54		0	17		0	**109**	
Parcs à vaccination	0	5		0	5		0	18		0	**28**	
Centres zootechniques	0	0		0	0		0	0		0	**0**	
Fermes modernes d'embouche bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine	0	11		0	12		0	06		0	**29**	
Fermes avicoles modernes	0	30		0	06		0	30		0	**66**	
Unités de transformation de produits laitiers	2	2	0	0	0		0	0		0	**2**	
Abattoirs modernes	1	1	0	0	0		0	0		**1**	**1**	**0**
Pharmacies et cliniques vétérinaires	3	3	0	2	2	0	0	0		**5**	**5**	**0**

Source : IRSV/Kaolack

Le lait, dont la production est en nette augmentation, a atteint 6 548 644 litres en 2014.

La région ne dispose que de deux unités de transformation, toutes localisées dans le département de Kaolack.

Un seul abattoir moderne localisé dans la commune de Kaolack est disponible au niveau de la région.

Quant aux cinq pharmacies et cliniques vétérinaires de la région, les trois sont implantées dans le département de Kaolack.

Notons que le département le département de Guinguinéo ne compte aucune pharmacie et clinique vétérinaire.

La région dispose d'un haras régional qui doit être mieux pourvu afin de jouer son rôle dans l'amélioration de la race équine.

X.2 LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Les données fournies par L'IRSV de Kaolack font ressortir une évolution constante de 10% en 2014 des effectifs du cheptel et de la volaille quelle que soit l'espèce comparativement à 2013.

En 2014, l'effectif du cheptel tourne autour de 771 815 têtes selon toujours les estimations fournies par l'Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Kaolack contre 701 671 têtes en 2013 soit une augmentation en valeur absolue de 70 144 têtes et 10% en valeur relative.

Le bétail est dominé par les caprins et les ovins dans des proportions quasi identiques avec respectivement 32,1% et 31,5% du total. Ils sont suivis par les bovins avec 22% de l'effectif.

L'analyse selon le département montre que celui de Nioro comme dans les années passées renferme le plus de cheptel avec près de 56% des effectifs de la région suivi de celui de Kaolack avec 39,5%.

Tableau 10.1:Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par département

Espèces	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			DéptGuinguineo			Région		
	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %
Bovins	55 451	60 996	10	82 419	90 661	10	16 800	18 480	10	**154 670**	**170 137**	10
Ovins	101 838	112 022	10	105 092	115 601	10	14 250	15 675	10	**221 180**	**243 298**	**10**
Caprins	65 887	72 475	10	155 875	171 441	10	3 530	3 883	10	**225 290**	**247 799**	**10**
Asins	17 646	19 411	10	17 031	18 734	10	1 840	2 021	10	**36 517**	**40 166**	**10**
Equins	25 320	27 852	10	28 611	31 472	10	4 650	5 115	10	**58 581**	**64 439**	**10**
Porcins	4 383	4 821	10	800	880	10	250	275	10	**5 433**	**5 976**	**10**
Caméliens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bétail	270 525	297 577	10	389 828	428 789	10	41 320	45 449	10	**701 671**	**771 815**	**10**
Volaille	653 380	718 719	10	367 246	403 971	10	114 099	125 508	10	**1 134 725**	**1 248 198**	**10**

Source : IRSV/Kaolack

L'élevage de la volaille est surtout présent dans le département de Kaolack avec 57,5% de l'effectif suivi de Celui de Nioro avec 32,3%.

Malheureusement les informations disponibles pour la volaille ne permettent pas de faire une analyse selon l'espèce.

Ainsi, aussi bien pour le cheptel que pour la volaille, le département de Guinguinéo est le moins pastoral de la région. Néanmoins, l'ANIDA y a réalisé une ferme pilote d'embouche au niveau de la commune de Nguelou.

X.3 LES PRODUCTIONS

X.3.1 La production de viande et d'œufs

Sur la base des données disponibles, la production de viande issue des abattages ne peut être étudiée. L'analyse portera sur le nombre de têtes abattues.

En effet, au niveau de la région le nombre de têtes abattues en 2014 a connu une évolution. Il a concerné principalement les bovins et les ovins avec des hausses respectives de 7,5 % et 2,3% comparativement à 2013.

Tableau 10.1 : Evolution du nombre d'abattages contrôlés dans les abattoirs de la région de Kaolack selon les espèces, par département

Espèces	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			DéptGuinguineo			Région		
	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %
Taureaux	993	1 092	10,0	823	905	10,0	708	779	10,0	**2 524**	**2 776**	**10**
Bœufs	104	114	9,6	151	166	9,9	67	74	10,4	**332**	**354**	**6,6**
Vaches	1 579	1 737	10,0	1 322	1 454	10,0	1 540	1 694	10,0	**4 441**	**4 885**	**9,1**
Veaux / vêles	289	318	10,0	516	568	10,1	112	123	9,8	**917**	**1 009**	**10**
Total bovins	3 065	3 261	6,4	2 812	2 993	6,4	2 427	2 670	10,0	**8 304**	**8 924**	**7,5**
Ovins	2 389	2 628	10,0	468	515	10,0	3 588	3 447	-3,9	**6 445**	**6 590**	**2,3**
Caprins	3 787	0	0,0	2 713	0	0,0	12 787	0	0,0	**19 287**	0	0

Source : IRSV/Kaolack

Si on considère le nombre de bovins abattus dans la région en 2014, les vaches constituent de loin la majorité des abattages contrôlés avec un taux 54,7% suivies respectivement des taureaux (31,1%) et des veaux/vêles (11,3%).

Pour la même espèce bovine, il faut noter que le département de Kaolack compte environ 36,5% des abattages contrôlés suivi de ceux de Nioro (33,5%) et de Guinguinéo (29,9%).

Si pour les ovins les abattages ont cru de près 10% en 2014 dans les départements de Kaolack et Nioro comparativement à 2013, on a relevé une baisse de – 3,93% dans celui de Guinguinéo.

X.3.2 La production contrôlée de lait

La production de lait au niveau de la région est passée en 2013 de 5 953 305 litres à 6 548 544 litres en en 2014, soit une hausse 10%.

Le département de Kaolack fournit la part la plus importante avec 43,8% de la production régionale. La production des autres départements se suivent de très près avec 29,4% de Guinguinéo et 26,8% de Nioro.

Tableau 10.1 : Evolution de la production de lait par département

Circonscription administrative	2013		2014		Variation des quantités en %
	Quantité (litres)	%	Quantité (litres)	%	
Dépt Kaolack	**2 695 419**	**45,3**	**2 867 259**	**43,8**	**6,4**
Dépt Nioro	**1 568 245**	**26,3**	**1 754 320**	**26,8**	**11,9**
Dépt Guinguinéo	**1 689 641**	**28,4**	**1 927 065**	**29,4**	**14,1**
Région	**5 953 305**	**100**	**6 548 644**	**100**	**10**

Source : IRSV/Kaolack

L'augmentation de la production notée en 2014 au niveau des départements est plus marquée au niveau de celui de Guinguinéo (+14,1%) et celui de Nioro (+11,9%) que dans celui de Kaolack qui a enregistré une hausse de 6,4% de sa production de lait.

Néanmoins, la plus grande quantité de production laitière jamais égalée de la région demeure toujours celle de 2010 avec 12 778 992 litres.

X.3.3 La production contrôlée des cuirs et peaux

En 2014, la région a enregistré au niveau de la production contrôlée de cuirs et peaux 43090 unités de cuirs de bovins et 224 699 unités de peaux (dont 96 151 unités de peaux ovines et 128 548 unités de peaux de caprins).

Un peu de la moitié de la production (54,4% des unités de cuirs de bovins) ont été produites dans le département de Kaolack. Cette situation est aussi observée au niveau de la production de peaux avec 78,3% de peaux dont 76,1% provenant des ovins et près de 80% des caprins.

Tableau 10.1: Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par département

Espèces		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			DéptGuinguineo			Région		
		Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %
Cuirs	**Nb.**	21488	23637	+10	10075	11151	+10,7	7610	8371	+10	39173	43090	+10
	Qté (T.)												
Peaux Ovines	**Nb.**	66566	73223	+10	12719	13991	+10	8125	8937	+10	87410	96151	+10
	Qté (T.)												
Peaux caprines	**Nb.**	93444	102788	+10	12910	14201	+10	10508	10559	+9,5	116862	128548	+10
	Qté (T.)												
Total	**Nb.**	181498	199648	+10	35704	39343	+10,1	26243	27867	+6,2	243445	267790	+10
	Qté (T.)												

Source : IRSV/Kaolack

Dans tous les départements, l'augmentation de la production de cuirs et peaux s'est accrue dans l'ordre de 10%, sauf à Guinguinéo où la hausse de la production se situe à 6,2% comparativement à 2013.

X.4 LES MOUVEMENTS DU BETAIL.

X.4.1 Les entrées et sorties

Les mouvements des bétails concernent les bovins, les petits ruminants (ovins et caprins), les chevaux et les porcins. Les causes essentielles sont généralement les événements religieux, comme la «Tabaski », la « Korité », la « Tamxarit », le « Magal de Touba », la fête de Noël, entre autres.

Comparativement à 2013, la région accueille de plus en plus de bétail. En 2014, le bétail entré dans la région de Kaolack se chiffre à 382134 têtes, toutes espèces confondues. Les entrées concernent principalement les petits ruminants avec une proportion de 34,3% pour les caprins et 32,3% d'ovins. Les bovins représentent 28,5% des entrées de la région.

En outre, l'analyse portant sur les départements montre que c'est dans celui de Kaolack que les bovins entrent le plus avec 42%, tandis que celui de Guinguinéo reçoit en majorité les petits ruminants.

Tableau 10.1: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par département

Espèces		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			DéptGuinguineo			Région		
		Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %
Bovins	**Entrées**	22 000	25 200	14,5	18 130	19 943	10,0	13 500	14 850	10	53 630	59 993	11,9
	Sorties	8 000	8 800	10,0	6 890	**6 579**	-4,5	11 270	12 397	10	26 160	28 776	10,0
	Solde	14 000	16 400	17,1	11 240	13 364	18,9	2 230	2 453	10	27 470	31 217	13,6
Ovins	**Entrées**	25 000	27 500	10,0	11 200	12 320	10,0	25 630	28 193	10	61 830	68 013	10,0
	Sorties	5 610	6 171	10,0	5 750	6 325	10,0	20 840	22 924	10	32 200	35 420	10,0
	Solde	19 390	21 329	10,0	5 450	5 995	10,0	4 790	5 269	10	29 630	32 593	10,0
Caprins	**Entrées**	12 903	14 193	10,0	13 000	14 300	10,0	39 710	43 681	10	65 613	72 174	9,1
	Sorties	6 756	4 132	-38,8	4 990	5 489	10,0	37 800	41 580	10	49 546	51 201	3,3
	Solde	6 147	10 061	63,7	8 010	8 811	0,0	1 910	2 101	10	16 067	20 973	30,5
Equins	**Entrées**	4 970	5 467	10,0	3 100	3 410	10,0	1 020	1 122	10	9 090	9 999	10,0
	Sorties	604	664	9,9	1 575	1 723	9,4	980	1 078	10	3 159	3 465	9,7
	Solde	4 366	4 803	10,0	1 525	1 687	10,6	40	44	10	5 931	6 534	10,2
Porcins	**Entrées**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sorties	1 085	1 194	10	935	0	-100	0	0	0	0	0	0
	Solde	-1 085	-1 194	10	-935	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**Entrées**	**64 873**	72 360	11,5	45 430	49 973	10	79 860	87 846	10	**190 163**	**210 179**	10,5
	Sorties	**20 970**	19 767	-0,04	19 205	20 116	-0,1	70 890	77 979	10	**111 065**	**118 862**	6,3
	Solde	**43 903**	52 593	17,7	26 225	29 857	18,1	8 970	9 867	10	**79 098**	**91 317**	16,6

Source : IRSV/Kaolack

La répartition des sorties de bétail par espèce montre qu'elles touchent plus les caprins avec 42% des effectifs concernés, suivis des ovins à hauteur de près de

30%. Les bovins sortent de la région dans une proportion de 24,1% du total des sorties.

Contrairement aux entrées, les sorties concernent plus le département de Guinguinéo à hauteur de 65,5% des mouvements.

Cependant, il faut noter qu'à l'occasion de la tabaski, on note des flux assez importants de moutons vers la Gambie pays limitrophe.

X.4.2 Le transit du bétail

Du fait de sa position géographique, la région de Kaolack est une zone centre, offrant beaucoup de potentialités d'échanges et de commerces. Cela lui confère la réputation de passage obligatoire pour rallier les régions centres et sud et surtout les pays limitrophes comme les deux Guinées, le Mali et la Gambie. C'est pourquoi, une partie du bétail entré dans la région transite dans la région pour approvisionner les marchés de l'intérieur du pays, surtout à l'approche des fêtes et autres événements religieux.

X.5 LA SITUATION ZOOSANITAIRE

X.5.1 Les foyers déclarés

En 2014, 62 foyers des principales épizooties sont signalées dans la région soit une progression de 8,8% par rapport à 2013. Ces foyers déclarés, toutes affectations confondues ont entrainé 847 cas de morbidité et une mortalité de 62 sujets soit une progression respective de 9,2% et 14,8% comparativement à l'année 2013.

La situation selon le département montre c'est le département de Kaolack qui a été le plus touché avec 72,5% des foyers déclarés contre 14, 5% dans celui de Nioro et Guinguinéo qui a enregistré les 13%.

Corrélativement à cette situation, le département de Kaolack a enregistré la morbidité la plus élevée de 49,5%, suivi de celui de Nioro avec un effectif de 249 soit 29,4% et celui de Guinguinéo (21,1%).

Pour ce qui est de la mortalité, c'est le département de Nioro qui a été le plus touché avec 32 morts (51.6%).

Tableau 10.1 : Evolution de la situation des affections par département

Affections	Dépt Kaolack	Dépt Nioro	DéptGuinguineo	Région

		Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %
Fièvre aphteuse	**Nb. foyers**	22	24	8,3	0	0	0	0	0	0	22	24	8,3
	Eff. touchés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Morbidité	70	77	10	0	0	0	0	0	0	70	77	10
	Mortalité	05	06	20	0	0	0	0	0	0	05	06	20
Botulisme équin	**Nb. foyers**	10	11	20	02	0	- 100	0	0	0	12	11	-8,3
	Eff. touchés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Morbidité	204	220	7,8	17	18	5,9	0	0	0	221	238	7,7
	Mortalité	06	07	16,7	04	05	25	0	0	0	10	12	20
Dermatose	**Nb. foyers**	02	03	50	08	09	12,5	07	08	14,3	17	20	17,6
	Eff. touchés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Morbidité	15	16	6,7	210	231	10	163	179	9,8	388	426	9,8
	Mortalité	04	05	25	25	27	8	07	08	14,3	36	40	11,1
Pasteurellose bovine	**Nb. foyers**	06	07	16,7	0	0	0	0	0	0	06	07	16,7
	Eff. touchés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Morbidité	97	106	9,3	0	0	0	0	0	0	97	106	9,3
	Mortalité	03	04	33,3	0	0	0	0	0	0	03	04	33,3
Total	**Nb. foyers**	40	45	12,5	10	9	-10	7	8	14,3	**57**	**62**	8,8
	Eff. touchés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Morbidité	386	419	8,5	227	249	9,7	163	179	9,8	**776**	**847**	9,2
	Mortalité	18	22	22,2	29	32	10,3	7	8	14,3	**54**	**62**	14,8

Source : IRSV/Kaolack

Le tableau clinique de la région en 2014 est dominé par la maladie «la Dermatose Nodulaire Contagieuse» qui n'épargne aucun département et qui a été la plus dévastatrice surtout dans le département de Kaolack. Elle est suivie respectivement par le Botulisme équin et la pasteurellose bovine. Le département de Guinguinéo a été la moins touché par les différentes épizooties car seule la dermatose s'y est introduite.

X.5.2 Les résultats des campagnes de vaccination

Le constat est que les agro pasteurs n'ont pas la culture de la prévention ; c'est la raison pour laquelle la vaccination ne se fait généralement qu'après l'éclatement d'un foyer, souvent au moment où les dégâts sont déjà constatés.

Tableau 10.1 : Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par département

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés			Effectifs déparasités		
	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %
Dépt Kaolack	104637	115101	10	-	-	-
Dépt Nioro	140701	154771	10	-	-	-
DéptGuinguineo	43737	58111	33	-	-	-
Région	**289075**	**327983**	**13,5**	**-**	**-**	**-**

Source : IRSV/Kaolack

La couverture vaccinale reste encore faible comparée à l'effectif du cheptel dans la région. Cette situation pourrait être imputable au fait que certains vétérinaires privés considèrent que la campagne de prophylaxie médicale du bétail n'est pas assez rentable pour eux.

Cependant, on note en 2014 une augmentation des effectifs vaccinés de l'ordre de 10% dans le département de Kaolack et celui de Guinguinéo comparée à 2013. Le département de Guinguinéo a fourni des efforts à encourager qui l'ont amené à augmenter de 33% la couverture vaccinale au niveau dudit département.

X.6 LES RESULTATS DE LA CAMPAGNE D'INSEMINATION BOVINE

Pour ce qui est de l'insémination artificielle, 39 campagnes d'insémination artificielle (CIA) ont été réalisées en 2014 contre 36 en 2013, soit une augmentation de 8,3%. Les départements de Nioro et Guinguinéo ont réalisé chacun, trois (3) campagnes de plus que celui de Kaolack où résident 55,5% des éleveurs de la région.

A l'issu de la sensibilisation, 528 vaches ont été inséminées dans les départements de Kaolack et de Nioro en 2014, soit une augmentation des effectifs de 10% par rapport à 2013.

Tableau 10.1 : Evolution des résultats des campagnes d'insémination artificielle (CIA) bovine par département

Désignation		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			DéptGuinguineo			Région		
		Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %	Campagne 2012/2013	Campagne 2013/2014	Variation %
Nombre de CIA		10	11	10,0	13	14	7,7	13	14	7,7	36	39	8,3
Nombre d'Eleveurs		532	585	9,9	237	261	10,1	189	208	10,1	958	1 054	10,0
Nombre de vaches	**recensées**	1 230	1 353	10,0	496	546	10,1	488	539	10,5	2 214	2 438	10,1
	sélectionnées	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
	Synchronisées	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd	Nd
	Inséminées	233	256	9,9	247	272	10,1	0	0	0	480	528	10
	contrôlées	126	139	10,3	199	219	10,1	0	0	0	325	358	10,2
	gestantes	55	60	9,1	79	84	6,3	0	0	0	134	144	7,5
Taux de gestation		43,7	43,2	-1,1	39,7	38,4	-3,3	0	0	0	0	40,2	-2,4

Source : IRSV/Kaolack

Le taux de gestion a connu une baisse au niveau régional de -2,4% entre 2013 et 2014 avec respectivement 41,2% et 40,2%. Cette même baisse a été observée dans les départements concernés à savoir Kaolack (-1,1%) et Nioro (-3,3%)

X.7 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.7.1 Atouts et potentialités

La région de Kaolack détient des atouts non négligeables en matière d'élevage. Parmi ceux –ci on pourrait retenir essentiellement :

- la position carrefour de la région (ville de Kaolack) favorable au commerce des produits animaux ;
- un cheptel important et varié ;
- deux mini-laiteries dont une à l'IRSV et une à Koutal ;
- une forte demande locale en lait et en viande ;
- un abattoir moderne dans la commune de Kaolack ;
- des quantités importantes de sous-produits agricoles et agro-industriels ;
- des fermes semi-intensives et intensives ;
- une mutuelle des éleveurs ;
- un compte spécial Opération Sauvegarde du bétail pour chaque département pour l'acquisition d'aliment de bétail;
- système financier important et varié.

X.7.2 Contraintes

- les difficultés pour les acteurs d'accéder aux financements ;
- la vétusté des installations ;
- le caractère informel des activités d'élevage ;
- le manque d'organisation et de formation des acteurs ;
- les conflits récurrents entre éleveurs et agropasteurs ;
- le rétrécissement des pâturages toutes les saisons;
- le mode d'élevage extensif;
- l'insuffisance de la pratique des cultures fourragères ;
- l'insuffisante constitution de réserves fourragères ;
- la concurrence des produits importés ;
- l'insuffisance des marchés à bestiaux ;
- l'absence d'industries animales.

X.7.3 Perspectives

- l'intensification et modernisation des exploitations d'élevage ;

- la réhabilitation des infrastructures d'élevage ;
- le renforcement en personnel technique de l'élevage ;
- la mise en place d'une unité régionale de fabrique d'aliment de bétail;
- le renforcement de capacité des acteurs de l'élevage et leur professionnalisation;
- la mise en place d'unités modernes de transformation des produits d'origine animale ;
- la mise en place d'un système de financement adapté au sous-secteur.

CHAPITRE XI – PECHE

INTRODUCTION

En 2000, le Gouvernement du Sénégal a organisé de larges concertations nationales sur la pêche et l'aquaculture pour revisiter la stratégie de développement du secteur de la pêche appliquée au cours des deux dernières décennies et procéder aux ajustements nécessaires afin de mieux répondre aux enjeux et défis nouveaux posés au secteur.

Depuis l'adoption de la stratégie de développement durable en 2001, le secteur de la pêche a été confronté à des évolutions notables, résultant à la fois des dynamiques sectorielles internes, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie, mais également des nouvelles missions assignées au secteur dans le cadre des politiques publiques nationales DSRP, SCA).

En janvier 2004, un bilan d'étape de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur de la pêche a été réalisé par l'ensemble des acteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Le gouvernement a décidé en 2005 de mener en parallèle, une politique de développement accéléré de l'aquaculture, justifiée par les limites objectives de croissance de la production des pêches de capture et aussi par l'existence d'un potentiel hydrographique favorable à cette nouvelle activité.

Le DSRP 1 (2003-2005) a ainsi inscrit la pêche parmi les leviers de l'axe « création de richesses » de la stratégie, lui assignant ainsi un rôle central dans la lutte contre la pauvreté. Ce rôle assigné au secteur a été consolidé par le DSRP II (2006-2010). La stratégie nationale de croissance accélérée (SCA) promue par le DSRP II s'appuie également sur la grappe des produits de la mer et de l'aquaculture qui figure parmi les 5 secteurs de l'économie nationale à haut potentiel économique, devant être les leviers d'une croissance accélérée de l'économie nationale.

Face aux différents enjeux du secteur, la lettre de politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture élaborée en 2007 prend en charge les objectifs assignés au secteur à savoir : (i) gestion durable et restauration des ressources halieutiques ; (ii) satisfaction de la demande nationale ; (iii) valorisation maximale des ressources ; (iv) qualification des professionnels du secteur ; et mise à disposition des professionnels du secteur d'instruments financiers susceptibles de satisfaire les besoins d'investissement et d'exploitation dans des conditions compatibles avec la viabilité financière des activités de pêches.

Pour atteindre ces objectifs, la région de Kaolack s'appuie sur ses potentialités naturelles que sont le fleuve Saloum, les défluents du fleuve Gambie et ses différentes vallées.

Certes, la région n'a pas de façade maritime mais elle a un accès sur l'Océan Atlantique à travers le fleuve Saloum. Elle présente beaucoup de potentialités piscicoles dans le département de Nioro du Rip.

La pêche, généralement artisanale, y est pratiquée toute l'année par des pêcheurs autochtones et allochtones.

Ainsi, nous allons tenter dans ce chapitre, de dresser la situation du secteur en mettant l'accent sur les intervenants et autres acteurs, les infrastructures structurantes, l'armement piroguier, les débarquements et la ventilation de la production et essayer d'identifier les potentialités, les contraintes qui peuvent inhiber le développent du secteur et dégager des perspectives.

XI 1 LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

XI.1.1 Les services techniques

Le personnel du secteur en charge de la pêche dans la région est de 29 agents. Le Service départemental de Kaolack concentre 72,4% des effectifs avec 21 agents et celui de Nioro compte 2 agents soit une proportion de 6,8%. Le reste du personnel est réparti entre le service régional (5 agents) et Guinguinéo qui n'est pas une zone de pêche avec un agent chargé du contrôle des produits au niveau du marché.

Tableau 11.1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP[10]			Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de KAOLACK		
		Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Inspecteur des pêches	Masc.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	**1**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**
Docteur vétérinaire	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0
	Tot.	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**1**	**1**	**0**
Agent technique des pêches	Masc.	1	1	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	3	3	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tot.	**1**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3**	**3**	**0**
Autres	Masc.	2	2	0	0	0	0	13	13	0	1	1	0	16	16	0

[10] SRP = Service Régional des Pêches

	Fem.	1	1	0	1	1	0	6	6	0	0	0	0	8	8	0
	Tot.	**3**	**3**	**0**	**1**	**1**	**0**	**19**	**19**	**0**	**1**	**1**	**0**	**24**	**24**	**0**
Ensemble	**Masc.**	**4**	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**15**	**15**	**0**	**1**	**1**	**0**	**20**	**20**	**0**
	Fem.	**1**	**1**	**0**	**1**	**1**	**0**	**6**	**6**	**0**	**1**	**1**	**0**	**9**	**9**	**0**
	Tot.	**5**	**5**	**0**	**1**	**1**	**0**	**21**	**21**	**0**	**2**	**2**	**0**	**29**	**29**	**0**

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

La répartition du personnel selon le diplôme se présente comme suit: un (01) Inspecteur des pêches, une (01) technicienne supérieure de pêches au niveau du service départemental de Nioro, trois (03) Agents Techniques des Pêches (ATP) dont deux (02) affectés au service départemental de Kaolack et un (01)à l'inspection régionale et vingt-quatre(24) autres agents constitués de deux (02) secrétaires et de 22 volontaires recrutés depuis 2013 pour une durée de deux (02) ans renouvelables. Notons par ailleurs que l'effectif du personnel sans docteur vétérinaire dans la région n'a pas évolué en 2014 comparativement en 2013. En outre, le personnel est insuffisant pour apporter l'assistance technique nécessaire aux pêcheurs de la région pour l'augmentation de la productivité et la gestion durable des ressources halieutiques dans une démarche participative.

XI.1.2 Les autres intervenants

En dehors du Service Régional de la pêche, il y a plusieurs acteurs qui interviennent directement ou indirectement dans le secteur. Parmi les acteurs intervenant directement dans le secteur de la pêche, il y a les pêcheurs et les mareyeurs dont les premiers sont les producteurs et les seconds les vendeurs. Entre les deux, il y a le marché au poisson de Kaolack qui regroupe plus de 2000 membres, constitués essentiellement de mareyeurs.

Les autres acteurs intervenant indirectement sont généralement les grossistes avec les camions venant de Kayar, Mbour et Joal, les demi grossistes qui achètent et revendent aux détaillants qui acheminent vers d'autres localités dont la Gambie ; les détaillants ; les vendeurs de glace pour la conservation des produits dans le marché; les moulineuses et les écailleuses.

Tous ses acteurs travaillent dans l'informel car il n'y a pas de statistiques fiables pouvant les énumérer.

XI.1.3 Les infrastructures

La région de Kaolack n'est pas bien pourvue en infrastructures de pêche. Elle dispose uniquement d'un complexe frigorifique dans la commune de Guinguinéo et d'un marché moderne aux poissons. Le département de Nioro où sont menées des activités de pêche en dehors de celui de Kaolack ne dispose pas non plus d'infrastructures.

Tableau11.2 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par département

Infrastructures	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Complexe frigorifique	1	1	0	0	0		0	0		1	1	0
Fabrique de glace	0	0		1	1	0	0	0		1	1	0
Marché moderne aux poissons	0	0		1	1	0	0	0		1	1	0

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

La fabrique de glace, identifiée comme infrastructure au niveau du département de Kaolack, fait partie intégrante du marché moderne aux poissons.

Cette dernière, localisée dans la commune de Kaolack, constitue un lieu d'éclatement des produits vers les localités de la région, et même au-delà jusqu'en Gambie. Il a été construit par la coopération japonaise en 2002-2003 à un coût de quatre (4) milliards.

L'infrastructure dont la gestion est autonome, dispose d'une chambre de conservation des poissons, d'une chambre de conservation de glace avec une capacité de 20 tonnes et d'une station d'épuration des eaux usées.

Elle regroupe (i) les grossistes avec les camions venant de Kayar, Mbour, Joal, etc. ;(ii) les demi grossistes qui achètent et vendent aux détaillants qui acheminent vers d'autres localités dont la Gambie ; (iii) les détaillants ; (iv) la vente de glace ; les moulineuses ; une association des utilisateurs du marché au poisson de Kaolack (les mareyeurs) créée depuis 2003 qui regroupe plus de 2000 membres.

L'administration du marché est constituée de trois (3) services qui sont le service administratif et financier, le service exploitation et celui dit technique.

En 2013, les équipements techniques du marché au poisson ont été réhabilités par la coopération japonaise à hauteur de 300 millions.

XI.2 LA PECHE ARTISANALE

Au niveau de la région, on distingue deux (2) types de pêche artisanale : la pêche continentale et celle dite maritime. La pêche continentale se pratique au niveau du fleuve Saloum, des deux défluents du fleuve Gambie que sont le Baobolong et le MiniminiyangBolong et au niveau de la vallée de Koutango. Dans le département de Kaolack on y pratique la pêche dans les localités de Gandiaye et Sibassor avec des prises relativement importantes pendant la saison hivernale. Quant à la pêche maritime, elle se mène dans le bras de mer du Saloum.

XI.2.1 Les sites et l'armement de pêche

La région compte 26 villages de pêcheurs répartis entre le département de Kaolack où se pratique la pêche maritime (18) et celui de Nioro à vocation continentale (8). Le nombre de sites abritant les pêcheurs n'a pas évolué en 2014, comparativement à 2013, quel que soit le département.

Tableau11.3 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par département

Département	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC[11]	PM[12]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Département de Guinguinéo	2014	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2013	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Département de Kaolack	2014	0	18	18	0	905	905	0	162	162
	2013	0	18	18	0	919	919	0	173	173
Département de Nioro	2014	08	0	08	101	0	101	21	0	21
	2013	08	0	08	112	0	112	28	0	28
TOTAL	2014	08	18	26	101	905	1006	21	162	183
	2013	08	18	26	112	919	1031	28	173	201
	Variation %	0	0	0	-9,8	-1,5	-2,4	-25	-6,4	-10

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Les différentes communautés de pêcheurs proviennent de différentes localités de la région et d'ailleurs. Sur les 1006 pêcheurs de la région, les 90% exercent dans le département de Kaolack qui renferme 69,2% des sites de pêche.

Comparé à 2013, le nombre de pêcheurs a baissé globalement en 2014 dans la région dans l'ordre de 2,4%. Cette baisse est plus marquée au niveau de la pêche continentale pratiquée dans le département de Nioro avec 9,8% que dans celle dite maritime exercée dans les sites de celui de Kaolack avec 1,5 %. Cette diminution des effectifs de pêcheurs en 2014 par rapport à 2013 pourrait en partie être due à la raréfaction de la ressource qui pousse certains à s'adonner à d'autres activités et par la faible capacité financière des pêcheurs qui n'arrivent pas toujours à renouveler leurs embarcations rattrapées par l'usure du temps.

Tableau11.4 : Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par département

Armement	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région de kaolack

[11] PC = Pêche Continentale
[12] PM = Pêche Maritime

		Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Embarcation locale	Pirogues à moteur	0	0	0	27	27	0	0	0	0	27	27	0
	Pirogues à voile	0	0	0	95	95	0	21	21	0	116	116	0
	Total embarcations	0	0	0	122	122	0	21	21	0	143	143	0
Embarcation saisonnière	Pirogues à moteur	0	0	0	3	3	0	0	0	0	3	3	0
	Pirogues à voile	0	0	0	37	37	0	0	0	0	37	37	0
	Total embarcations	0	0	0	40	40	0	0	0	0	40	40	0
Ensemble embarcations	Pirogues à moteur	0	0	0	30	30	0	0	0	0	30	30	0
	Pirogues à voile	0	0	0	132	132	0	21	21	0	153	153	0
	Total embarcations	0	0	0	162	162	0	21	21	0	183	183	0
Engin de pêche	Palangre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Senne de plage	0	0	0	11	11	0	0	0	0	11	11	0
	Senne tournante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Filet maillant dérivant	0	0	0	65	65	0	29	29	0	94	94	0
	Filet maillant encerclant	0	0	0	4	4	0	1	1	0	5	5	0
	Filet dormant	0	0	0	3	3	0	7	7	0	10	10	0
	Filet filtrant à crevette	0	0	0	132	132	0	5	5	0	137	137	0
	Epervier	0	0	0	13	13	0	55	55	0	68	68	0
	Ligne	0	0	0	24	24	0	59	59	0	83	83	0
	Piège	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres (kili)	0	0	0	331	320	3,4	0	0	0	331	320	3,4
	Total engins de pêche	0	0	0	583	572	1,9	156	156	0	739	728	1,5

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

En 2014, l'armement de la pêche artisanale au niveau de la région est constitué de 183 pirogues dont 40 pirogues saisonnières et 739 engins de pêche.

Le nombre de pirogues dénombré dans la région est resté constant sur la période 2013-2014. En outre, le taux de motorisation des embarquements au niveau régional est de 18,4%. Notons par ailleurs que dans le département de Nioro, où est pratiquée la pêche continentale, il n'y a aucune embarcation motorisée.

Pour ce qui est des embarcations locales qui représentent 78,1% des embarcations évoluant dans la région, elles sont motorisées à hauteur de 23,3%, soit 27 pirogues. A ce niveau, dans le département de Kaolack où se pratique uniquement la pêche maritime, on dénombre 122 pirogues, soit 85,3% de l'armement piroguier régional dont les 27 pirogues à moteur locales de la région.

Les 40 pirogues saisonnières dont seules 3 sont motorisées évoluent toutes dans le département de Kaolack.

Si le nombre de pirogues n'a pas évolué en 2014 comparativement en 2013, il est noté une augmentation de 1,5% du nombre d'engins de pêche soutenue par les 3,4% enregistrés uniquement au niveau des autres engins constitués de « Kili » dans le département de Kaolack. Ce type d'engin est utilisé pour la pêche crevettière qui couvre la période allant de septembre à janvier. Certains écoliers des villages de pêcheurs utilisent le « kili » pour s'adonner cette activité dont les revenus contribuent à la préparation de l'ouverture des classes.

XI.2.2 La production

Dans la région, deux espèces sont capturées dans tous les sites de production qu'il s'agisse de la pêche continentale ou cette dite maritime. Il s'agit du poisson et des crustacés.

En 2014, la région de Kaolack a produit 690,5 tonnes de poissons représentant une valeur marchande de 139 354 600 FCFA. Cette quantité de poisson débarquée, comparée à 2013, a chuté de 12,7%, entrainant ainsi des pertes de revenus de près de 24 442 400 FCFA.

Les captures de poissons de la pêche maritime contribuent pour 79,7% du volume total des débarquements et 69,7% de la valeur commerciale au niveau de la région.

La répartition des débarquements de poissons selon le département montre que c'est celui de Kaolack qui fournit près de 80% de la production de la région.

Tableau 11.5 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par département

Département	Année	Quantités de poisson (T)			Valeurs en milliers (F CFA)		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total
Guinguinéo	2014	0	0	0	0	0	0
	2013	0	0	0	0	0	0
	Variation %	0	0	0	0	0	0
Kaolack	2014	0	550,4	550,4	0	97 075,0	97 075,0
	2013	0	556,2	556,2	0	99 125,0	99 125,0
	Variation %	0	-1,04	-1,04	0	-2,06	2,06
Nioro	2014	140,1	0	140,1	42 279,6	0	42 279,6
	2013	234,5	0	234,5	64 672,0	0	64 672,0
	Variation %	-40,3	0	-40,3	-34,6	0	-34,6
TOTAL	2014	140,1	550,4	690,5	42 279,6	97 075,0	139 354,6
	2013	234,5	556,2	790,7	64 672,0	99 125,0	163 797,0
	Variation %	-40,3	-1,04	-12,7	-34,6	-2,06	-14,9

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

En outre, il faut noter que les mise à terre, toutes espèces confondues, sont plus importantes dans le département de Kaolack où est localisé le bras de mer qui est le principal lieu de pêche de la région.

En ce qui concerne les autres espèces de production, la région n'a pas produit de mollusques. Les débarquements ne concernent que le poisson et les crustacés comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 11.6 : Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par département

Département	Année	Poissons		Mollusques		Crustacés	
		Quantité (Tonne)	Valeur en millier (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur en millier (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur en millier(FCFA)
Guinguinéo	2014	0	0	0	0	0	0
	2013	0	0	0	0	0	0
	Variation %	0	0	0	0	0	0
Kaolack	2014	550,4	97 075,0	0	0	194,4	146 757,5
	2013	556,2	99125,0	0	0	410,8	303 195,0
	Variation %	-1,04	-2,06	0	0	-52,7	-51,6
Nioro	2014	140,1	42 279,6	0	0	13,5	13 536,0
	2013	234,5	64 672,0	0	0	18,7	18 545,0
	Variation %	-40,3	-34,6	0	0	-27,8	27,0
TOTAL	2014	690,5	139 354,6	0	0	207,9	160 293,5
	2013	790,7	163 797,0	0	0	429,5	321 740,0
	Variation %	-12,7	-14,9	0	0	-51,6	-50,2

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Le volume global des débarquements, estimé 898,4 tonnes en 2014, a connu une baisse assez significative de 26,4%, soit près de 322 tonnes par rapport à la production enregistrée en 2013.

La répartition des mises à terre selon l'espèce montre que c'est le poisson qui constitue l'espèce la plus capturée avec ses 690,5 tonnes sur les 898,4 tonnes de produits débarqués, soit de 76,9% des débarquements, toutes espèces confondues.

La baisse de 12,7% enregistrée globalement en 2014 au niveau des captures pour le poisson est plus importante dans le département de Nioro qui a enregistré une diminution de 40,3% contre 1,4% pour le département de Kaolack, comparée à 2013.

Les crustacés constitués principalement de crevettes ont subi la même tendance baissière de plus de 50% de la production au niveau régional. Les quantités de crevettes pêchées ont baissé de 52,7% et de 27,8% en 2014 respectivement au niveau du département de Kaolack et celui de Nioro comparativement à 2013.

La baisse des productions observée en 2014 pour le poisson (12,7%) et surtout les crevettes (51,6%) a ainsi entrainé une diminution de 18 588 400 FCFA soit 14,9% en ce qui concerne le poisson et de 161 446 500 FCFA soit près de 50, 2% de la valeur commerciale estimée comparativement à 2013.

XI.2.3 La ventilation de la production

La production halieutique de la région a encore chuté considérablement en 2014, comparée à 2013, aussi bien pour le poisson que pour les crustacés. Cette production, n'a jamais permis d'approvisionner suffisamment le marché local pour satisfaire la demande en produits des ménages locaux surtout en poisson.

Tableau 11.7 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par département

Destinations	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Consommation locale (T)	0	0	0	564,0	621,3	-9,2	153,6	253,2	-39,3	717,6	874,0	-17,9
Mareyage (T)	0	0	0	180,8	345,7	-47,7	0,0	0,0	0	180,8	345,7	-47,7
Transformation industrielle(T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transformation artisanale (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres(T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	744,8	967,0	-23,0	153,6	253,2	-39,3	898,4	1 219,7	-26,4

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Cette faiblesse de la production poissonnière ne permet qu'une autoconsommation au frais.

Corrélativement aux productions, la consommation locale qui s'élève à 717,6 tonnes en 2014 a chuté de 17,9% comparativement à 2013 où était enregistrée une consommation locale de 874 tonnes en 2013.

Cette baisse de la consommation locale est plus marquée dans le département de Nioro qui est passée de 253, 2 tonnes en 2013 à près de 154 tonnes en 2014, soit une diminution d'environ 39%. Dans le département de Kaolack qui génère les 80% de la production de poisson, la consommation locale a fléchit en 2014 de 9,2% comparativement à 2013.

Les débarquements de poissons n'arrivant pas à satisfaire la consommation locale des populations, l'activité de mareyage dans la région ne concerne que la pêche crevettière. Elle est concentrée dans le département de Kaolack. Cette activité n'a utilisé que 180,8 tonnes de crevettes en 2014 contre 345,7 tonnes en 2013, soit une baisse assez significative des quantités de près de 48%.

Tableau 11.8 : Ventilation de la production de la pêche artisanale en tonne selon l'espèce, l'année et la destination

Destinations	Poissons			Mollusques			Crustacés		
	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Consommation locale	690,5	790,7	-12,7	0	0	0	27,1	83,8	-67,7
Mareyage	0	0	0	0	0	0	180,8	345,7	-47,7
Transformation industrielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transformation artisanale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	690,5	790,7	-12,7	0	0	0	207,9	429,5	-51,6

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

Au niveau de la région de Kaolack, la consommation locale, rappelons-le, a fléchi de 12,7% en 2014 pour le poisson, tandis que la crevette, avec une production de 207,9 tonnes, dont seules les 13% ont été consommés, a suivi la même tendance baissière avec 67,7%, si on le compare à l'année 2013.

Si une baisse de près de 52% est notée au niveau de la production crevettière, cette même tendance est apparue au niveau du seul produit de mareyage avec une diminution des quantités de 47,7% en 2014 comparativement à 2013.

Tableau 11.9 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par département

Destinations		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Consommation locale	**Qté (tonne)**	0	0	0	564,0	621,3	-9,2	153,6	253,2	-39,3	717,6	874,0	-17,9
	Valeur (1000 FCFA)	0	0	0	184 642,2	258 491,6	-28,6	55 815,6	83 217	-32,9	240 457,8	341 708,6	-29,6
Exportation vers les autres régions	**Qté (tonne)**	0	0	0	180,8	345,7	-47,7	0	0	0	180,8	345,7	-47,7
	Valeur (1000 FCFA)	0	0	0	59 190,3	143 828,4	-58,8	0	0	0	59 190,3	143 828,4	-58,8
Exportation vers les autres pays de la sous-région	**Qté (tonne)**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Valeur (1000 FCFA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exportation vers d'autres pays	**Qté (tonne)**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Valeur (1000 FCFA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	**Qté (tonne)**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Valeur (1000 FCFA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**Qté (tonne)**	0	0	0	744,8	967,0	-23,0	153,6	253,2	-39,3	898,4	1 219,7	-26,4
	Valeur (1000 FCFA)	0	0	0	243 832,5	402 320	-39,4	55 815,6	83 217	-32,9	299 648,1	485 537	-38,9

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

La destination de la production halieutique est essentiellement la consommation locale car la région n'arrive pas à satisfaire les besoins des ménages. Cette consommation locale a chuté de 17,9% en 2014 comparée à 2013. L'analyse comparée selon le département montre que la baisse des volumes de production destinée à la consommation locale enregistrée au niveau départemental est plus importante dans Nioro avec 39,3% que dans Kaolack avec 9,2%.

L'écoulement de la production vers d'autres localités du pays ne concerne que 180,8 tonnes de crevettes produits dans le département de Kaolack en 2014 contre 345,7 tonnes en 2013 soit une diminution relative de 47,7%.

Toutes ces baisses sont corollaires à la diminution assez importante des captures de toutes les espèces confondues.

XI.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.3.1 Atouts et potentialités

Les atouts et potentialités du secteur dans la région sont essentiellement :

- L'existence du Fleuve Saloum
- L'existence des défluents du Fleuve Gambie et des vallées de Koutango et autres
- la dynamique organisationnelle des pêcheurs ;
- l'existence d'un marché moderne aux poissons à Kaolack et d'un complexe frigorifique dans la commune de Guinguinéo ;
- l'existence d'un site de transformation des produits halieutiques ;

XI.3.2 Contraintes

Certaines contraintes inhibent le développement du secteur. Parmi celles –ci on peut essentiellement :

- la vétusté de l'armement ;
- l'inexistence de quai de pêche dans la région ;
- l'absence de partenaires techniques et financiers ;
- la salinisation excessive des eaux ;
- le non-respect des dimensions des mailles malgré la sensibilisation hardie des pêcheurs ;
- L'exiguïté et l'état de ruine du site de transformation ;
- le manque criard d'infrastructures de pêche et d'aquaculture (pisciculture).

XI.3.3 Perspectives

Pour le développement de la pêche artisanale dans la région il faudrait nécessairement :

- mettre surtout en place les conseils locaux de pêche ;
- doter les services départementaux de moyens roulants et navigants ;
- une gestion durable des ressources halieutiques qui passe par l'instauration d'un repos biologique pour diminuer la pression exercée sur la crevette sur toute l'étendue de la région naturelle du Sine Saloum ;
- développer la pêche continentale dans le département de Nioro qui dispose d'énormes potentialités piscicoles ;
- moderniser et adapter l'armement qui reste aujourd'hui archaïque, composé essentiellement de pirogues monoxyles ;
- réaliser le complexe frigorifique de Kaolack ;
- Mettre à disposition des professionnels du secteur des lignes de crédit susceptibles de satisfaire les besoins d'investissement et d'exploitation dans des conditions compatibles avec la viabilité financière des activités de pêches ;
- développer des stratégies de cogestion dans le cadre des Conseils Locaux de Pêche.

CHAPITRE XII – RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

Du fait des orientations et principes directeurs dégagés dans la nouvelle Politique Forestière du Sénégal, le Service Forestier Régional a pour mission entre autres, de : (i) promouvoir l'agroforesterie ; (ii) promouvoir l'économie d'énergie ; (iii) appuyer à l'élaboration de plans d'actions et de gestion des terroirs ; (iv) formaliser la pratique des codes de conduite en matière de GRN ; (v) diffuser les techniques de DRS ; (vi) diffuser les foyers améliorés ; (vii) lutter contre la dégradation des terres ; (viii) appuyer la création de réserves communautaires ; (ix) renforcer la politique d'amodiation, et ; (x) redynamiser les cadres de concertation.

A travers ce chapitre, toutes les activités forestières de la région seront déroulées autour de 5 rubriques qui sont : (1) le service technique et les autres acteurs, (2) la gestion du domaine forestier, (3) l'exploitation du domaine forestier, (4) la gestion de la faune et chasse, (5) le diagnostic du domaine forestier

XII.1 LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XII.1.1 Les services techniques

La réussite de cette mission, passe forcément à une coordination rigoureuse des activités techniques et de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan élaboré durant l'exercice 2014.

A ce titre, les moyens humains mis à la disposition de l'IREF de Kaolack en 2014 se résument à 26 personnes (contre 28 en 2013), réparties dans les différents secteurs de la région.

Malgré le regroupement de certaines divisions techniques, il est encore impossible de doter chaque division d'un responsable. La modicité des ressources financières surtout celles dévolues à la prise en charge du personnel de soutien a aussi limité les possibilités de mener à bien l'ensemble des objectifs fixés au courant de l'année, surtout lors de l'ouverture des pare-feu dans le cadre de la lutte préventive contre les feux de brousse.

Tableau 12.1Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	IREF[13]			Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Ingénieur des Eaux et Forêts	Masc	2	2	0	0	0	0	1	0	100	0	0	0	3	2	50
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	2	2	0	0	0	0	1	0	100	0	0	0	3	2	0
ITEF[14]	Mas	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	2	2	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	2	2	0
ITPN[15]	Masc.	1	1	0	0	0	0	0	1	-100	0	0	0	1	2	-50
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	1	1	0	0	0	0	0	1	-100	0	0	0	1	2	-50
Agent technique des Eaux et Forêts	Masc	0	0	0	3	3	0	9	12	-25	5	4	25	17	19	-10,5
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	3	3	0	9	12	-25	5	4	25,0	17	19	-10,5
Autres	Masc.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	2	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0
	Total	1	1	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	3	3	0
Ensemble	Masc.	4	4	0	4	4	0	10	13	-23,1	7	6	16,7	25	27	-7,4
	Fem.	0	0	0	0	0	0	1	1	0,0	0	0	0	1	1	0
	Total	4	4	0	4	4	0	11	14	-21,4	7	6	16,7	26	28	-7,1

Source : IREF/Kaolack

Vu l'étendue de la région et l'ampleur des tâches dévolues au Service Forestier, les effectifs sont très insuffisants. En effet, rien que dans l'IREF, unité coordonnatrice des activités régionales, il n'y a que 4 agents dont le chef de service. La répartition par département reste également une équation particulière dans la mesure où les services forestiers doivent être présents aussi bien dans le chef-lieu du département que dans celui de l'arrondissement. A ce titre, le département de Kaolack est le mieux doté en personnel avec 11 agents, représentant 42% de la région, quoique disposant de moins de collectivités locales que celui de Nioro qui a 7 agents.

XII.1.2 Les autres intervenants

Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, le service régional des Eaux et Forêts est accompagné par des partenaires dans divers domaines. Le tableau ci-dessous montre les différents intervenants, leur statut, leur domaine d'intervention et leur zone d'intervention.

[13] IREF = Inspection Régionale des Eaux et Forêts
[14] ITEF = Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
[15] ITPN = Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux

Durant les années 2013 et 2014, le service forestier à travers les thématiques comme le reboisement et la conservation des sols, l'aménagement forestier, la protection des forêts et la gestion de la faune a reçu l'accompagnement de certains partenaires. Les intervenants les plus en vue ont été le PROGEDE2 et le CODEVAL.

Tableau 12.1Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
PROGEDE 2	Projet	Aménagement forestier	Toute la région
CODEVAL	Projet	Lutte contre la dégradation et la valorisation des terres dégradées	Départements de Kaolack et Nioro

Source : IREF/Kaolack

Le Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution (PROGEDE) a pour objectif de contribuer à l'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques, de manière régulière et durable, en préservant l'environnement et en offrant des possibilités élargies de choix et de confort aux consommateurs.

Le CODEVAL (Contrôle de la Dégradation des Terres et la Promotion de leur Valorisation dans les Zones de Sols Dégradés) quant à lui intervient dans les départements de Kaolack et de Nioro pour lutter contre la dégradation des sols.

XII.2 GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.2.1 Présentation du domaine forestier régional

Le domaine classé de la région est composé de neuf forêts dont cinq dans le département de Kaolack et quatre dans le département de Nioro. Elles couvrent une superficie de 13 390 ha soit 2,5% du territoire régional. Certains de ces massifs classés sont ouverts soit à l'agriculture dans le cadre des contrats de cultures ou soit à l'élevage sous forme de parcelles pastorales gérées par les populations.

Tableau 12.1:Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Guinguinéo	1 166	0	0	0
Kaolack	1 889	5	5 490	2.9
Nioro	2 302	4	7 900	3.4
Région de Kaolack	5357	9	13 390	2.5

Source : IREF/Kaolack

Le département de Guinguinéo n'a pas de domaine classé pour le moment. Certainement, des efforts seront faits pour renforcer son système forestier. Par contre, les départements de Kaolack et Nioro se partagent le domaine forestier régional avec en tête celui de Nioro qui totalise un taux de classement de 3,4% c'est le ratio de la superficie des forêts classées par rapport à celle du département ou de la région.

XII.2.2 Lutte contre les feux de brousse

XII.2.2.1 Lutte préventive

Les activités liées à la sensibilisation, à la réhabilitation des pare-feux et à la création de comités ont également connu des taux de réalisation satisfaisant grâce aux médias locaux qui y ont beaucoup contribué. Il faut souligner qu'aucun comité villageois de lutte n'a pu bénéficier d'équipement et cette situation risque d'entraver le dynamisme des populations.

Tableau 12.1 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse				
		Equipés	Sous - équipés	Pas du tout équipés	Total	%
Guinguinéo	Année 2014	0	0	4	4	2,6
	Année 2013	0	0	2	2	2,7
	Variation %	0	0	100	100	-0,7
Kaolack	Année 2014	0	0	129	129	85,4
	Année 2013	0	0	47	47	62,7
	Variation %	0	0	174,5	174,5	36,3
Nioro	Année 2014	0	0	18	18	11,9
	Année 2013	0	0	26	26	34,7
	Variation %	0	0	-30,8	-30,8	-65,6
Région de Kaolack	Année 2014	0	0	151	151	100,0
	Année 2013	0	0	75	75	100,0
	Variation %	0	0	101,3	101,3	

Source : IREF/Kaolack

Durant la période 2013-2014, aucun comité de lutte n'a reçu d'équipement.

Compte tenu de cette situation, les comités de lutte ont mis un accent particulier sur la sensibilisation durant la période avec la contribution des stations radios communautaires.

Cela a permis de toucher 5 022 personnes en 2014 contre 4 155 en 2013 soit un taux de progression de 20,9%.

Tableau 12.2 : Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	%	Nombre	%
Guinguinéo	Année 2014	4	8,2	210	4,2
	Année 2013	5	7,6	247	5,9
	Variation %	-20,0	7,8	-15,0	-29,7
Kaolack	Année 2014	20	40,8	3 465	69,0
	Année 2013	7	10,6	1 253	30,2
	Variation %	185,7	284,8	176,5	128,7
Nioro	Année 2014	25	51,0	1 347	26,8
	Année 2013	54	81,8	2 653	63,9
	Variation %	-53,7	-37,6	-49,2	-58,0
Région de Kaolack	Année 2014	49	100,0	5 022	100,0
	Année 2013	66	100,0	4 153	100,0
	Variation %	-25,8		20,9	

Source : IREF/Kaolack

Les comités de lutte contre les feux de brousse du département de Nioro ont montré leur détermination à aller au-delà de la passivité en inscrivant dans leurs activités plus de 51% des séances d'animation de la région en 2014. En revanche, ceux du département de Kaolack, avec plus de 41% de séances d'animation, ont atteint plus de cibles que leurs collègues avec 3 465 personnes.

XII.2.2.2 Lutte active

La population rurale de la région de Kaolack étant constituée en majeure partie d'agropasteurs, ces derniers sont réticents par rapport à cette activité qui est considérée comme du gâchis vu l'importance du tapis herbacé pour le troupeau. Ainsi la paille est fauchée et gardée d'une part pour le troupeau et d'autres part pour les besoins de construction aussi bien au niveau des forêts communautaires que classées.

C'est pourquoi, il n'y a pas de feux précoces durant ces dernières années. Toutefois, plus de 49 km de pare-feu ont été réalisés au cours de l'année 2014.

Tableau 12.1 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Réseau de pare-feu												
Pare-feu ouverts (km)	7	-	0	0	26	-100	16	8,6	86,0	23	34,6	-33,5
Pare-feu réhabilités (km)												
Pare-feu non réhabilités (km)	0	0	0	26	0	0	0	3,6	-100,0	26	3,6	622,2
Total réseau pare-feu (km)	7	0	0	26	26	0	16	12,2	0	49	38,2	28,3
Feux précoces												
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces	0-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : IREF

Par rapport à l'année dernière, la longueur des pare-feu ouverts a baissé de 33,5% contrairement à celle des pare-feu non réhabilités qui ont augmenté de plus de 6 fois.

Aucune ressource spécifique n'a été mobilisée dans le cadre de ces campagnes de lutte contre les feux de brousse. Toutes les activités ont été menées par le personnel des secteurs et des brigades, en collaboration avec les populations et les collectivités locales, qui souvent appuient le service en carburant, pour le déploiement des unités de lutte sur le terrain en cas de feu.

Pour l'année 2013, 50 cas de feux ont été enregistrés pour une superficie totale brûlée de 1.868 ha. Le département de Nioro du Rip arrivait en tête en termes de nombre de feux enregistrés avec 37 cas pour une superficie brûlée de 859 ha.

Tableau 12.2 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2014		Année 2013		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Guinguinéo	1	60	4	128	-75,0	-53,1
Kaolack	3	39	9	891	-66,7	-95,6
Nioro	2	604	37	859	-94,6	-29,7
Région de Kaolack	6	703	50	1 868	-88,0	-62,4

Source : IREF/Kaolack

Par contre, pour 2014, 6 cas de feux de brousse ont été enregistrés pour une superficie totale brûlée de 703ha. Comme pour l'année précédente, le département de Nioro a enregistré la plus grande superficie brûlée (603 ha au niveau de la forêt classée de Saboya).

XII.2.3 Reboisement et conservation des sols

Parmi les activités initiées par le Service Forestier, le reboisement demeure une action de proue pour la remise en état des atouts environnementaux, mais aussi parce qu'ayant l'aptitude de susciter l'engouement populaire à l'intégration de l'arbre dans les systèmes de production. Cette démarche initiée par le Service Forestier s'est faite avec la participation des Collectivités locales, des mouvements associatifs, des mouvements scolaires, des partenaires au développement, des populations tant au niveau de la production de plants qu'au niveau des actions de reboisement.

XII.2.3.1 Production de plants

Par rapport à la précédente campagne, la production de plants a connu une baisse de 24% en passant de 293 461 plants en 2013 à 221 753 plants en 2014. Cette baisse suit logiquement celle observée dans l'existence de pépinières dans la région qui passent de 88 en 2013 à 54 en 2014.

En ce qui concerne la production de plants, seul le département de Kaolack a connu une légère augmentation. Cette situation s'explique par le démarrage de la pépinière de Koutal qui a été réhabilitée par le PROGEDE2. Elle a permis de générer beaucoup plus de plants que le reste des pépinières de la région. Pour l'année 2014, plus de 67% des plants de la région sont produits par la pépinière de la régie.

Tableau 12.1: Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Régie	Pépinière	1	1	0	1	1	0	1	1	0	3	3	0
	Plants	8 000	16 280	-51	30 523	29 719	3	110 532	88 126	25	149 055	134 125	11
Villageoises	Pépinière	2	5		14	31	-55	13	34	-62	29	70	-59
	Plants	2 000	5 007	-60	19 045	27 028	-30	16 002	60 197	-73	37 047	92 232	-60
Communautaires	Pépinière	0	1	0	0	0	0	0	1	-100	0	2	-100
	Plants	0	2 620	0	0	0	0	0	1582		0	4202	-100
Individuelles	Pépinière	1	1	0	5	1	400	3	1	200	9	3	200
	Plants	300	12 500	-98	9 542	15 001	-36	3 167	699	353	13 009	28 200	-54
Scolaires	Pépinière	1	1	0	2	1	100	2	5	-60	5	7	-29
	Plants	800	700	14	659	700	-6	1 151	3 583	-68	2 610	4 983	-48
Privés	Pépinière	1	0	0	2	3	-33	5	0	0	8	3	167
	Plants	1 300	-	-	13 584	29 719	-54	5 148	-	-	20 032	29 719	-33
Total	Pépinière	6	9	-33	24	37	-35	24	42	-43	54	88	-39
	Plants	12 400	37 107	-67	73 353	102 167	-28	136 000	154 187	-12	221 753	293 461	-24

Source : IREF/Kaolack

Concernant l'augmentation observée au niveau des pépinières privées au détriment des pépinières villageoises, elle démontre de plus en plus, la rentabilité de l'activité qui crée de l'engouement au niveau des populations qui commencent à la considérer comme une activité génératrice de revenus à part entière.

La répartition des plants par espèces montre l'importance que le pouvoir public accorde à la régénérescence de la forêt. En effet, plus de 71% des plants ont des destinations purement forestières. En y ajoutant une autre partie de plants alliant les espèces fruitières et forestières, ce pourcentage connaitrait une légère hausse.

Cependant, il faut saluer l'initiative de la population de créer des pépinières de plants destinées à l'ornement de la voie ou des places publiques.

Tableau 12.2 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Forestières	9 400	24 252	-61	100 274	90 668	11	47 763	108 016	-56	157 437	221 588	-29
Fruitières	200	467	-57	11 810	1 259	838	3 079	11 745	-74	15 089	14 066	7
Fruitières forestières	1 700	11 488	-85	37 475	10 111	271	4 554	27 455	-83	43 729	49 461	-12
Ornementales	1 100	900	22	467	129	262	3 931	6 971	-44	5 498	9 825	-44
Total	12 400	37 107	-67	150 026	102 167	47	59 327	154 187	-62	221 753	293 461	-24

Source : IREF/Kaolack

A part les espèces fruitières, il y a partout une baisse de la production de plants. Une baisse allant de 29% pour les espèces forestières à 44% pour celles ornementales, en passant par celles fruitières et forestières (12%). La baisse de production enregistrée entre les deux années est due principalement au retard accusé en 2014 dans la mise à disposition des intrants de production.

Comme le montre le tableau ci-dessous, la régie représente plus de 2/3 de la production totale de plants.

Tableau 12.3 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation

Type de plantation	Espèces								Total	
	Forestières		Fruitières		Fruitières forestières		Ornementales			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Régie	113 459	72	4 084	27	27 052	62	4 460	81	149 055	67
Villageois	21 611	14	5 271	35	9 927	23	238	4	37 047	17
Individuelle	7 307	5	3 266	22	2 436	5		0	13 009	6
Privé	14 444	9	1 353	9	3 435	8	800	15	20 032	9
Scolaire	616	0	1 115	7	879	2		0	2 610	1
Total	157 437	100	15 089	100	43 729	100	5 498	100	221 753	100

Source : IREF/Kaolack

Les espèces forestières sont les plus dominantes dans les pépinières produites par les acteurs du secteur, à l'exception du mouvement scolaire qui, pour apporter leur contribution ont implanté 1 115 plants fruitiers.

XII.2.3.2 Plantations réalisées

Pour les réalisations physiques, nous constatons une légère baisse des plantations massives en rapport à la campagne passée qui passent respectivement de 172 à 142 ha. Cette baisse s'explique par le retard constaté cette année dans le démarrage de l'hivernage qui a retardé le démarrage des plantations. En ce qui concerne l'augmentation des plantations conservatoires qui passent de 96 à 155 ha, elle est due aux efforts consentis dans le cadre des activités de régénération naturelle assistée et de mise en défens au niveau du département de Guinguinéo.

Tableau 12.1: Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Plantations massives (ha)	6,7	17	-60,6	46,8	52,9	-11,6	87,8	101,5	-13,5	141,3	171,5	-17,6
Plantations linéaires (km)	6,8	5	36,0	8,5	16,2	-47,4	24,6	22,07	11,2	39,9	43,3	-7,9
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	86	11	681,8	31,7	26,7	18,9	37,7	53,2	-29,2	155,4	96,9	60,4

Source : IREF/Kaolack

Même si elle ne porte que sur 3 ha, la réhabilitation de la mangrove de l'île de Kousmar avec l'appui du PROGEDE 2 a été l'un des points forts de cette campagne de reboisement. L'engouement noté lors de la réalisation de cette activité démontre une fois de nouveau l'importance accordée à la gestion des ressources naturelles par les populations.

EXPLOITATIONS FORESTIERES

D'une manière générale, la région de Kaolack est fermée à l'exploitation des produits contingentés. Cependant, l'existence de forêts communautaires aménagées a permis la pratique d'une exploitation des produits ligneux. Cependant pour cette année encore, l'exploitation de charbon au niveau de la forêt de Sambandé à travers son plan d'aménagement n'a pas eu lieu à cause des lenteurs notées depuis l'année précédente dans la matérialisation des parcelles, situation due à une perte des données cartographiques du parcellaire de la forêt.

Globalement pour les produits contingentés, 24 sujets ont été autorisés à l'exploitation dont : 11 pieds de Cordylapinata; 4 pieds de Khayasenegalensis, un

pied de Prosopis africana et huit autres pieds d'espèces diverses. Notons aussi, dix stères de bois de chauffe et 196 quintaux de charbon ont aussi été exploités durant cette année.

XII.3 GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XII.3.1 Potentiel faunique

Malgré les difficultés économiques, les activités de chasse se sont bien déroulées dans toute la région. Elles ont concerné la quasi-totalité des zones amodiées à l'exception de celle de Thiomby. Outre le recouvrement des taxes d'amodiation, des licences d'exploitation cynégétique et la délivrance des permis de chasse, les activités liées à l'évaluation et l'élaboration des plans de travail annuel ont été réalisées aussi.

Parmi les espèces animales rencontrées dans la région, nous pouvons citer entre autres : le gibier à plumes représenté entre autres par la famille des Colombidés (les Tourterelles, Pigeons), des Numididés (Pintades), Phasianidés (Francolins, cailles), des Ptéroclididés (gangas), des oiseaux d'eau comme les Anatidés (Canards, Oies et Dendrocygnes) et d'autres espèces non chassées telles que les Bucérotidés(Calao) des Ardéidés (Hérons), les Cuculidés (Coucal du Sénégal) etc.

Le principe de l'amodiation consiste, dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir, à attribuer en dehors des aires protégées un territoire de chasse à aménager sur lequel le droit de chasse, exclusivement dévolu à l'Etat, est loué à une personne physique ou morale. Cette location par l'Etat de ses droits de chasse est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier des charges.

Tableau 12.1Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Guinguinéo	0	0	0	0	0	0
Kaolack	05	05	0	152 282	152 282	0
Nioro	04	04	0	130 000	130 000	0
Région de Kaolack	09	09	0	282 282	282 282	0

Source : IREF/Kaolack

Il découle de ce tableau que la superficie 282 282 ha des zones d'amodiation n'a pas varié depuis ces dernières années.

Pour une meilleure compréhension de la gestion des faunes, les zones amodiées de Latmingué, Keur Socé, et Thiomby ont aménagé des campements d'accueil. Par ailleurs il faut souligner que les zones de Ndiombato II et Ndiombato III reçoivent

leurs clients dans le Campement de Passy situé dans la Région de Fatick. De même la zone de Thiaré reçoit également ses chasseurs à Keur Socé.

XII.3.2 Résultats des campagnes de chasse

La campagne cynégétique 2014 n'a pas été une année exceptionnelle par rapport à la précédente en nombre de chasseurs enregistrés au niveau de la région à cause des menaces liées au virus Ebola.

C'est pourquoi, le nombre de chasseurs a beaucoup baissé. Il passe de 183 en 2013 à 87 en 2014. Le département de Kaolack a plus ressenti cette baisse.

Tableau 12.1:Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative

Désignation	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2013	Année 2014	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Nombre de chasseurs	0	0	0	41	141	-70,9	42	46	-8,7	87	183	-52,5
Nb de pièces de gibiers à poils abattus	0	0	0	6	8	-25	27	21	28,6	27	56	-51,8
Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	0	0	0	4 866	6 172	-21,2	3 275	5 051	-35,2	9 917	9 447	5,0
Nb de pièces de reptiles abattus	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : IREF/Kaolack

Néanmoins, la campagne a marqué quelques points positifs en ce qui concerne le nombre de gibiers à plumes abattus par rapport à l'année dernière dans le département de Kaolack. En effet, il passe de 9 447 en 2013 à 9 917 en 2014, soit une augmentation de 5%.

XII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.4.1 Atouts

- Existence au niveau de la région d'un modèle réussi de gestion durable des forêts : cas de la forêt aménagée de Sambandé
- Diminution progressive de la pression sur les ressources forestières naturelles
- Régénérations des sols par l'association entre arbres et cultures ;
- Diversification des sources de revenus contribuant à la lutte contre la pauvreté rurale ;
- Protection et récupération des sols contre la salinisation ;

- Bonne expérience des différents acteurs intervenant dans la GRN ;
- Renforcement des capacités d'organisation et de gestion des populations locales ;
- Introduction de la culture biologique
- Généralisation des conventions locales dans la gestion des aires mises en défens
- Adhésion des populations à la diversification des espèces à planter
- mobilisation des acteurs pour le reboisement des zones humides (baobolong).

XII.4.2 Contraintes

- Sous équipement et insuffisance de dotation en petits matériels de lutte destinés à l'équipement des comités villageois de lutte contre les feux de brousse
- Non dénonciation des acteurs des feux par la population locale ;
- Faible participation des collectivités Locales à la lutte contre les feux de brousse et aux actions de reboisement
- insuffisance et/ou retard dans la mise en place des intrants de production de plants fournis par la DEFC ;
- inexistence de pépinière en régie propre aux secteurs de Kaolack et Guinguinéo
- la prolifération de chacals et d'hyènes dans les zones amodiées
- les pressions exercées par les oiseliers sur certaines espèces d'ornement comme les tourterelles
- l'absence d'inventaire des zones de chasse
- L'inexistence de matériels pour les pépinières en régie de Kaolack et de Guinguinéo et la mauvaise qualité de l'eau dans ces deux contrées constitue des entraves à une bonne campagne de reboisement
- Le taux de salinité très important par endroits et le manque de formation d'une large majorité des acteurs en techniques de plantation.

XII.4.3 Perspectives

Pour une production de plants en quantité et qualité, nous suggérons en plus d'une dotation conséquente en matériels, la réhabilitation des puits de la pépinière en régie de Koutal. Ces solutions aideraient beaucoup dans la satisfaction des besoins des populations.

La résolution des problèmes évoqués aiderait beaucoup dans l'atteinte des objectifs fixés pour les années à venir avec une plus grande implication des populations dans la réalisation des activités inscrites dans la plateforme des actions.

CHAPITRE XIII – ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

L'environnement est un système dynamique et complexe qui comprend deux sous-systèmes en interrelation : le sous-système naturel constitué par le milieu physique ou l'espace géographique (sol, eau, air, énergie) bien délimité avec ses facteurs biotiques (faune et flore) et le sous-système humain avec l'homme et les facteurs socioculturels et économiques.

Il constitue un secteur transversal dont plusieurs activités y sont menées sans la prise en compte de son importance et de son influence dans notre vie quotidienne.

La mise en place d'un cadre juridique rénové pour une bonne gestion de l'environnement constitue l'une des préoccupations des pouvoirs publics au Sénégal. La loi n° 83-05 du 28 Janvier 1983 portant Code de l'environnement avait été élaborée sur la base de priorités bien définies : les installations classées, la pollution des eaux, la pollution sonore, la pollution de l'air et les odeurs incommodantes.

En termes de responsabilité, l'article 34 du décret n°96-1134 du 27 décembre 1996 issu du Code des Collectivités locales, précise que «la CL gère les déchets produits dans son périmètre. Elle prend toutes les dispositions indispensables pour leur collecte, leur transport et leur traitement. Elle peut aussi en collaboration avec d'autres CL, installer des centres de traitement des déchets». En plus, les collectivités locales exercent un droit de veille environnementale sur toute l'étendue de leur territoire. D'autres textes réglementaires précisent les dispositions idoines à prendre pour une gestion efficiente des déchets solides, il s'agit de la loi 74 du 10 avril 1974 et des codes de l'environnement (Loi 2001 – 01 du 15 janv. 2001) et de l'Hygiène (Loi 83 -71 du 05 juillet 1983).

La Direction Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) est responsable de l'exécution des actions, activités et missions de la DEEC dans sa zone de compétence.

Une partie de ses activités coïncide avec le plan de ce chapitre qui retrace les activités de collectes, d'évacuation et de gestion des déchets solide, des ICPE et des EIE.

XIII.1 PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XIII.1.1 La collecte et l'évacuation des déchets

Les déchets constituent un facteur de haut risque pour notre environnement et par conséquent pour la santé des populations. Cela explique le fait qu'il soit resté une préoccupation majeure des pouvoirs publics dans tous les pays du monde. Malgré toutes les tentatives entreprises par nos Gouvernements, une solution durable au

phénomène « déchet » demeure encore chimérique pour la plupart des pays du tiers monde.

Des quantités impressionnantes de déchets indiquent l'entrée et/ou la sortie des principales Collectivités Locales du Sénégal.

Généralement, la collecte des déchets se fait par les charrettes avec le système ROC (ramassage des ordures par charrettes) ce système de collecte se fait au niveau des quartiers et les collecteurs sont organisés en GIE avec l'appui de la Caritas et le management du Comité de Développement de Kaolack (CODEKA).

Conscient des limites des initiatives des collectivités locales dans le domaine de la gestion des ordures ménagères, l'Etat du Sénégal avait mis en place en 2007 une Délégation Régionale à Kaolack sous la tutelle de l'Agence de la Propreté du Sénégal (APROSEN). Elle avait pour mission d'accompagner les collectivités locales de la région dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre de leurs programmes de salubrité, de même que l'information, l'animation et la sensibilisation du public et le renforcement des capacités des acteurs de l'assainissement solide.

La fin du programme en 2012 a laissé un grand vide dans la collecte et la gestion des déchets.

Pour la poursuite d'appui aux collectivités locales, un Programme National de gestion des déchets solides (PNGD) a été mis en place par le Sénégal afin de les appuyer à l'amélioration de leur cadre vie et à la satisfaction de la demande sociale.

XIII.1.2 La gestion des déchets

En général la plupart des collectivités locales de la région assure la collecte des ordures ménagères à l'aide de moyens rudimentaires et insuffisants. Elles conçoivent, organisent et financent le secteur qu'elles exécutent en partie avec leurs propres moyens techniques et financiers

Les organisations communautaires interviennent, pour la plupart dans les opérations d'information et de sensibilisation et très peu dans la collecte (Set Setal), contrairement aux GIE et les privés qui interviennent dans la pré-collecte.

Dans la commune de Kaolack, grâce à l'appui des ONG (ASDES, Caritas, Jant Boubess) et certaines ASC, les GIE ont mis en œuvre le système de Ramassage des Ordures par Charrettes (ROC) dans les différents quartiers.

La faiblesse des moyens logistiques, financiers et humains des collectivités locales inhibe toutes les actions d'assainissement solide dans les différentes communes de la région.

C'est pourquoi, depuis quelques années il y a une prolifération des dépôts sauvages au niveau des quartiers et périphéries.

Cette situation s'explique par le fait d'une mauvaise gestion des ordures ménagères et le manque d'un système adéquat de gestion des ordures

A ce titre, la Caritas est venue en appointe pour un projet de mise en place des centres de valorisation et de gestion des déchets au niveau des communes de Gandiaye, Keur madiabel et Kahone. Ce projet permettra à ces communes d'avoir un système adéquat de gestion des déchets mais aussi penser à une valorisation des déchets et à leurs mises en valeurs

Ce projet sera renforcé par le PNGD qui vise à mettre en place un Comité Inter Villageois de Développement au niveau de Latmingué avec des Point Regroupement Normalisé (PRN) qui polarisent les quartiers mais même temps serviront de dépôts tampon.

XII.2 GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Sont concernées par la législation sur les ICPE : « les usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières et, d'une manière générale, les installations industrielles, artisanales ou commerciales exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et toutes autres activités qui présentent soit des dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général, soit des inconvénients pour la commodité du voisinage. »

Pour savoir si une installation est soumise à cette réglementation il existe une nomenclature. Elle se présente sous la forme d'une liste de substances et d'activités auxquelles sont affectées des seuils (Volume d'activité, quantité de produits, superficie occupée, puissance des machines etc.)

En fonction du dépassement de ces seuils, il existe deux régimes : le régime de la déclaration (D) et le régime de l'autorisation (A). Ce régime détermine la procédure d'instruction du dossier, préalable à la mise en service de l'installation.

Aujourd'hui, la région de Kaolack compte près de 78 ICPE dont 4 sont soumises à autorisation et quelques 74 soumises à déclaration. Plus de 83% de ces ICPE sont concentrées dans la capitale régionale : Kaolack.

Tableau 13.1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe

Nature ICPE	Classe	Département Kaolack			Département Nioro			Département Guinguinéo			Région		
		2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %
Scieries	2ième	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	**0**	**0**	0,0
Stations-services	2ième	17	20	0,5	1	1	0,0	1	1	0,0	**19**	**22**	0,6
Boulangeries	2ième	29	31	0,6	3	3	0,0	5	6	0,1	**37**	**40**	1,1
Dépôts de gaz butane	2ième	7	7	0,0	1	1	0,0	1	1	0,0	**9**	**9**	0,0

Dépôts d'hydrocarbures	**2ième**	2	2	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	**2**	**2**	0,0
Usines	**1ière**	4	5	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	**4**	**5**	0,0
Total		59	65	3,5	5	5	0,0	7	8	0,1	**71**	**78**	5,0

Source : DREEC

En 2014, l'essentiel des ICPE concernent les boulangeries et les stations-services avec respectivement 51,3% et 28,2%. Ensuite il y a les dépôts de gaz dont chacun des départements en dehors de Kaolack en comptabilise une unité. Les usines, de petites unités industrielles, sont également présentent dans la région et particulièrement dans le département de Kaolack.

L'évolution de ces ICPE est positive entre les années 2013 et 2014 avec 5%.

XIII.3 ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

C'est la première et la principale étude visant la protection de l'environnement dans l'exécution d'un projet. Cette étude permet, au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales. Ces données environnementales permettent d'améliorer les choix décisionnels.

Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère (AEI), soit une étude d'impact approfondie(EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes.

Dans la région, la prise en compte de l'aspect environnemental semble être chimérique. Les projets en cours omettent souvent le respect des clauses de l'EIE en impliquant la DREEC dans le processus de mise en œuvre de leurs programmes. Cela explique certainement le nombre très faible de 07 EIE déclarés avec un zéro pointé à Guinguinéo.

Tableau 13.1 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental		Variation %
	2013	2014	
Département Kaolack	03	06	100
Département Nioro	01	01	0
Département Guinguinéo	00	00	0
Région	04	07	75

Source : DREEC

La presque totalité des EIE déclarés dans la région concerne le département de Kaolack avec 6 cas. Cependant, il y a lieu de noter une nette amélioration par rapport à l'année dernière avec une évolution de 100%

XIII.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.4.1 Atouts et potentialités

- La présence du Service Régional de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC)
- La présence des acteurs de développement
- L'existence de partenaires
- L'existence du PNGD
- L'existence du code de l'environnement

XIII.4.2 Contraintes

- Les dépôts sauvages des ordures
- Le déboisement
- La salinisation des terres
- Les rejets industriels
- Les coupes abusives du bois
- Les déchets déposés aux alentours fluviaux

XIII.4.3 Perspectives

- La mise en œuvre des Point Regroupement Normalisé (PRN)
- Ajustement des systèmes naturels ou des systèmes humains face à un nouvel environnement ou un environnement changeant pour en limiter les Impacts négatifs et en maximiser les effets bénéfiques.
- Faire appliquer le code de l'environnement

CHAPITRE XV - TRANSPORT

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal, conscient des enjeux, du rôle et de l'importance du secteur des transports dans l'appui à l'économie, a élaboré diverses politiques pour réaliser de grands travaux à travers des programmes et projets structurants qui vont permettre le développement et la modernisation des infrastructures de transport du Sénégal.

A ce titre, il a adopté en 1990 une première lettre de politique Sectorielle pour le transport (LPST1), avec pour principal objectif de favoriser la mise en place d'un environnement propice à l'amélioration de la qualité des infrastructures et des services.

Cette Lettre sera suivie par l'adoption et la mise en œuvre du premier Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports (PAST1) qui permettra de restaurer les capacités des infrastructures de transport et de modifier le mode de gestion du secteur en favorisant l'intervention des entreprises privées dans l'entretien des infrastructures

Ensuite, en septembre 1996, l'Etat initie une lettre de politique sectorielle pour le transport urbain (LPSTU), qui sera suivie en 1998 d'une deuxième lettre de politique dite «Déclaration de politique sectorielle pour les transports» et la mise en œuvre d'un deuxième Programme Sectoriel des Transports (PST2) en 1999 dont la finalité était de consolider les acquis du PAST1 pour permettre au secteur de mieux assumer son rôle de soutien à l'activité économique et sociale.

Plus tard en septembre 2002, une Stratégie Nationale de Transport Rural (SNTR) a été adoptée ayant pour finalité la mise en place d'un système adéquat de transport qui offre aux populations rurales la possibilité de sortir de leur isolement, considéré comme un des facteurs déterminants de la pauvreté.

Enfin, la nouvelle lettre de politique sectorielle (LPST 3), signée en novembre 2010, sert de fondement stratégique au Programme d'appui au secteur des Transports et à la mobilité urbaine et rurale (PATMUR), mais également de cadre de référence à tous les modes de transport pour l'horizon 2010 - 2015.

Pour accompagner l'Etat dans ces différentes politiques au niveau régional, le secteur des transports est administré par des institutions étatiques (SRTT, AGEROUTE, SRR,

Capitainerie du port pour le transport maritime) en partenariat avec les collectivités locales et les opérateurs économiques.

Ce chapitre passera en revue : la situation du transport routier à travers le réseau routier, le parc automobile, les immatriculations et les permis de conduire et la situation du transport maritime.

XV.1 LES TRANSPORTSTERRESTRES

Le transport terrestre de la région est caractérisé par deux types : le transport des personnes et celui des biens et services. Pour le premier type cité, il s'agit d'assurer la mobilité des personnes qui se déplacent à l'intérieur comme à l'extérieur de la région au moyen de véhicules ou de motos. En ce qui concerne l'autre type, il s'agit du transport de marchandises, du matériel, du bétail, bref de tout mouvement autre que la personne.

XV.1.1 Le transport routier

XV1.1.1 Le réseau routier

Au regard du tableau ci-dessous, nous remarquons que la région de Kaolack a un réseau routier en 2014 qui s'étale sur une distance de 537 km. Il est composé de Routes nationales (RN) entièrement revêtues d'une longueur de 199 km soit 37,1% de l'ensemble du réseau, de Routes Régionales (RR) de 73.8 km de longueur, de Routes départementales (RD) d'une longueur de 148 km, des Voiries urbaines de 36,8 km de longueur, et des routes non classées composées des pistes répertoriées ou non d'une longueur de 202 km.

La région est donc traversée par 3 routes nationales de 199 km de longueurs.

D'abord la RN1 qui traverse le département de Kaolack, reliant la région de Fatick à celle de Kaolack puis la région de Kaolack à celle de Kaffrine mesurant 58 km. Cette route relie directement la région de Tambacounda ainsi que les pays voisins du Mali et des deux Guinées.

Ensuite, il y a la RN4 qui traverse les trois départements de la région avec un linéaire de 112 km. Cette route relie en même temps la Gambie par Keur Ayib ainsi que les régions de la Casamance.

Enfin la RN5 qui quitte la région de Fatick pour rejoindre la RN4 à Kaolack a une distance de 29 km. Cette route relie la Gambie et le Sénégal via Karang.

Tableau 15.1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	Département 1			Département 2			Département 3			Région		
		Année n-2	Année n-1	Variation %	Année n-2	Année n-1	Variation %	Année n-2	Année n-1	Variation %	Année n-2	Année n-1	Variation %
Nationales	RN1 (km)	0	0	0	58	58	0	0	0	0	58	58	0
	RN4 (km)	30	30	0	44	44	0	38	38	0	112	112	0
	RN5 (km)	0	0	0	29	29	0	0	0	0	29	29	0
	Total (km)	30	30	0	131	131	0	38	38	0	199	199	0
Régionales	Bitumées (km)	0	0	0	42	42	0	7,8	7,8	0	49,8	49,8	0
	N. bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	24	24	0	24	24	0
	Total (km)	0	0	0	42	42	0	31,8	31,8	0	73,8	73,8	0
Départementales	Bitumées (km)	6,7	11,7	74,6	12	26	117	12	12	0	30,7	49,7	61,9
	N. bitumées (km)	30	30	0	0	0	0	68	68	0	98	98	0
	Total (km)	36,7	41,7	13,6	12	26	117	80	80	0	129	148	14,8
Non classées	Bitumées (km)	0	0	0	2,5	2,5	0	0	0	0	2,5	2,5	0
	N. bitumées (km)	24	24	0	93	93	0	29,7	82,6	178	147	200	36,1
	Total (km)	24	24	0	95,5	95,5	0	29,7	82,6	178	149	202	35,5
Voiries urbaines	Bitumées (km)	7,8	7,8	0	19,58	24,58	25,5	7,9	7,9	0	35,3	40,3	14,2
	N. bitumées (km)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total (km)	7,8	7,8	0	19,58	24,58	25,5	4,4	4,4	0	31,8	36,8	15,7
Ensemble	Bitumées (km)	37,8	37,8	0	150,6	155,6	3,32	45,9	45,9	0	234	239	2,13
	N. bitumées (km)	54	54	0	93	93	0	97,7	151	54,1	245	298	21,6
	Total (km)	91,8	91,8	0	243,6	248,6	2,05	143,6	197	36,8	479	537	12,1

Source : AGEROUTE/Kaolack

Plus de 44% du linéaire total des routes de la région ne sont pas goudronnées. Il n'y a que les routes nationales qui sont entièrement revêtues mais qui sont souvent dans un état lamentable. En effet, les tronçons Fatick/Kaolack et Dinguiraye/Keur Ayib, distants respectivement de 44 et de 38 km ne sont pas praticables.

Des solutions sont en train d'être trouvées pour entamer le démarrage des travaux de reconstruction des routes défectueuses. Priorité est donc donnée aux projets de construction des routes nationales traversant la région de Kaolack au cours de l'année 2015.

Tableau 15.2 : Projets en cours dans la région

Nature	Linéaire (km)	Département
Reconstruction de la RN4 Dinguiraye-Nioro-Keur Ayip	38	Nioro
Reconstruction de la RN1 Kaolack-Fatick	42	Kaolack-Fatick
Reconstruction de la RN5 Keur Waly Ndiaye-Sokone	25	Kaolack-Foundiougne
Construction de la route en terre Bac Samba Dior-Ndiébel	14.6	Kaolack-Guinguinéo
Construction de la route en terre Bretelle Soumbel-Fass Barigo	6.5	Kaolack-Fatick-Guinguinéo
TOTAL	**126,1 Km**	

Source : AGEROUTE/Kaolack

Indépendamment des projets en cours concernant les routes nationales, des actions prioritaires sont définies pour la construction à court terme de la route en terre reliant Bac Samba Dior à Ndiebel ainsi que celle reliant la Bretelle Soumbel-FassBarigo.

XV.1.1.2 Le parc automobile

Le parc automobile de la région est estimé à 12 806 véhicules tous genres en 2014. Avec regret, les statistiques ne sont pas désagrégées jusqu'au niveau départemental mais le Service Régional du Transport Routier (SRTR) s'engage à corriger ce manquement dans les prochaines éditions.

La nature du parc est riche et variée. On retrouve presque tous les moyens de transport routier qui existent dans le pays. Le type de véhicule le plus utilisé est celui des voitures personnelles qui constituent plus de 36% de l'ensemble du parc. Ensuite il y a les transports urbain et interurbain qui représentent respectivement 18,4% et 11,1%.

Tableau 15.1 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative

Type de véhicule	Région		
	2013	2014	Variation %
Véhicule Particulier Personnel	4 206	4 661	10,8
Taxi Interurbain	891	971	9,0
Taxi Urbain	2 240	2 351	5,0
Camionnette	1 064	1 171	10,1
Camion	746	811	8,7
Tracteur	449	607	35,2

Remorque Semi-remorque	499	638	27,9
Autocar Interurbain	1 318	1 423	8,0
Autocar Personnel	18	25	38,9
Autocar Urbain	51	52	2,0
Transport Privé de Marchandise	1	1	0,0
Véhicule Auto-école	1	6	500,0
Véhicule Sanitaire Médical	2	3	50,0
Véhicule Spécial de Transport	63	85	34,9
Véhicule Travaux Publics	1	1	0,0
Indéterminé	3	0	-100,0
Total	11 553	12 806	10,8

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

Par rapport à l'année précédente, l'évolution du parc a fait un bon de 1 253 véhicules, soit une évolution relative de 10,8% représentant la même évolution que les voitures personnelles.

Cependant l'évolution positive des tracteurs qui ont augmenté de 35,2% traduit la volonté du monde rural de se moderniser grâce au programme de mécanisation de l'agriculture initié par l'Etat du Sénégal.

La politique de l'Etat réglementant l'importation des véhicules datant moins de huit ans depuis 2014 a beaucoup impacté sur le nombre d'immatriculations par an.

En effet, durant l'année 2014, seuls 57 véhicules datant moins de 5 ans ont été immatriculés.

Tableau 15.2 : Evolution des immatriculations selon le type de voiture et l'âge des véhicules

Type de véhicule	Age des véhicules								
	De 0 à 5 ans			De 6 à 10 ans			Plus de 10 ans		
	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %
Autocar Interurbain	0	1	0	5	20	300,0	8	5	-37,5
Autocar Personnel	0	0	0	2	2	0,0	0	0	0
Camion	2	0	-100	0	3	0	5	5	0,0
Camionnette	9	6	-33,3	14	19	35,7	22	5	-77,3
Remorque Semi-remorque	0	0	0	0	2	0	28	26	-7,1
Taxi Urbain	0	0	0	2	3	50,0	4	1	-75,0
Tracteur	1	0	-100,0	1	0	-100,0	28	21	-25,0
Véhicule Auto-école	0	0	0	0	0	0	1	0	-100,0
Véhicule Particulier	25	50	100,0	76	126	65,8	132	52	-60,6
Véhicule Spécial de Transport	0	0	0	0	0	0	3	1	-66,7
Total	**37**	**57**	54,1	**100**	**175**	75,0	**231**	**116**	-49,8

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

Par contre, les pièces de rechange importées maintiennent toujours en circulation certains vieux véhicules qui changent régulièrement de propriétaires, faisant l'objet de nouvelles immatriculations. Ce qui fait que durant l'année 2014, les immatriculations des véhicules sont gonflées avec 175 unités pour ceux âgés de 6 à 10 ans et de 116 (âgé de plus de 10 ans).

Cependant, on note une forte diminution de nouvelles immatriculations entre 2014 et l'année précédente (49,8%).

XV.1.1.3 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

L'ensemble des nouvelles immatriculations en 2014 est estimé à 348 unités.

La situation reste identique aux statistiques présentées dans l'estimation du parc automobile avec la prédominance des voitures particulières. On note la percée des camionnettes qui arrivent en deuxième position, suivies respectivement des remorques et semi-remorques et des autocars interurbains.

Tableau 15.1 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Types des véhicules immatriculés	2012	2013	2014	variation (2014)/ (2013)	
				Nb	%
Autocar Interurbain	11	13	26	15	100,0
Autocar Personnel	4	2	2	-2	0,0
Camion	12	7	8	-4	14,3
Camionnette	27	46	30	3	-34,8
Remorque Semi-remorque	40	28	28	-12	0,0
Taxi Urbain	1	6	4	3	-33,3
Tracteur	37	30	21	-16	-30,0
Véhicule Auto-école	0	1	0	0	-100,0
Véhicule Particulier Personnel	110	232	228	118	-1,7
Véhicule Spécial de Transport	4	3	1	-3	-66,7
Total	246	368	348	102	-5,4

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

L'évolution des nouvelles immatriculations se présente en dents de scie pour les trois dernières années. En effet, entre 2012 et 2013, il y a une augmentation positive de 49,6%. Par contre, entre les années 2013 et 2014, on observe une évolution négative de 5,4%.

Dans la région de Kaolack, les nouvelles immatriculations montrent que la population n'est pas très nantie pour s'octroyer de nouveaux véhicules. Cette thèse est confirmée par les 34 véhicules neufs, immatriculés durant toute l'année 2014.

La plupart des véhicules en circulation ont déjà une carte grise immatriculée au Sénégal.

Tableau 15.2 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

Etat des véhicules immatriculés	2012	2013	2014	variation (2013)/(2014)	
				Nb	Nb
Véhicules neufs	51	24	34	10	41,7
Véhicules d'occasion	195	344	314	-30	-8,7
Total	246	368	348	-20	-5,4

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

L'année 2012 a été très riche en véhicules neufs avec 51 unités contre 24 en 2013 et 34 en 2013, mais devient très faible durant ces dernières années en matière de nouvelles immatriculations.

L'année 2013 constitue par contre l'année qui a enregistré le plus grand nombre de nouvelles immatriculations, devançant de 20 unités celles de 2014.

XV.1.1.4 Les permis de conduire

L'octroi du permis de conduire est assujetti à un passage obligatoire de l'examen du code de la route. En cas de réussite, un autre passage pratique est proposé aux lauréats. La réussite de ces deux passages vous donne l'opportunité d'avoir un permis de conduire en bonne et due forme.

Les permis de conduire sont délivrés en quatre catégories distinctes : les deux roues, les véhicules légers, les poids lourds et les transports en commun.

Sur ce fait, 3 946 candidats se sont présentés en 2014 à l'examen du code de la route avec un taux de réussite de 80,6%. Par ailleurs, les 3 144 candidats aptes à subir les examens de conduite ont connu un taux de réussite de 72,9%.

Les détenteurs de permis de conduire de la catégorie poids lourd sont les plus nombreux, représentant plus de 63% des admis, contre 18,4% pour les véhicules légers et 17,9% pour les transports en commun.

Tableau 15.1 : Evolution du nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis

Type de permis	Année	Code de la route			Conduite		
		Inscrits	Admis	% Admis / Inscrits	Inscrits	Admis	% Admis / Inscrits
Deux roues	**2013**	**32**	**22**	**68,8**	**10**	**9**	**90,0**
	2014	**42**	**38**	**90,5**	**5**	**4**	**80,0**
	Variation %	31,3	72,7	31,6	-50,0	-55,6	-11,1

Véhicules légers	**2013**	**581**	**483**	**83,1**	**768**	**485**	**63,2**
	2014	**673**	**578**	**85,9**	**813**	**579**	**71,2**
	Variation %	15,8	19,7	3,3	5,9	19,4	12,8
Poids lourds	**2013**	**2 081**	**1 690**	**81,2**	**2 369**	**1 623**	**68,5**
	2014	**2 514**	**2 038**	**81,1**	**2 718**	**1 998**	**73,5**
	Variation %	20,8	20,6	-0,2	14,7	23,1	7,3
Transport en commun	**2013**	**742**	**574**	**77,4**	**834**	**581**	**69,7**
	2014	**717**	**578**	**80,6**	**774**	**563**	**72,7**
	Variation %	-3,4	0,7	4,2	-7,2	-3,1	4,4
Ensemble	**2013**	3 436	2 769	**80,6**	3 981	2 698	**67,8**
	2014	3 946	3 232	**81,9**	4 310	3 144	**72,9**
	Variation %	14,8	16,7	1,6	8,3	16,5	7,6

Source : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack

En ce qui concerne la catégorie des deux roues, le pourcentage de 0,1% des détenteurs de permis en 2014 semble ne pas refléter la réalité dans la région de Kaolack où le transport des motos est très prisé. Cela veut dire que le permis de conduire de ce type de transport n'est pas obligatoire.

L'évolution négative de 11,1% des permis de conduire octroyés entre 2013 et 2014 à la catégorie des deux roues témoigne encore une fois le désintéressement des conducteurs de moto à se formaliser.

Par contre, partout dans les autres catégories, il y a une évolution positive.

XV.1.1.5 Les types de transport routier

XV.1.1.5.1 Les transports voyageurs : urbain et interurbain

Le transport urbain

Pour se déplacer en milieu urbain, la population de la région emprunte les taxis urbains «jaune noir», les taxis clandos, les cars urbains et les vélomoteurs.

Le point de départ du transport automobile est généralement organisé à partir des garages qui sont bien organisés surtout dans la commune de Kaolack. Il s'agit des garages des taxis clandos qui sont souvent dans les marchés centraux. Cela veut dire que tous les taxis de la région sont d'abord des taxis clando. Rares sont les taxis « jaune noir » qui circulent librement à la recherche de clients.

Il existe un autre type de transport urbain qui fait aujourd'hui une distinction particulière de la région de Kaolack. Il s'agit du transport des vélomoteurs, communément appelés « Jakarta », qui concurrencent sérieusement les taxis et les autocars.

Le transport interurbain

Pour voyager dans le pays, le moyen de transport public le plus courant est le car, le bus ou le taxi-brousse. Comme précédemment, le trafic se fait autour des garages plus adaptés et plus organisés. Il s'agit des gares routières existantes dans le département de Kaolack qui sont : « liberté », « garage Nioro » et la gare routière urbaine pour la commune de Kaolack, Gandiaye et Ndoffane. Pour le département de Nioro, il y a la gare routière qui porte le même nom, celles de Keur Ayip, Médina Sabakh et Keur Madiabel. Il y a une seule gare routière dans le département de Guinguinéo.

Le transport de marchandises

Ce type de transport est moins organisé que les autres. Généralement les particuliers disposent des camions ou des véhicules adaptés pour faire usage de transport de marchandises.

XV.2 LE TRANSPORT FLUVIAL ET/OU MARITIME

XV.2.1 Les infrastructures portuaires

Les activités du transport maritime au niveau de la région se déroulent au niveau du port de Kaolack et des deux (2) Wharf (Diorane et Lyndiane). Le Warf de Lyndiane permettait à la Suneor d'exporter sa production d'huile brute et de tourteaux d'arachide, tandis que celui de Diorane constitue le lieu d'embarquement pour l'exportation du sel de la Nouvelle Société des Salins du Sine Saloum (NSSS).

Les installations au niveau du port sont pour la plupart vétustes et l'absence de moyens logistiques surtout de vedette pour la capitainerie ne permet pas souvent de faire appliquer la réglementation.

Par ailleurs on note un sous-équipement notoire au niveau des ports annexes de Lyndiane et Diorane.

XV.2.2 Les mouvements de navires et/ou d'autres embarcations

Les mouvements au niveau du port de Kaolack et annexes ont concerné 42 navires marchands au cours de l'année 2014 contre 35 en 2013 soit une augmentation de 20% du nombre de navires ayant accosté dans la région. Ces navires étaient répartie entre les «général Cargots» (37), les «portes containers» (03), les «Oil Technical Trainer» (01) et le navire antipollution Samba Laobé FALL battant pavillon sénégalais.

En outre, il faut noter une certaine diversité dans l'immatriculation des navires enregistrés au niveau du port et de ses annexes, car, en dehors du Sénégal, les

différents pavillons de ces navires sont: le Togo, le Libéria, l'Italie, la Turquie le Danemark, la Hollande, Malte, le Panama, Bélize et Antigua.

XV.2.3 Le transport de personnes

Le Port de Kaolack ne constitue pas un lieu d'embarquement et de débarquement de personnes.

Néanmoins, un transport fluvial de personnes et de biens qui a pris beaucoup de l'ampleur s'effectue à partir du débarcadère du marché aux poissons de la ville Kaolack. Des pirogues y assurent des liaisons régulières à travers les bras de mer, les bolongs et en mer entre les îles du Saloum (Niodior, Dionawar, bassoul, Djirnda, etc.) et parfois vers la Gambie surtout à l'occasion du Gamou annuel de Médina Baye. De par son caractère informel, les statistiques sur les flux de personnes et de biens pour cette catégorie de transport ne sont pas enregistrées.

Cependant, il faut rappeler que jadis, le bateau « Africa Queen » qui effectuait des liaisons depuis l'Europe pour les tours operators vers les îles du Saloum et la Guinée Bissau n'a plus de liaisons vers ces destinations.

XV.2.4 Le transport de marchandises

Le transport de marchandise se limite à l'exportation du sel, de l'huile brute, du tourteau et également du basalte qui transite vers la région de Ziguinchor.

Les bateaux qui débarquent au port de Kaolack se chargent de transporter ces marchandises.

XV.2.5 Structure du trafic global par type de conditionnement

Le port de Kaolack est un vieux port qui ne reçoit que des bateaux à faible capacité du fait de sa capacité d'accueil qui n'est pas très fameuse. Depuis longtemps les populations attendent en vain le dragage du fleuve tant annoncé.

Néanmoins, le port continue de vaquer à ses occupations d'exportation des produits locaux qui font la fierté de Kaolack. Il s'agit du sel, du tourtereau de l'huile et depuis quelques temps du basalte.

Graphique 15.1 : Structure du trafic global de marchandises du port de Kaolack en 2014

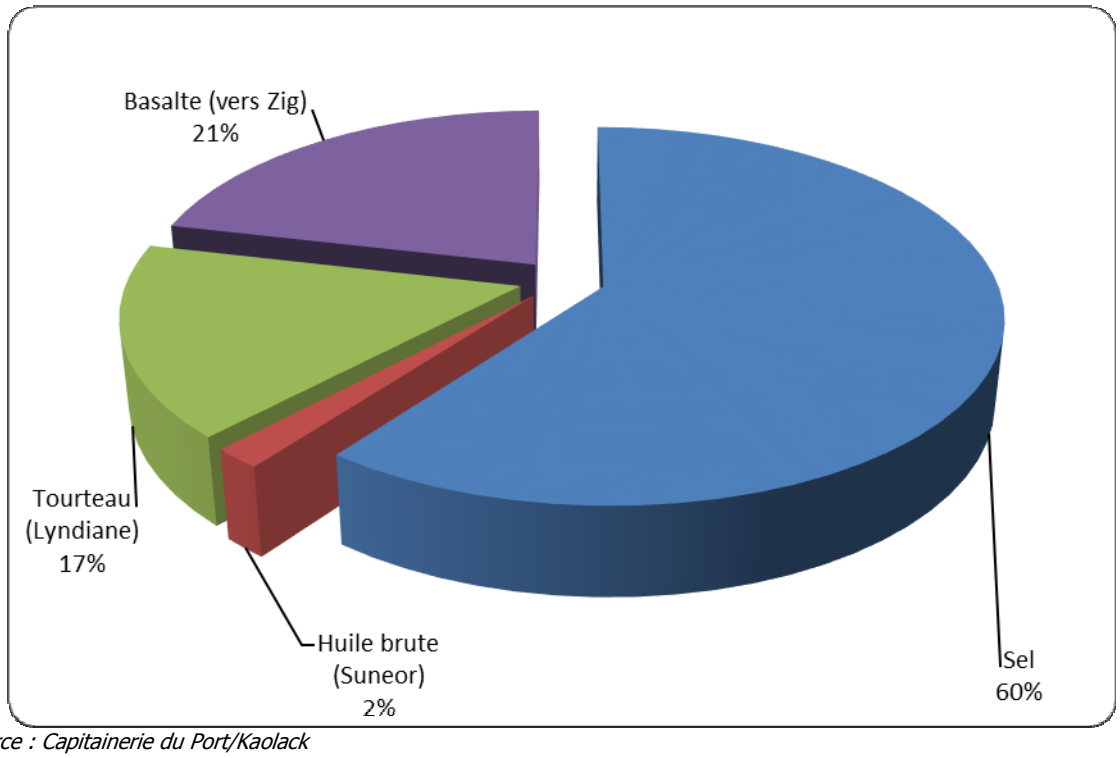

Source : Capitainerie du Port/Kaolack

La production du sel, effectuée par La Nouvelle Société des Salins du Saloum (NSSS), constitue la principale source d'exportation. Plus de 60% du trafic maritime sont constitués de sel. Ensuite, du point de vue du poids, le deuxième produit le plus important est le basalte qui est exporté à hauteur de 21%. Les dérivés de l'arachide : le tourtereau et l'huile produite par la SUNEOR viennent renforcer les produits exportés avec respectivement 17% et 2%.

VI.2.6 Structure du trafic global par sens

Les débarquements

Aucune marchandise n'a été débarquée au niveau du port et de ses annexes durant l'année 2014, Cette même situation a été observée depuis 2009. Jadis, des sacs en balle et du bois en provenance de la Côte d'Ivoire étaient débarqués au niveau de la région.

Les embarquements

Les embarquements de marchandises au niveau du port et principalement de ses annexes (Diorane et lyndiane) ont cru de 24,2% en 2014 où 85938 tonnes de été embarqués contre 69199 tonnes en 2013.

La baisse de près de 65% observée pour l'exportation de l'huile brute est imputable aux difficultés rencontrées par la Suneor comparée à 2013.

Pour ce qui est du sel, les embarquements ont diminué de–1,6% en 2014 comparativement à 2013.

Le transit

Les seuls mouvements de transit au niveau du port concernent le Basalte acheminé par camions depuis les sites d'exploitation dans la région de Thiès. En 2014, 18 263, 2 tonnes de basalte ont été embarquées depuis le port de Kaolack pour être acheminées vers celui de Ziguinchor.

XV.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV 3.1 Atouts

1. En matière de transport routier

L'atout majeur du transport routier c'est la présence de trois Routes Nationales.

Il y a également le statut de ville carrefour de la commune de Kaolack qui est un passage obligatoire des régions sud, de Kaffrine et Tamba, ainsi que les pays riverains de la Gambie, Les deux Guinées et le Mali.

2. En matière de transport fluvial et/ou maritime

La présence du port de Kaolack constitue un atout considérable du transport maritime

Il y a également les ports annexes de Lyndiane et Diorane.

La présence de la Nouvelle Société des Salins du Saloum (NSSS) est capitale car une bonne partie du transport maritime repose sur ses produits.

Les industries de NOVASEN et SUNEOR constituent des atouts certains parce que l'huile, les coques d'arachide ainsi que les tourtereaux qu'elles produisent alimentent le trafic maritime.

XV 3.2 Contraintes

1. En matière de transport routier

- Retard de mise en place du budget pour l'entretien des routes existantes et des ouvrages d'art
- Non mise en place de barrières de pluie pendant l'hivernage pour protéger les routes non revêtues
- Contrôle de charges à l'essieu non encore mis en place (Surcharge de gros

porteurs,) entrainant une dégradation rapide des routes
- Occupation anarchique de la voirie par le petit commerce notamment à Kaolack
- Concurrence non réglementée du transport automobile par les vélos-taxis
- Voirie souvent peu carrossable
- Défaut de gare routière urbaine fonctionnelle à Kaolack
- Défaut de signalisation adéquate
- Etroitesse du site abritant la gare routière « Nioro »
- L'importance des activités agro pastorales peut constituer un risque de dégradation des routes non revêtues
- Défaut de gare routière fonctionnelle dans beaucoup d'agglomérations importantes.

2 En matière de transport fluvial et/ou maritime

- sous-équipement des ports secondaires ;
- non dragage du chenal du bras de mer ;
- absence de moyens logistiques (surtout vedette) pour la capitainerie du port ;
- de l'ensablement du chenal à hauteur de certains villages
- du non balisage des zones dangereuses ;
- de la non-application de l'arrêté réglementant le transport piroguier ;
- du faible niveau d'organisation des piroguiers.

XV 3.3 Perspectives

1. En matière de transport routier

- Renouveler le parc automobile de la région
- Construction de la route RN 1 Fatick/Kaolack
- Construction de la route RN 4 Dinguraye/Keur Ayib
- Construction de la route RN 5 Keur Waly/Sokone
- Construction de la route RN 1 Fatick/Kaolack
- Construction des pistes de production reliant toutes les CR
- Réorganisation du secteur en organisation dynamique.

2. En matière de transport fluvial et/ou maritime

- faire le sondage du lit du chenal pour avoir la situation globale ;
- effectuer des missions de recensement des balises et des bouées flottantes ;
- équiper les ports secondaires ;
- renforcer les moyens logistiques et humains de la capitainerie du port ;
- renforcer la navigabilité du bras de mer par le dragage et au niveau de

certains villages ;

- baliser toutes les zones dangereuses ;
- organiser les acteurs du transport fluviomaritime.

CHAPITRE XVII– COMMERCE ET ARTISANAT

INTRODUCTION

La position géographique de la région de Kaolack lui confère une place stratégique dans les échanges entre d'une part les différentes régions du Sénégal et d'autre part les pays limitrophes. Ceci est dû au fait qu'il constitue un passage obligatoire pour aller vers les régions du sud et du sud-ouest mais également vers les pays limitrophes tels que la Gambie, le Mali et les deux Guinées.

Les acteurs sont en majorité des Commerçants grossistes, demi-grossistes et détaillants. On note une présence massive de femmes dans l'importation des produits de la Gambie vers le Sénégal communément appelées « Ndioganes ». Le tissu commercial est complété par les Industries de transformations de produits agricoles par les Groupement d'intérêt Economique, du sel (Salins du Saloum et Groupement d'intérêt Economique) de la Suneor, de la Novasen dans la commercialisation de l'arachide et ses produits dérivés.

L'essor du commerce a eu un effet collatéral sur le développement d'une autre activité en l'occurrence l'artisanat. La redistribution des ressources commerciales a créé des activités artisanales de service, d'art et de production, coordonnées par la chambre consulaire des métiers.

C'est à travers ce chapitre que toutes les activités commerciales artisanales de la région seront traitées durant l'année 2014.

XVII.1 COMMERCE

XVII.1.1 Les marchés

Depuis presque une décennie, la région de Kaolack maintient les mêmes infrastructures commerciales avec 11 marchés permanents et 16 marchés hebdomadaires.

La région de Kaolack dispose de vingt-sept (27) marchés dont seize (16) hebdomadaires ou « loumas ». Près de 60% des marchés sont implantés dans le département de Kaolack soit dix-sept (17) unités dont le marché central de Kaolack qui est l'un des plus grands du Sénégal voire de la sous-région.

Tableau 17.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Guinguinéo	**2014**	1	1	**2**
	2013	1	1	**2**
Kaolack	**2014**	9	8	**17**
	2013	9	8	**17**
Nioro	**2014**	1	7	**8**
	2013	1	7	**8**
Région de KAOLACK	**2014**	**11**	**16**	**27**
	2013	**11**	**16**	**27**
	Variation %	**0**	**0**	**0**

Source :Service Régional du Commerce/Kaolack

Le département de Guinguinéo compte deux (02) marchés dont un (01) permanent tandis que dans celui de Nioro on dénombre huit (8) marchés dont les sept (07) sont des « loumas ». On dénombre aussi quelques magasins à grande surface (supermarchés et magasins de référence).

XVII.1.2 Les commerçants

La population commerçante de la région de Kaolack se compose principalement de 32 grossistes répartis dans les départements de Kaolack (20), Nioro (08) et Guinguinéo (04), 1 270 détaillants qui s'activent dans les 03 départements dont 78% dans le Kaolack et respectivement près de 18% et 4% pour les départements de Nioro et de Guinguinéo.

Tableau 17.1 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Guinguinéo	**2014**	4	ND	50	**54**
	2013	4	ND	50	**54**
Kaolack	**2014**	20	ND	990	**1010**
	2013	20	ND	990	**1010**
Nioro	**2014**	8	ND	230	**238**
	2013	8	ND	230	**238**
Région de KAOLACK	**2014**	**32**	**ND**	**1270**	**1302**
	2013	**32**	**ND**	**1270**	**1302**
	Variation %	**0**	**ND**	**0**	**0**

Source : Service Régional du Commerce/Kaolack

Le nombre de demi-grossistes n'est pas disponible au niveau du Service régional du Commerce de Kaolack. Peut-être que dans les prochaines éditions, les données seront disponibles.

Par contre, le nombre de détaillants répertoriés est très important avec un total de 1 270 unités. Plus de 78% de ces détaillants se sont basés dans le département de Kaolack.

Notons qu'il y a dans la région une présence importante de commerçants ambulants.

XVII.1.3 Le commerce des principales denrées consommées

XVII.1.3.1 Les stocks

Dans le but de satisfaire au mieux les besoins alimentaires pour une vie saine et productive de la population, la région de Kaolack contrôle l'évolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit. Le volume total de stocks dans la région en 2014 est estimé à 349 121 tonnes soit une augmentation de 18,5% par rapport à l'année dernière. Le stock le plus important concerne le gaz butane de 6 kg qui représente plus de 61% de l'ensemble du stock régional. Ensuite, vient en deuxième position son voisin de 2,7 kg (19%). Le poids du stock du riz brisé est estimé à 4%.

Tableau 17.1:Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par département

Produits	Région de KAOLACK		
	2014 (en tonnes)	2013 (en tonnes)	Variation %
Riz brisé parfumé	2 893	2 839	1,9
Riz brisé non parfumé	12 786	15 854	-19,4
Riz local	952	-	-
Sucre en morceaux	470	693	-32,2
Sucre Cristallisé	1 892	2 105	-10,1
Lait en Poudre	1 076	893	20,5
Huile en fût	1 581	1 235	28,0
Ciment SOCOCIM	31 167	-	-
Ciment SAHEL	19 813	-	-
Gaz Butane de 6 kg	211 299	215 743	-2,1
Gaz Butane de 2,7 kg	65 192	55 146	18,2
Total	**349 121**	**294 508**	**18,5**

Source : Service Régional du Commerce/Kaolack

On note une forte augmentation des stocks d'huile en fut suivi, du lait en poudre, du gaz butane 2,7 kg et enfin du riz brisé parfumé soit respectivement 28% ; 20,1% ; 18,2% et 1,9%.Mais aussi une très grande diminution du stock de sucre en morceaux suivi du riz brisé non parfumé, sucre cristallisé et du gaz butane de 6kg soit respectivement 32,15% ; 19,35% ; 10,13% ; 2,06%.

XVII.1.3.2 Les prix

Les prix des principales denrées consommées dans la région restent presque les mêmes durant ces deux dernières années.

Le constat est que les départements de Guinguinéo et Kaolack affichent les mêmes prix sur l'ensemble de toutes les denrées.

Tableau 17.1:Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par département

Produits	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région de KAOLACK
Riz brisé parfumé / kg	450	450	450	450
Riz brisé non parfumé / kg	270	270	275	270
Riz local / kg	350	350	350	350
Sucre en morceaux / kg	750	750	800	750
Sucre Cristallisé / kg	585	585	600	585
Lait en Poudre / kg	1 400	1 400	1 500	1 400
Huile en fût / litre	900	900	900	900
Ciment / tonne	3 100	3 100	3 100	3 100
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3 845	3 845	3 850	3 845
Gaz Butane de 2,7 kg / bonbonne	1 775	1 775	1 800	1 775

Source : Service Régional du Commerce/Kaolack

Par contre, dans le département de Nioro, les prix subissent des hausses de 5 à 25 francs à part la tonne de ciment, le litre de l'huile en fut, le kg du riz local et le kg du riz brisé parfumé.

XVII.1.4 La vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits

XVII1.4.1 La vérification des instruments de mesure

Les instruments de mesures vérifiés dans la région de Kaolack sont aux nombre de deux : les balances et les bascules. Avec une légère augmentation de 8 instruments

au niveau des balances présentées en 2014, soit une variation de 0,7%, dont 802 sont admis en 2014 contre 197 en 2013, soit une augmentation de 307,1%.

Tableau 17.1 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

Instruments de mesure	2014			2013			Variation (en %)		
	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés
Balances	1090	802	288	1 082	197	285	0,7	307,1	1,1
Bascules	08	07	01	06	05	01	33,3	40	0,0

Source : Service Régional du Commerce/Kaolack

Pour ceux qui sont refusés on a une petite hausse de 1,1%.Concernant les bascules (2) instruments sont ajoutés pour l'année 2014 avec 33,3% comme variation, sur un total de(8) présentés (7) sont admis en 2014 de même que en 2013 on a (6) contre (5) soit une augmentation de 40%. Il n'y a pas de variation pour les instruments refusés.

XVII.1.4.2 Le contrôle de la qualité des produits

La production de sel constitue l'une des activités les plus développées dans la région de Kaolack et est fréquemment utilisée par la population d'où la nécessité de contrôler sa qualités. Ainsi, le Service régional du Commerce de Kaolack a effectué tout au long de l'année 2014 un échantillon de 487 tests contre 485 en 2013 (soit une faible augmentation de 0,4%).

Les résultats des tests sont positifs à 87,9%. Cette situation est meilleure qu'en 2013 dont les résultats des tests avaient donné 83,7% de satisfaction.

Tableau 17.1 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits (sel)

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de tests effectués	Résultats positifs		Résultats négatifs
			Nombre	Proportion / nb de tests effectués (%)	
Guinguinéo	**2014**	119	100	84,0	19
	2013	105	88	83,8	17
Kaolack	**2014**	368	328	89,1	40
	2013	380	318	83,7	62
Nioro	**2014**	0	0	0,0	0
	2013	55	28	50,9	27
Région de KAOLACK	**2014**	**487**	**428**	87,9	**59**
	2013	**485**	**406**	83,7	**79**
	Variation %	**0,4**	**5,4**	**5,0**	**-25,3**

Source : Service Régional du Commerce/Kaolack

Le département de Nioro qui n'est pas encore très attaqué par la forte salinisation du sol n'a pas pu être contrôlé par le Service régional du Commerce de Kaolack en 2014. En se basant sur l'échantillon de 2013, on peut se donner une opinion comme quoi ce département n'utilise pas régulièrement les normes de l'iodation du sel.

XVII.2 ARTISANAT

XVII.2.1 Les infrastructures

La région de Kaolack compte un secteur artisanal très dynamique, réparti en trois sections (Art, Production et Service). Malgré les difficultés liées au manque d'équipements, à une formation professionnelle déficiente et à une morosité du marché, le secteur joue un rôle important dans l'économie régionale.

Tableau 17.1 : Evolution du nombre de villages artisanaux par département

Département	Nombre de villages artisanaux		Variation %
	Année 2014	Année 2013	
Guinguinéo	0	0	0
Kaolack	1	1	0
Nioro	0	0	0
Région de KAOLACK	**1**	**1**	**0**

Source : Chambre des Métiers/Kaolack

L'activité artisanale se développe essentiellement autour du village artisanal de Kaolack administré par la Chambre des métiers. Malheureusement, le faible niveau de développement de l'activité touristique dans la région ne favorise pas la création par les populations locales de centres artisanaux.

XVII.2.2 Les artisans inscrits à la chambre de métiers

L'activité artisanale se développe essentiellement autour du village artisanal de Kaolack administré par la Chambre des métiers.

Le développement de l'activité touristique dans la région aurait dû favoriser la création par les populations locales de centres artisanaux.

Sur les 71 nouvelles inscriptions enregistrées durant l'année 2014, les 82%, soit 58 inscrits viennent du département de Kaolack et la plupart d'eux sont originaires de la commune de Kaolack.

Tableau 17.1Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique, par département

Département	Section	Entreprise individuelle			G.I.E.			Total		
		Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
Guinguinéo	Production	3	1	200,0	2	1	100,0	5	2	150,0
	Service	3	0	0	0	0	0	3	0	0
	Art	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Kaolack	Production	48	31	54,8	1	5	-80,0	49	36	36,1
	Service	8	29	-72,4	0	0	0	8	29	-72,4
	Art	2	6	-66,7	0	0	0	2	6	-66,7
Nioro	Production	6	2	200	0	3	-100,0	6	5	20,0
	Service	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Art	0	1	-100	0	0	0	0	1	-100,0
Total	Production	57	34	67,6	3	9	-66,7	60	43	39,5
	Service	11	29	-62,1	0	0	0	11	29	-62,1
	Art	3	7	-57,1	0	0	0	3	7	-57,1

Source : Chambre des Métiers/Kaolack

Dans la région de Kaolack, les artisans dominants sont dans le secteur de la production avec un taux assez élevé de 85%. Le même constat est valable avec les GIE qui ne comptent aucun membre dans les autres artisanats de service et d'art.

Les artisans d'art, généralement les sculpteurs ne sont pas nombreux, ne représentant que 4% de l'ensemble des inscrits à la Chambre des Métiers.

XVII.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.3.1 Atouts et potentialités

1. du Commerce

- la disponibilité de produits agricoles et animaux ;
- l'existence de loumas ;
- la forte concentration humaine ;
- l'existence du projet de « Cœur de ville » et du port de Kaolack ;
- le dynamisme des chambres consulaires ;
- la présence d'Institution de Micro Finance (IMF) et banques.
- le démarrage des activités au niveau du «Cœur de Kaolack », centre multifonctionnel de Commerce, de Services et de Loisirs ;
- la présence d'unités agro industrielles telles que la SUNEOR, la NOVASEN, la Nouvelle Société des Salins du Sine Saloum, le Westafricaainoil, la SODEFITEX, la Centrale électrique de KAHONE…

2. De l'Artisanat

- Dynamisme de la Chambre de Métiers ;
- Bonne organisation des artisans par filières ;
- Existence de plusieurs Institution de Micro Finance (IMF) et banques pour le financement du secteur ;
- Existence d'un village artisanal ;
- Diversités des intervenants dans le secteur (ONG, Projets et Programmes) ;
- Institutionnalisation d'une Foire commerciale sous régionale et d'une foire artisanale ;
- Capacité technique des artisans dans le domaine de la fabrication de Machines et outillages agricoles ;
- Intégration de l'apprentissage dans le dispositif globale de la formation professionnelle.

XVII.3.2 Contraintes

1. du Commerce

- au caractère informel du secteur ;
- à l'enclavement de certaines localités ;
- au mauvais état général des routes et des pistes de production.

2. De l'Artisanat

- Difficultés d'accès aux crédits (problèmes de garantie et de délai de remboursements) ;
- Faible développement des unités de transformations des produits agricoles ;
- Faible développement du tourisme dans la région ;
- Insuffisance d'espaces de promotion des produits locaux ;
- Faible synergie entre les intervenants ;
- Absence de centre de formation dans les métiers porteurs ;
- Difficultés d'accès aux marchés pour les artisans ;
- Forte concurrence des produits de substitution par rapport aux produits locaux ;
- Absence de tannerie moderne ;
- Manque d'espaces pour abriter les ateliers artisanaux ;
- Faible niveau d'équipement des artisans ;
- Difficultés d'accès à des intrants de qualités.

XVII.3.3 Perspectives

1. du Commerce

- la mise en place d'une politique d'urbanisme commerciale ;
- l'aménagement des aires de stockage pour la commercialisation du sel iodé et des produits agricoles ;
- l'accompagnement des producteurs de sel pour le respect de la réglementation ;
- les usines de Suneor et COPEOL. (ex Novasen) spécialisées dans la transformation de l'arachide et les Salins du Saloum dans le sel ont un grand besoin en infrastructures pour améliorer leurs conditions et leur volume de production et d'exportation. Cette amélioration de l'environnement du secteur qui intéresse aussi les autres acteurs passe nécessairement par une meilleure organisation, une bonne synergie d'actions et surtout des infrastructures de qualité.

C'est pourquoi avec le soutien de l'Etat certains projets aideront à impulser le secteur. Parmi ceux-ci on peut retenir:

- le dragage du bras de mer qui abrite le port dont la capacité d'accueil des bateaux est faible si on considère le seuil et l'effet de barre. Le dragage permettra au gros navire de joindre Kaolack à l'importation comme à l'exportation.
- l'aménagement d'un port sec pour le stockage des chargements pour la réexportation vers les pays limitrophes. Ce qui permettra de réduire l'utilisation des routes par les gros porteurs et des économies d'échelles pour les grandes compagnies qui peuvent assurer les procédures douanières et administratives sur place. La région de Kaolack constituera un HUB de distribution sous régional avec le flux des productions céréalières des pays de l'UEMOA ou de la CEDEAO.
- la redynamisation du Tourisme : le tourisme religieux avec Medina Baye pourrait bénéficier de la construction d'un nouvel aéroport.

2. de l'Artisanat

- Renforcer les moyens d'intervention de la chambre des métiers ;
- Créer un réseau des mutuels d'artisans et offrir des produits beaucoup plus adaptés ;
- Intégrer le village artisanal dans le circuit touristique des tours opératoires ;
- Promouvoir des espaces de promotion des produits locaux (boutiques, road stations) ;
- Créer un centre de formation sur les métiers porteurs de croissance ;
- Développer de petites unités artisanales de la transformation des produits agricoles ;
- Mettre en place un programme de labellisation des produits artisanaux.

- Généraliser le programme de l'intégration de l'apprentissage dans le dispositif global de la formation professionnel.

CHAPITRE XVIII-JEUNESSE ET SPORTS

INTRODUCTION

La population de la région de Kaolack est relativement jeune. Pour rendre cette jeunesse heureuse et dynamique, Plusieurs acteurs y interviennent à travers des mouvements et associations de jeunes appuyés par les collectivités locales, les ONG, projets et programmes.

Ainsi, les jeunes font partie des acteurs de premier plan dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes mis en place au niveau de la région en matière de jeunesse et du sport en particulier.

Les organisations de jeunesse sont fédérées au niveau régional par le Conseil régional de la jeunesse, interface entre l'Etat et les mouvements et associations de jeunes, avec une structuration qui va jusqu'à la base.

La région joue bien sa partition en matière de jeunesse et de sport en produisant de grands talents dans les deux domaines. Presque toutes les disciplines sportives y sont pratiquées à travers les mouvements associatifs de jeunesse.

Ce chapitre consacré à la jeunesse et au sport, passera en revue les infrastructures et les disciplines sportives.

XVIII.1 JEUNESSE

XVIII.1.1 Les infrastructures de jeunesse

La Région de Kaolack n'est pas bien pourvue en infrastructures de jeunesse. Le nouveau département de Guinguinéo est le moins équipé avec comme seule infrastructure le CEDEPS, logé dans un bâtiment conventionné contrairement aux autres départements qui sont dans des édifices construits par le pouvoir public.

La région compte néanmoins deux centres socio-éducatifs (CSE) et deux Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive (CDEPS) à Kaolack et Nioro. Le Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive (CDEPS) de Kaolack abrite un Centre Conseil pour Adolescents (C.C.A.).

L'ensemble des 40 infrastructures existantes dans la région sont vétustes et pas souvent adaptées à l'animation socioéducative et aux activités de formation.

L'état de délabrement des Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive (CDEPS) n'offre plus à la jeunesse un cadre attractif pour la satisfaction de ses besoins en développement d'activités socio-éducatives.

Tableau 18.1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Département	Année	CEDEPS	CSE	EJ	FJ	CCA	Total
Guinguinéo	**2014**	1	0	0	0	0	1
	2013	1	0	0	0	0	1
Kaolack	**2014**	1	2	0	20	1	24
	2013	1	2	0	20	1	24
Nioro	**2014**	1	1	0	13	0	15
	2013	1	1	0	13	0	15
Région de Kaolack	**2014**	**3**	**3**	**0**	**33**	**1**	**40**
	2013	**3**	**3**	**0**	**33**	**1**	**40**
	Variation %	**00%**	**00%**	**00%**	**00%**	**00%**	**00%**

Source : Inspection Régionale de la Jeunesse/Kaolack

NB :

- **CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive**
- **CSE = Centre Socio-éducatif**
- **EJ = Espace Jeunes**
- **FJ = Foyer de Jeunes**
- **CCA = Centre Conseil Adolescents**

Au plan du nombre d'infrastructures, aucune évolution n'a été notée entre 2013 et 2014 ; ce qui signifie que ni l'Etat, ni les collectivités locales n'ont réalisé d'infrastructures au cours de l'année 2014. C'est le même constat depuis plusieurs années.

XVIII.1.2 Les associations de jeunes

Les associations de jeunesse sont assez bien représentées dans la région. Elles sont composées des mouvements de jeunes à caractère national, des associations affiliées au mouvement «navetanes» et des autres associations de jeunes déclarées.

En 2014, il est dénombré 5 542 associations de jeunes qui s'activent dans la région contre 7 384 en 2013 soit une baisse de 24,9%. Cette baisse est aussi observée au niveau de l'ensemble des départements de la région. Le département de Kaolack compte cependant le plus d'associations avec 82,8%. Les deux autres départements se partagent le reste des associations avec le même pourcentage de 8,6%.

Tableau 18.1 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par département

département	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement «NAVETANES»	Autres associations déclarées	Total
Guinguinéo	**2014**	2	115	361	478
	2013	2	114	250	366
Kaolack	**2014**	7	429	4 150	4 586
	2013	7	758	5 920	6 685
Nioro	**2014**	4	221	253	478
	2013	4	171	158	333
Région de Kaolack	**2014**	**13**	**765**	**4 764**	**5 542**
	2013	**13**	**1 043**	**6 328**	**7 384**
	Variation %	**0,0**	**-26,7**	**-24,7**	**-24,9**

Source : Inspection Régionale de la Jeunesse/Kaolack

Le nombre de mouvements de Jeunesse à caractère national reste constant au niveau de tous les départements

Quant aux associations déclarées et celles affiliées aux «Navétanes» (championnat de football populaire organisé pendant les grandes vacances scolaires), leurs nombres ont connu une hausse dans les départements de Guinguinéo et Nioro, contrairement à celui de Kaolack où il est constaté des baisses substantielles.

XVIII.2 SPORT

XVIII.2.1 Les disciplines sportives pratiquées

La région de Kaolack regorge de beaucoup de disciplines sportives toutes appartenant à des structures de gestion à savoir les ligues régionales, les comité d'exceptions, le Comité National de Gestion de la lutte (CNG) et l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU). La région compte au total 139 clubs sportifs dont les plus importants sont les clubs de Taekwondo, de football et les jeux de dames qui représentent respectivement à 14,4% ; 10,8% et 9,4%. Ensuite viennent les clubs de karaté, de handball et de sport scolaire qui correspondent dans l'ordre à 8,6% ; 7,9%.

Tableau 18.1 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés (dont nb de filles)
Athlétisme	**Ligue régionale**	6	263
Football	**Comité d'exception**	15	1 189
Basketball	**Ligue régionale**	3	190

Handball	**Ligue régionale**	11	334
Volleyball	**Ligue régionale**	7	232
Karaté	**Ligue régionale**	12	494
Taekwondo	**Ligue régionale**	20	120
Viet Vo Dao	**Comité d'exception**	9	91
Jeux de Dames	**Ligue régionale**	13	-
Scrabble	**Ligue régionale**	1	171
Lutte	**Ligue régionale**	10	403
Natation	**Ligue régionale**	3	45
Randonnée pédestre	**Comité d'exception**	5	-
Sport Boules	**Ligue régionale**	1	9
Sport travailliste	**Ligue régionale**	10	300
Courses hippiques/Boxe	**CNG[16]**	2	181
Sport scolaire	**UASSU[17]**	11	184
Total		139	4 206

Source : Inspection Régionale des Sports/Kaolack

Des disciplines comme le scrabble et le sport boule sont faiblement représentées avec un seul club à leur actif.

Le football est la discipline qui compte le plus grand nombre de licenciés (1189) dans la région représentant 28,3% de l'effectif total suivi du karaté avec 11,8% et la lutte avec 9,6%. La lutte est la discipline qui est en pleine évolution dans la région. En effet le nombre d'écuries est passé de 06 en 2013 à 10 en 2014 soit une augmentation 66,7%.

XVIII.2.2 Les infrastructures sportives

La région de Kaolack dispose d'importantes infrastructures sportives à savoir des stades, des terrains de football, des terrains vagues etc. Elle abrite 11 stades et terrains clôturés dont les 5 sont dans le département de Kaolack et les 4 dans celui de Nioro. Elle dénombre également 54 terrains de football, 28 dojos, 16 terrains d'handball, 12 terrains de basketball etc. Plus de la moitié de ces infrastructures se trouvent dans le département de Kaolack à l'exception des terrains de football où le département de Nioro engorge plus de la moitié avec 30 terrains de football.

[16] CNG = Comité National de Gestion

[17] UASSU = Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

Tableau 18.1 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative

Type	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2014 (en F CFA)	Année 2013(en F CFA)	Variation %	Année 2014 (en F CFA)	Année 2013 (en F CFA)	Variation %	Année 2014 (en F CFA)	Année 2013 (en F CFA)	Variation %	Année 2014 (en F CFA)	Année 2013 (en F CFA)	Variation %
Stade et terrain clôturés	2	2	0,0	5	5	0,0	4	4	0,0	11	11	0
Plateau multifonctionnel	1	1	0,0	8	4	100	3	3	0,0	12	8	50
Terrain de football	4	4	0,0	20	20	0,0	30	35	-14,3	54	69	-21,7
Terrain de basketball	1	1	0,0	7	7	0,0	4	4	0,0	12	12	0,0
Terrain de handball	0	0	0,0	13	13	0,0	3	3	0,0	16	16	0,0
Terrain de volleyball	0	0	0,0	11	11	0,0	1	0	0,0	12	11	9,1
Terrain vague	12	12	0,0	21	21	0,0	5	5	0,0	38	68	-44,1
Arène de lutte	0	0		4	4	0,0	1	1	0,0	5	5	0,00
Dojo	1	1	0,0	26	26	0,0	1	1	0,0	28	28	0,00
Hippodrome	0	0	-	3	3	0,0	0	0	0,0	3	3	0,00
Boulodrome	0	0	-	3	3	0,0	0	0	0,0	3	3	0,00
Piscine flottante	0	0	-	2	2	0,0	0	0	0,0	2	2	0,00
Gymnase	0	0	-	1	1	0,0	0	0	0,0	1	1	0,00
Total	21	21	0,0	124	120	3,3	52	56	-7,1	197	237	-16,9

Source : Inspection Régionale des Sports/Kaolack

Il est constaté une diminution de 16.9% des infrastructures dans la région par rapport à l'année 2013, plus particulièrement les terrains vagues avec 44,1% suivi des terrains de Football. Cependant les plateaux multifonctionnels et les terrains de Volleyball ont subi une augmentation respective de 50% et de 9,1%.

XVIII.2.3 Les associations et centres de formation sportive

La région compte aujourd'hui près de 810 associations de jeunesse à caractère sportif dont une bonne partie n'est pas reconnue faute de récépissé. Il urge de sensibiliser et de montrer à la jeunesse la voie à suivre pour se mettre aux normes afin de pérenniser leur mouvement de jeunesse qui est aujourd'hui un cadre de formation de base pour les prochains leaders de la nation.

Plus de 80% des centres/écoles de formation évoluent dans le secteur du Football sur un total de 916 clubs, associations ou regroupements sportifs. Ensuite il y a les arts martiaux qui prennent la deuxième place, regroupant le karaté, le Viet Vo Dao et le Taekwondo dans.

D'une manière générale, presque toutes les disciplines sportives qui se pratiquent au Sénégal sont représentées dans la région de Kaolack.

Avec la montée en puissance de la lutte, une autre catégorie de jeunes se spécialise dans cette discipline, malgré la faiblesse du nombre d'écuries(06). Cependant, il convient de rappeler que jadis, les plus grands champions de lutte au Sénégal provenaient de la région de Kaolack et celle de sa voisine Fatick.

Le Basket-ball, l'Athlétisme, la Boxe et la Gymnastique avec chacun 03 clubs représentent individuellement 1,4% du potentiel en équipes de la région.

Quant à la natation, elle n'est pratiquée que par une (01) seule équipe au niveau du bras de mer.

Tableau 18.1 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %	Année 2014	Année 2013	Variation %
ASC[18]	114	114	0	524	524	0	172	180	-4,4	810	818	-1,0
Equipe de football	115	115	0	524	524	0	173	160	8,1	812	799	1,6
Equipe de basketball	1	1	0	6	6	0	1	3	-66,7	8	10	-20,0
Equipe de handball	0	0	0	10	10	0	1	1	0,0	11	11	0
Equipe de volleyball	0	0	0	5	5	0	1	1	0,0	6	6	0,0
Ecurie de lutte	1	1	0	4	4	0	1	0	0,0	6	5	20,0
Club de judo	1	1	0	4	4	0	0	0	0,0	5	5	0,0
Club de karaté	1	1	0	11	11	0	0	0	0,0	12	12	0,0
Club de Taekwondo	0	0	0	10	10	0	1	1	0,0	11	11	0,0
Club de boxe	0	0	0	3	3	0	0	0	0,0	3	3	0,0
Club d'Athlétisme	0	0	0	2	2	0	1	1	0,0	3	3	0,0
Club de Sports boules	0	0	0	2	2	0	2	0	0,0	4	2	100,0
Club de Viet Vo Dao	1	1	0	6	6	0	0	0	0,0	7	7	0,0
Club de Natation	0	0	0	1	1	0	0	0	0,0	1	1	0,0
Club de Gymnastique	1	1	0	2	2	0	0	0	0,0	3	3	0,0
Association de jeux de dame	2	2	0	9	9	0	2	2	0,0	13	13	0,0
Autres associations jeux de l'esprit (scrabble, échec)	1	1	0	7	7	0	3	3	0,0	11	11	0,0
Total	238	238	0	1 130	1 130	0	358	352	1,7	1 726	1 720	0,3

Source : Inspection Régionale des Sports/Kaolack

A travers les départements, seul le football est le sport roi comme à l'image de la région. Le département de Kaolack est le plus doté de clubs, d'associations ou de regroupements de jeunes.

En ce qui concerne celui de Guinguinéo, il n'y a que l'Association de jeux de dame qui a deux clubs. Les autres disciplines ont au plus une représentativité.

[18] ASC = Association Sportive et Culturelle

Le département de Nioro quant à lui, a 3 équipes de basketball, 3 Autres associations jeux de l'esprit (scrabble, échec) et 2 Associations de jeux de dame avant de suivre la tendance de Guinguinéo.

XVIII.2.4 Les pratiquants

La région de Kaolack compte au total 3 343 licenciés en 2014 dont 2704 hommes et 639 femmes. Dans certaines disciplines comme le football, le volleyball, le karaté, les boxes sont largement dominés par les hommes. Ils représentent 97,9% dans le football ; 92,3% dans la boxe ; 88,1% dans le volleyball et 78,7% dans le karaté. Par contre dans d'autres disciplines telle que l'athlétisme, le handball et le basketball les femmes occupent plus de la moitié de l'effectif. Elles représentent 53,9% dans le handball, 50,0% dans l'athlétisme et 50,5% dans le basketball.

Le nombre de licenciés dans la région a subi une diminution de 4,3% par rapport à 2013.

Cette diminution se remarque le plus dans le Karaté avec 53,1%. Néanmoins dans le volleyball l'effectif des licenciés a augmenté de 156,1%.

Tableau 18.1 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe

Disciplines sportives	Année 2014			Année 2013			Variation en %		
	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés
Athlétisme	129	134	263	129	134	263	0	0	0
Football	1 164	25	1 189	1 164	25	1 189	0	0	0
Basketball	94	96	190	100	47	147	-6,0	104,3	29,3
Handball	154	180	334	55	177	232	180,0	1,7	44,0
Volleyball	185	27	212	44	38	82	320,5	-28,9	158,5
Karaté	389	105	494	880	173	1 053	-55,8	-39,3	-53,1
Taekwondo	83	37	120	0	0	0	0	0	0
Viet Vo Dao	82	9	91	84	1	85	-2,4	800,0	7,1
Jeux de Dames	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Scrabble	26	5	31	124	47	171	-79,0	-89,4	-81,9
Echecs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Natation	29	16	45	16	16	32	81,3	0,0	40,6
Randonnée pédestre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sport Boules	9	0	9	39	9	48	-76,9	-100,0	-81,3
Sport travailliste	300	0	300			0	0	0	0
Boxe	60	5	65	180	1	181	-66,7	400,0	-64,1
Sport scolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2 704	639	3 343	2 815	668	3 483	-3,9	-4,3	-4,0

Source : Inspection Régionale des Sports/Kaolack

Il faut remarquer que les licenciés des disciplines telles que l'Athlétisme et le football n'ont pas évolué durant ces deux dernières années. Par contre, les disciplines comme les jeux de dames, les randonnées pédestres et les sports scolaires, ont beaucoup de pratiquants mais restent dominés par l'informel. C'est pourquoi ces jeunes pratiquants ne sont comptabilisés nulle part dans le dispositif formel de l'inspection régionale des sports de Kaolack.

Ce qu'il faut retenir, c'est l'entrée en force de la discipline du Taekwondo en 2014. En effet, de l'informel en 2013, elle passe au formel en 2014 avec 120 licenciés dont les 30,8% sont des femmes.

XVIII.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.3.1 Atouts et potentialités

- le souhait des jeunes de se doter d'infrastructures socio-éducatives ;
- la formation des jeunes surtout par les mouvements de jeunesse ;
- la disponibilité des jeunes à répondre à l'appel des pouvoirs publics ;
- la Lettre de Programme de Développement du Secteur Jeunesse (LPDSJ) cadre de référence ;
- l'existence de Plan Annuel Spécifique (PAS) qui prend en compte tous les domaines de la LPDSL ;
- la mise en place de services régionaux et départementaux de la Jeunesse
- l'existence de structures associatives officielles de jeunes dans les quartiers et villages;
- l'importance de la population juvénile ;
- l'émergence de jeunes cadres locaux ;
- l'existence de Volontaires de l'Agriculture (VAGRI) et d'Appui à l'Animation socio-éducative (VAASE) ;
- l'existence d'un dense réseau de Vélos taxis, gérés par des jeunes.

XVIII.3.2 Contraintes

- la non maitrise de l'administration et de la gestion au sein des associations ;
- l'éducation des jeunes au sein des associations ;
- l'insuffisance des structures de formation professionnelle ;
- le manque de moyens logistiques des services déconcentrés ;
- Insuffisance et/ou inadaptation des infrastructures de jeunesse ;
- Insuffisance de partenaires intervenant dans le secteur de la jeunesse ;
- Manque de projets d'insertion des jeunes
- le déficit en ressources humaines (01 IEPJS, 01IEP et 03 MEP pour toute la région : 01 seul agent fonctionnaire par structure)

- l'absence de matériel d'animation dans les différentes structures (CDEPS, CCA)
- la faible implication de la plupart des collectivités locales dans les activités de jeunesse
- l'absence d'internet au SRJ et au niveau des CDEPS
- les difficultés pour les CDEPS de mobiliser les Fonds de dotation.

XVIII.3.3 Perspectives

- Mobilisation de 110 jeunes de la région pour participer à la Semaine nationale de la Jeunesse
- Formation initiale de moniteurs de collectivités éducatives (CE)
- Organisation de l'examen écrit en vue de l'obtention du diplôme d'état de moniteur et de directeur de CE
- Organisation d'activités de sensibilisation (causeries, émissions radio, prestations théâtrales,...) sur la Santé de la Reproduction des adolescents et des jeunes
- Organisation de séances de dépistage VIH/Sida.

CHAPITRE XIX-CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

Dans le cadre d'une déconcentration et d'une décentralisation culturelle, le service régional dénommé Centre Culturel Régional (CCR) fût créé dans les années 70 dans tous les chefs lieu de région du pays. Il se présente avec deux missions fondamentales: une mission de représentation du ministère de la culture et des loisirs et une mission d'assistance technique auprès des collectivités locales. Par ailleurs le principal objectif est d'engager une dynamique culturelle au niveau de la région afin de permettre aux artistes de se développer à tous les niveaux, et à la population de suivre l'évolution culturelle mais également de sauvegarder le patrimoine local.

Les potentialités de la région en matière culturelle sont importantes à cause surtout de son statut de carrefour et de sa diversité culturelle favorisée par la présence de plusieurs ethnies du Sénégal en l'occurrence les sérères, les wolofs, les toucouleurs, les peuls de la Guinée et même les bambara du Mali etc.

Malgré ses moyens limités, le centre culturel régional de Kaolack, à travers ses activités, contribue à la promotion de différentes disciplines artistiques et littéraires, mais aussi en contact permanent avec les acteurs des différentes associations culturelles locales.

Ainsi, des actions sont menées pour promouvoir la lecture, la musique, le théâtre ; l'art plastique, les lettres, les sites et monuments historiques sont menées à travers la région.

Ce chapitre consacré à la culture et loisirs passera en revue les infrastructures, patrimoines et autres activités culturelles et tentera de faire ressortir les contraintes et les perspectives.

XIX.1 CULTURE ET LOISIRS

XIX.1.1 Infrastructures culturelles

La région de Kaolack dispose d'un centre culturel régional et d'un centre culturel français (alliance franco sénégalaise) qui contribuent à l'intégration socio-économique des acteurs culturels par le biais de l'éducation permanente et de l'appui technique aux porteurs de projets culturels, de six (6) bibliothèques dont les cinq(5) sont localisés dans le département de Kaolack et de sept (7) CLAC.

Tableau 19.1 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Département de Kaolack			Départementde Nioro2			Départementde Guinguinéo			Région		
	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %
Bibliothèque et centre de documentation	5	5	0	1	1	0	0	0	0	6	6	0
Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	3	3	0	1	1	0	3	3	0	7	7	0
Cinéma	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre, salle et aire de spectacle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre culturel	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Manufacture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Galerie d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Studio d'enregistrement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alliance Franco Sénégalaise	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Total	10	10	0	2	2	0	3	3	0	15	15	0

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Cependant, malgré cet immense patrimoine dont elle dispose, beaucoup d'efforts restent à faire sur le plan des infrastructures pour promouvoir le développement culturel de la région.

Durant ces deux dernières années 2013-2014, il n'ya pas de variation pour les infrastructures culturelles.

XIX.1.2 Patrimoine culturel

XIX.1.2.1 Patrimoine matériel

La région de Kaolack possède des sites et monuments qui n'envient en rien ceux de la capitale et des autres régions du pays.

Le département de Nioro est celui qui a un patrimoine culturel le plus riche de la région. Il doit surtout sa richesse aux marabouts Maba Diakhou Ba qui avait fait de Nioro son fief, de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké dont sa réputation n'est plus à conter qui a fait la réputation de Prokhane avec le mausolée de Sokhna Mame Diarra Bousso, etc.

Son patrimoine culturel se résume :

- Les sites historiques : Tata de Maba Diakhou Bâ, ravin de Pathé Badiane,
- Les sites mégalithiques : Sine Ngayenne

- Les sites religieux : Prokhane, Taïba Niasséne, Darou Salam et Touba Saloum.

Tableau 19.1: Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques	Observations
Kaolack	Bâtiment abritant la Gouvernance de Kaolack	
	Ex-Palais de Justice de Kaolack	
	Mosquée Diabel Ka	
	Mosquée Kanéne, Léona	
	Puits de Djam Diouf à Latminghé	
	Tombeau du Bour Saloum SémouDjimit Diouf à l'intérieur du club liban à Kahone GouyeNdiouli de Kahone	
Nioro	Tumulus de Ndalane, Arrondissement de Gandiaye	
	Tata de Maba Diakhou Bâ à Nioro	
	Mausolée de Mame Diarra Bousso à Prokhane	
	Puits de Mame Diarra Bousso à Porokhane	
	Tombe de MatarKallaDramé, à NdimbDramé	
	Site mégalithique de Sine Ngayéne	
	Site mégalithique de MbolopTobé, au village de Konomba	
	Vallée de Pathé Badiane	
Guinguinéo	Site mégalithique de Sine Wanar	
	Mosquée de Kabakoto	
	Bivouac de El HadjiOumar TALL(MBadakhoune)	
	Arbres fétiches de GagnickGodjil (MBadakhoune)	
	MarigotNgaby et Wagui (Badakhoune)	

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Dans le département de Kaolack, le patrimoine culturel le plus en vue c'est le site de Gouye Ndiouly qui est le centre d'intérêt des journées culturelles annuelles de Kahone.

Le département de Guinguinéo, certes moins riche en patrimoine culturel, n'est pas du reste avec le site mégalithique de Sine Wanar.

L'existence d'un agenda culturel avec des événements phares tels que: Fint Arts, le Festival de théâtre de Kaolack (FETHEKAO), le Festival International des Arts Hip Hop de Kaolack, le Festival de tassou (FESTASS), le Festival International de l'APECE Pour les Enfants (FIAPE), le Festival de Danse Nanu Fecc.

XIX.1.2.2 Patrimoine immatériel

Il y a des manifestations culturelles et religieuses qui se développent tout au long de l'année dans la région de Kaolack parmi lesquelles on peut citer : les gamous annuels

de Médina Baye, de Leona Niassene dans le département de Kaolack et celui de Porokhane dans le département de Nioro.

Tableau 19.1 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région en 2014

Expressions culturelles et Rites	Observations
Le Prim	Manifestations culturelles
Le Ndaga	Manifestations culturelles
Le Leul du Saloum ou Djingué de latmingué	Manifestations culturelles
Le Misse le Gandiaye	Manifestations culturelles
Le Génie Mbossé	Manifestations culturelles
Le Génie Ndomir Back	Manifestations culturelles
Le Gamou de Kahone	Manifestations religieuses
Les Gamou de Médina Baye, Léona et Porokhane	Manifestations religieuses

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Le patrimoine immatériel ne comporte en réalité que l'expression des gamous qui sont souvent des cérémonies religieuses qui regroupent des milieux de fidèles. A une exception près, le gamou de Kahone regroupe les caractères traditionnels, culturels et religieux.

XIX.1.3 Activités culturelles

L'existence d'un agenda culturel avec des événements phares tels que: Fint Arts, le Festival de théâtre de Kaolack (FETHEKAO), le Festival International des Arts Hip Hop de Kaolack, le Festival de tassou (FESTASS), le Festival International de l'APECE Pour les Enfants (FIAPE), le Festival de Danse Nanu Fecc.

Tableau 19.1 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2014

Dates	Activités	Localitésoulieux	Observations
Mars	La nuit du rip	Médina Sabakh - Nioro - Kaymor	Initiateurs: Populations
Fin du mois de Novembre	Festival Art Hip Hop de Kaolack	Kaolack	Initiateur:Association Jeunesse - Action –Développement Partenaire : Centre Culturel Régional de Kaolack
Non déterminée	Festival International de Graffiti	Nioro	Initiateur : L'artiste 2mgraf (Kemp Ndao)
Mai 5 - 6 -7	GamouTraditionnel de Kahône	Kahône	Initiateur:<<Association PencumSaloum>>
Mai 20 – 25	Journées Culturelles de la Communauté Rurale de Keur Baka /Arrt de Koumbal/Dept de Kaolack	KeurBaka	Initiateurs: Populations

Non déterminé	Cérémonie rituelle d'offrandes à Mbossé Coumba Djiguéne Totem de Kaolack	Kaolack	Initiateurs: Populations
Non déterminé	Cérémonie divinatoire du Baaw - Naan (Prières et offrandes) à l'approche ou pendant l'hivernage pour que les pluies tombent en abondance	Kaolack	Initiateurs: Populations
Novembre 25 - 28	Festival International des Arts et Tradition du Saloum	Kaolack et les autres départements	Initiateurs : Conseil Régional de Kaolack et le Réseau des artistes de Kaolack
Non déterminé	Journées Culturelles de Kahône	Kahône	Initiateurs : Commune de Kahône
Début du mois de Mai	Festival de danse naniou fecc	Kaolack	Initiateurs : Populations
Février 7,8 et 9	Journées Culturelles Sémou Djimit Diouf	Kaolack	Initiateurs : Populations
Non déterminé	Festival de théâtre de Kaolack (FETHEKAO)	Kaolack	Initiateurs : Populations
Avril	Festival du rire	Kaolack	Initiateurs: Population
Non déterminé	, le Festival de tassou (FESTASS)	Kaolack	Initiateurs: Population
Non déterminé	le Festival de Danse Nanu Fecc.	Kaolack	Initiateurs: Population

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Certaines activités culturelles ne se tiennent plus aux dates échues du fait des difficultés de la prise en charge des frais d'organisation.

D'autres par contre comme le festival du rire risque de ne plus se produire dans la région par faute d'un promoteur. En effet, le promoteur Guedel Mbodji a jeté l'éponge depuis ces dernières années.

XIX.1.4 Autres activités culturelles

Les journées mondiales et internationales (théâtre, danse, musique, livre, francophonie, patrimoine) sont aussi célébrées dans la région. Les concours d'orthographe sont organisés par le Centre culturel Régional pour apprécier le niveau des élèves de la région de Kaolack.

XIX.1.5 La lecture

En vue de l'importance de l'éducation dans la région de Kaolack, il est nécessaire et efficace de disposer d'un réseau de bibliothèques. En effet, la région en dispose deux (2) localisées dans le département de Kaolack. Il s'agit de celle du Centre Culturel Régional et de la bibliothèque de l'Alliance Franco-sénégalaise. On constate un dénuement total dans les autres départements. Par conséquent, on ne note aucune intervention de l'Agence de la Francophonie à travers l'implantation de centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC).

La région de Kaolack, avec une longue tradition sur le plan éducatif, compte de nombreux écrivains qui ont réussi à se faire un nom grâce à leur talent, leur déterminisme, leur engagement. Ce qui montre sans doute que la région de Kaolack regorge d'énormes ressources et occupe une place prépondérante dans le monde de la littérature.

XIX.1.5 La musique

La région de Kaolack concentre beaucoup de musiciens, entre autres. On constate tout de même la montée des jeunes talents

A l'instar des autres régions, le phénomène du « Rap » est en train de se développer dans la région. On note également l'existence de troupes folkloriques.

Cependant le problème majeur est que tous ou bien la majeure partie est basée à DAKAR, d'où les difficultés au niveau de cet art :

XIX.1.6 L'art plastique

Sur le plan international, l'art plastique trouve son intérêt et son importance alors que sur le plan national cet art est presque méconnu malgré la présence de certains plasticiens membres du réseau des artistes plasticiens de Kaolack.

XIX.1.7 Le théâtre

A côté de la musique, vient le théâtre avec de nombreuses troupes professionnelles et semi-professionnelles. On rencontre aussi d'autres groupes moins populaires, amateurs au niveau des ASC.

La région souffre du manque de perfectionnement en son et lumière, en mise en scène et chorégraphie.

Cependant, la solution pour pallier ce problème est d'assurer la promotion des produits tout en garantissant leur survie, les moyens logistiques pour le bon fonctionnement des troupes.

Il est à déplorer la suppression du festival du théâtre et du rire depuis 2011 que le promoteur Guédel Mbodji offrait chaque année aux fans de la culture.

XIX 2 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIX 2.1 Atouts et potentialités

Les potentialités culturelles de la région sont définies et traitées tout au long de ce chapitre. Il s'agit donc du patrimoine culturel et religieux de la région.

XIX.2.2 Contraintes

- le manque criard de matériel technique, et logistique du Centre culturel régional ;
- le problème de l'accessibilité du livre pour certain et dans certaines zones enclavées de la région;
- le manque de moyens et de logistique des jeunes talents qui seront obligés de quitter la ville pour aller résider vers la capitale où l'information et la communication est plus accessible ;
- le Manque de protection et de mise en valeur des sites historiques
- l'Insuffisance d'organisation et d'encadrement des acteurs
- l'Etroitesse de l'espace d'expression des artistes
- l'Absence de galerie d'exposition pour les arts plastiques ;
- Le manque de structure adéquate ;
- Le manque de formation de certaines troupes théâtrales
- l'absence de formateur en infographie ;
- la présence de piraterie (réseau) branchement des fils de chaines télévisions
- l'absence de matériels à base musicale, de structures (label).

XIX.2.3 Perspectives

- l'appui aux manifestations culturelles pour la sauvegarde et la diffusion du patrimoine culturel
- la réfection du Tata de Maba Diakhou Bâ.
- l'aménagement du site de Gouye Ndiouly de Kahône
- la mise en place d'un cadre de concertation regroupant les acteurs culturels et autorités étatique.
- la création de centres de lecteur et d'animation culturelle dans les communes et les chefs lieu d'arrondissement
- la création de nouvelles infrastructures culturelles (création de salles de spectacle capables d'accueillir un spectacle selon les normes techniques) dans la région et la réhabilitation de celles qui existent déjà.
- l'obtention de studio d'enregistrement, de production musicale mais également de lieux de formation et de perfectionnement des artistes toutes disciplines confondues
- la création de galerie d'exposition pour les artistes plasticiens de la région.
- Dans le cadre de la francophonie il ya la création des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC).

CHAPITRE XX- POSTE, BANQUESETSFD

INTRODUCTION

Le déroulement de la politique postale à l'échelle régionale est du ressort de la Direction Régionale des Postes (DRP) de Kaolack qui coordonne l'activité des bureaux de Poste. La DRP de Kaolack couvre les régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine et une partie de Diourbel.

L'activité postale regroupe deux volets : l'activité courrier (la Poste aux lettres, la messagerie, la logistique…) et les services financiers. On pourrait y rajouter (avec l'émergence des TIC et de l'innovation) ce qu'on peut appeler les nouveaux produits à savoir les transferts d'argent et le courrier hybride qui sont des produits à haute intensité technologique qui traduisent l'amorce d'une modernisation du secteur.

Ainsi, l'environnement du secteur postal est marqué, en sus de l'opérateur historique la Sn La Poste, par l'entrée de 13 opérateurs privés postaux détenteurs de licence d'exploitation dans le domaine du courrier. Il s'agit de : CHRONOPOST INTERNATIONAL, COUDOU SARL, DHL, EMS SENEGAL (filiale de la SN Poste), FLASH CAR, JET EXPRESS COMMUNICATION, MESSAGEX, MTA Sénégal S.A, SAGA EXPRESS SENEGAL, UNIVERSAL EXPRESS, UPS EXPRESS SENEGAL.

Cette nouvelle technologie citée par ailleurs, entre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté grâce à l'avènement du Système financier décentralisé (SFD) à travers la micro finance.

La micro finance, entendue comme l'ensemble des services proposés à des individus n'ayant pas accès aux institutions financières classiques, suscite un intérêt réel de plus en plus grandissant dans les activités économiques et surtout dans les AGR (Activités Génératrices de revenus).

A travers ce chapitre, les principales activités de la poste seront décrites en passant par la situation des services du courrier pour terminer à ceux liés aux finances et de transferts d'argent.

XX.1 POSTE ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT

XX.1.1 Couverture

Dans la gestion du courrier, la poste a la noble mission de couvrir tout le territoire national et international. A ce titre, des bureaux de poste sont installées dans les

départements pour assurer une distribution optimale du courrier et des autres services postaux.

Depuis des années, le nombre de bureaux de poste n'a pas varié, se calant à 9 unités au total (6 bureaux à Kaolack, 2 bureaux à Guinguinéo et un bureau à Nioro).

Cependant, il faut signaler que des bureaux secondaires (non pris en compte) sont installés partout dans la région pour servir de relais aux 9 précités.

Les boites postales jusqu'à un passé récent étaient très prisées par les services publics et privés, voire domestiques. Aujourd'hui, avec la vague des réformes apportées par l'internet, les utilisateurs préfèrent utiliser le courrier électronique plutôt que celui postal. Cela explique la sous-utilisation des 800 boites postales que compte la région de Kaolack.

Tableau 20.1 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	bureaux de poste	boites postales installées	boites postales attribuées
Guinguinéo	**2013**	2	100	23
	2014	2	100	28
Kaolack	**2013**	6	600	273
	2014	6	600	250
Nioro	**2013**	1	100	21
	2014	1	100	24
Région	**2013**	9	800	317
	2014	9	800	302
	Variation %	0	0	-4,7

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

En effet, plus de 62% des boites postales installées dans les bureaux de postes ne sont pas attribuées. Cela pose la question à savoir si on ne va pas vers le déclin des boites postales.

D'ailleurs, la baisse de 4,7% des boites postales attribuées en 2014 par rapport à l'année précédente témoigne du désintéressement affiché à l'égard des BP.

La percée inexorable des TIC nous fait vivre aujourd'hui un phénomène de transfert d'argent sans précédent. En effet, la SN La Poste a mis en place beaucoup de structures de transfert d'argent de proximité pour éviter à la population des déplacements pénibles. Cette nouvelle donne permet la mise en place en 2014 de

43 703 structures de transfert d'argent avec une plus grande représentativité de WESTERN UNION et RIA de 38% et 25,2% respectivement.

Tableau 20.2Evolution du nombre de bureaux de transferts d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %
WESTERN UNION	4 712	4 139	-12,2	5 532	5 292	-4,3	8 128	7 172	-11,8	18 372	16 603	-9,6
MONEY EXPRESS	1 005	659	-34,4	8 503	4 579	-46,1	1 047	1 067	1,9	10 555	6 305	-40,3
JONI JONI	184	319	73,4	377	181	-52,0	233	480	106,0	794	980	23,4
RIA	1 170	1 277	9,1	7 010	7 696	9,8	1 658	2 041	23,1	9 838	11 014	12,0
CMT	479	676	41,1	5 492	6 720	22,4	1 041	1 205	15,8	7 012	8 601	22,7
BRED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IFS/IMO	0	0	0	125	183	46,4	16	17	6,3	141	200	41,8
Total	**7 550**	**7 070**	-6,4	**27 039**	**24 651**	-8,8	**12 123**	**11 982**	-1,2	**46 712**	**43 703**	-6,4

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

La présence de ces structures de transfert d'argent dans les départements est au prorata de l'importance économique de ces derniers. Le département de Kaolack qui engendre la capitale régionale regroupe plus de 56% de ces structures, suivi de Nioro et Guinguinéo avec respectivement 37,4% et 16,2%.

Malgré l'importance de ces structures, la région a vu son effectif en baisse de 6,4% par rapport à l'année précédente.

XX1.2 Mandats émis

L'activité de transferts d'argent dans les bureaux de poste se fait à deux niveaux: l'émission et la réception.

En ce qui concerne l'émission, les transactions de la poste portent sur un chiffre global de 4,5 milliards de francs CFA en 2014. La plupart de ces émissions (78%) servent aux transactions liées au CCP. Ensuite, Poste-One vient en deuxième position avec 13,5%, suivi de WESTERN UNION et de MONEY EXPRESS.

Tableau 20.1 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %
Poste-One[19]	83	58	-30,1	654	405	-38,2	120	145	21	857	608	-29,1
Versement sur compte CCP[20]	463	454	-1,9	91	197	116,4	1 429	2 874	101,1	1983	3525	77,8
CNE[21]	0	0		0	0		0	0		0	0	0,0
WESTERN UNION	23	29	25,8	72	118	63,6	52	230	343,1	147	377	156,5
MONEY EXPRESS	0	1	0	5	9	70,5	1	1	-47,9	6	11	83,3
JONI JONI	0,1	0	-90,8	0	0	0	0,02	0	0	0,12	0	-100,0
Total	569	542	-4,7	823	729	-11,4	1 602	3 249	102,8	2994	4520	51,0

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

Les autres structures comptent moins de mouvements financiers, surtout JONI JONI. La CNE quant à elle, n'a reçu ou ne reçoit jamais d'émissions dans les différents bureaux de poste de la région.

Les structures de transfert d'argent du département de Nioro sont plus denses en matière d'émission de mandat avec un pourcentage de 72%, suivi de celui de Kaolack et de Guinguinéo avec respectivement 16% et 12%.

En dehors des bureaux de poste précités, il y a des postes secondaires qui exercent à peu près les mêmes activités. Les structures de transfert d'argent secondaires ont émis en 2014, 388 millions de francs CFA, soient plus de 152% que l'année précédente. Les structures qui marchent le plus sont WESTERN UNION qui totalise plus de 97% des émissions de mandat, MONEY EXPRESS environ 2% et JONI JONI moins de 1%.

Tableau 20.2 : Evolution du montant des mandats émis par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %
WESTERN UNION	23	29	25,8	72	118	63,6	52	230	343,1	147	377	156,3

[19] Poste-One = Système postal de transfert d'argent
[20] CCP = Compte Courant Postal
[21] CNE = Caisse Nationale d'Epargne

MONEY EXPRESS	0	1	0	5	9	70,5	1	1	-47,9	7	11	62,6
JONI JONI	0,08	0,01	-90,8	0	0	0	0,02	0	0	0	0	-92,3
RIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CMT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BRED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IFS/IMO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	23	30	29,4	78	127	64,1	53	230	334,1	154	388	152,1

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

L'analyse portant sur les départements montre que la tendance reste la même concernant le degré d'importance de la masse d'argent émise en mandat par rapport aux bureaux de poste. A cet effet, le département de Nioro est en tête, suivi de Kaolack et de Guinguinéo.

XX.1.3 Mandats payés

Pour l'autre effet du flux monétaire, c'est-à-dire les mandats payés dans les différents bureaux de poste, les transactions totales de la région sont d'un montant de plus de 7 milliards de franc CFA. Cela montre que la poste au niveau régional sort de l'argent plus qu'elle en reçoit.

Les bureaux de WESTERN UNION ont décaissé beaucoup plus d'argent que les autres avec une fréquence de plus 24%, suivi de CCP, de RIA, de CMT, de Poste One et MONEY EXPRESS qui ont tous dépassé les 10%.

Tableau 20.1 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %
Poste-One	241	158	-34,3	1 030	681	-33,8	227	177	-22,0	1 498	1 017	-32,1
Versement sur compte CCP	90	87	-2,6	894	1 011	13,2	275	260	-5,5	1 258	1 358	8,0
CNE	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
WESTERN UNION	238	232	-2,6	336	466	38,8	647	1 055	63,1	1 221	1 753	43,6
MONEYGRAM	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
MONEY EXPRESS	281	159	-43,5	694	523	-24,7	215	136	-36,6	1 191	818	-31,3
WARI	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
JONI JONI	4	6	53,2	13	8	-40,8	6	18	184,6	23	31	35,8
RIA	89	109	22,2	647	812	25,5	156	298	91,2	892	1 219	36,7
CMT	41	51	23,5	673	844	25,4	90	168	85,7	804	1 063	32,1
BRED	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
IFS/IMO	0	0	0,0	32	30	-6,4	1	3	95,0	33	32	-2,3
Total	984	802	-18,5	4 318	4 376	1,3	1 618	2 115	30,7	6 920	7 292	5,4

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

En comparaison avec l'année précédente, les mandats payés par la poste régionale sont en hausse de 5,4%. Cette hausse est portée par la contribution positive du département de Nioro de plus de 30%. Seul le département de Guinguinéo a une évolution négative de plus de 18%.

Le département de Kaolack quant à lui, est le poumon de la masse d'argent sortie des bureaux de poste de la région avec plus de 60%. Toutefois, ce département reste sous l'influence de la capitale régionale.

Par ailleurs, les bureaux secondaires de la poste ne sont pas du reste puisqu'ils ont des disponibilités nécessaires pour satisfaire la demande autour de 4,9 milliards de francs CFA en cours de l'année 2014.

Les structures qui ne sont pas logées dans les bureaux de poste comme par exemple WESTERN UNION, RIA, CMT sont les plus dynamiques concernant le payement des mandats.

Tableau 20.2 : Evolution du montant des mandats payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %
WESTERN UNION	238	232	-2,6	336	466	38,8	647	1 055	63,1	1 221	1 753	43,6
MONEYGRAM	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
MONEY EXPRESS	281	159	-43,5	694	523	-24,7	215	136	-36,6	1 191	818	-31,3
WARI	0	0		0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
JONI JONI	4	6	53,2	13	8	-40,8	6	18	184,6	23	31	35,8
RIA	89	109	22,2	647	812	25,5	156	298	91,2	892	1 219	36,7
CMT	41	51	23,5	673	844	25,4	90	168	85,7	804	1 063	32,1
BRED	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
IFS/IMO	0	0	0,0	32	30	-6,4	1	3	95,0	33	32	-2,3
Total	653	556	-14,9	2 395	2 683	12,0	1 116	1 678	50,3	4 164	4 917	18,1

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

L'évolution des payements est positive par rapport à l'année précédente. Toutefois, MONEY GRAM et IFS/IMO ont vu leur masse de payement diminuer respectivement de 31,3% et 2,3%.

Les mêmes tendances ont été observées en ce qui concerne le comportement des payements dans les départements avec toujours en tête celui de Kaolack ; suivi de Nioro et Guinguinéo.

XX.1.4 Origine et destination des mandats

Le transfert d'argent est un phénomène complexe car il concerne les acteurs nationaux et internationaux. Le Sénégal compte de fortes colonies d'émigrants éparpillés un peu partout dans le monde qui envoient régulièrement des mandats qui transitent dans les différents bureaux de poste. En retour, des immigrés envoient également de l'argent dans leurs pays d'origine. En y ajoutant les flux internes, le réseau de transfert d'argent est très densifié.

Tableau 20.1 : Evolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative

Désignation		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %
Destination	Sénégal	445	358	-19,6	736	554	-24,6	1 109	1 253	12,9	2 538	2 759	8,7
	Reste du monde	124	184	48,8	87	175	100,0	493	1 996	305,1	456	1 761	286,7
	Total	569	542	-4,7	823	729	-11,4	1 602	3 249	102,8	2 994	4 520	51,0
Provenance	Sénégal	265	178	-33,0	1 299	886	-31,8	274	202	-26,2	1 831	1 250	-31,7
	Reste du monde	718	624	-13,2	3 020	3 490	15,6	1 344	1 912	42,3	5 089	6 042	18,7
	Total	984	802	-18,5	4 318	4 376	1,3	1 618	2 115	30,7	6 920	7 292	5,4

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

En ce qui concerne les mandats émis par les bureaux de poste, plus de 61% de la somme globale ont pour destination à l'intérieur du pays. La part de l'argent destinée à l'étranger est estimée à 39%.

Quant aux mandats payés, la tendance est inversée car plus de 80% des mandats proviennent de l'international.

Cependant, il faut remarquer que les mandats payés provenant du Sénégal ont connu une baisse considérable de plus de 30% et ceux de l'étranger en hausse de 19% par rapport à l'année dernière.

Tableau 20.2 : Evolution du montant des mandats émis et payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative

Désignation		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
		2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %	2013 (en millions de FCFA)	2014 (en millions de FCFA)	Variation %
Destination	Sénégal	18	20	9,2	69	97	39,6	37	89	141,7	130	237	81,5
	Reste du monde	5	10	102,0	8	31	270,4	16	142	767,1	23	151	545,8
	Total	23	30	29,4	78	127	64,1	53	230	334,1	154	388	152,1
Provenance	Sénégal	176	123	-30,0	720	543	-24,5	189	160	-15,1	1 102	843	-23,5
	Reste du monde	477	433	-9,3	1 675	2 140	27,8	927	1 517	63,7	3 062	4 074	33,1
	Total	653	556	-14,9	2 395	2 683	12,0	1 116	1 678	50,3	4 164	4 917	18,1

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

Les bureaux de poste secondaires suivent la même tendance que ceux installés ailleurs.

Seulement, la remarque de taille c'est que, par rapport à l'année précédente, la destination des mandats émis vers le reste du monde a davantage évolué. En effet, de 23 millions en 2013, ils passent à 151 millions en 2014.

XX.1.5 Trafic postal

Depuis quelques années, les lettres qui constituent le cœur de métier de la poste sont confrontées à une baisse considérable du volume du trafic liée à l'utilisation des TIC. Seul le courrier d'entreprise à travers le courrier hybride connait une stabilité. La monétique, quant à, elle est au balbutiement de son évolution.

Néanmoins, la poste continue de jouer son rôle dans la réception, l'envoi et la distribution du courrier.

A ce titre, elle s'exerce dans la gestion des dépêches, des lettres et paquets recommandés, entre autres. Au cours de l'année 2014, les plus grandes activités par le nombre concernent les lettres recommandées. En deuxième position, il y a les dépêches.

Tableau 20.1 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région		
	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %	2013	2014	Variation %
Dépêches Expédiées	149	151	1,3	797	796	-0,1	149	151	1,3	1 095	1 098	0,3
Dépêches Reçues	149	151	1,3	797	796	-0,1	149	151	1,3	1 095	1 098	0,3
Lettres Recommandées Expédiées	278	288	3,6	11 316	10 696	-5,5	517	360	-30,4	12 111	11 344	-6,3
Lettres Recommandées Reçues	199	188	-5,5	9 624	7 756	-19,4	413	156	-62,2	10 236	8 100	-20,9
Paquet Recommandé Expédié	36	30	-16,7	962	1222	27,0	46	21	-54,3	1 044	1 273	21,9
Paquet Recommandé Reçus	160	66	-58,8	602	736	22,3	35	29	-17,1	797	831	4,3
V.D. Expédiées	0	4	0	12	6	-50,0	0	0	0!	12	10	-16,7
V.D. Reçues	0	4	0	36	50	38,9	12	0	-100	48	54	12,5
Colis Expédiés	2	0	-100	111	104	-6,3	4	8	100	117	112	-4,3
Colis Reçus	38	39	2,6	456	546	19,7	27	18	-33,3	521	603	15,7
E.M.S. Expédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
E.M.S. Reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Source : Direction Régionale des Postes/Kaolack

En ce qui concerne EMS, qui est une filiale de la poste crée depuis 2012 dont le principal but est une diligence rapide du courrier, il n'a affiché aucune expédition ni de réception dans la région en 2014.

XX.2 SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

XX.2.1 Couverture en SFD de la région

L'analyse du tableau 20.17 nous montre l'importance des SFD de la région. En effet, sur les quatre natures des SFD inscrits au Sénégal, la moitié est présente dans la région. Il s'agit des SFD affiliés qui sont au nombre de 10 et de l'Institution Mutualiste ou Coopérative d'Epargne et de Crédit (IMCEC) qui sont au nombre de 7.

Les autres natures que sont les sociétés commerciales et les faitières peuvent exister certes mais ne sont pas inscrites dans les SFD. Elles sont donc versées dans l'informel.

Tableau 20.1Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature en 2014

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	2013	2014	Variation %
Faitière	0	0	0
SFD affiliés	11	10	-9,1
IMCEC isolées	8	7	-12,5
Sociétés commerciales	0	0	0,0
Total	19	17	-10,5

Source : DRS SFD/Dakar

Cependant, il faut noter que le nombre de SFD inscrits a baissé d'une unité pour chacun des cas entre les années 2014 et 2013. Il faudra une forte sensibilisation allant dans le sens de la promotion de la micro finance régionale.

XX.2.2 L'épargne et les crédits

Les SFD fonctionnent comme les institutions financières dont les principales activités sont l'épargne et le crédit.

En ce qui concerne l'épargne, le nombre total de la région est estimé à 66 452 épargnants, constitué de 59% d'hommes, de 37% de femmes et 7% de personnes morales (GIE, Associations etc.). Les personnes physiques représentent plus de 92% de l'ensemble des épargnants de la région. Sous l'angle du milieu, il y a un réel déséquilibre car plus de 87% sont des citadins.

Concernant le crédit, on peut distinguer les crédits en cours et les crédits accordés durant l'année 2014. Dans tous les cas, la tendance reste la même que le niveau de l'épargne, c'est-à-dire qu'il y a plus d'hommes que de femmes et un déséquilibre notoire entre le milieu urbain et le milieu rural.

Tableau 20.1 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2013			2014			Variation%		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Nombre d'épargnants	Hommes	30 658	5 222	35 880	31 756	5 283	37 039	4	1,2	3,2
	Femmes	16 567	2 129	18 696	21 559	2 128	23 687	30	-0,0	26,7
	Personnes morales	12 315	1 599	13 914	4 280	1 486	5 766	- 65	- 7,1	-58,6
Nombre de crédits en cours	Hommes	13 490	3 557	17 047	14 270	3 366	17 636	6	-5,4	3,5
	Femmes	6 363	938	7 301	8 750	894	9 644	38	-4,7	32,1
	Personnes morales	3 261	331	3 592	7 264	306	7 570	123	-7,6	110,7
Nombre de crédits accordés	Hommes	10 819	2 942	13 761	11 960	2 806	14 766	11	-4,6	7,3
	Femmes	5 477	860	6 337	8 755	837	9 592	60	-2,7	51,4
	Personnes morales	3 199	445	3 644	1 648	283	1 931	-48	-36,4	-47,0

Source : DRS SFD/Dakar

En comparaison des deux dernières années, le nombre d'épargnants a connu une hausse chez les personnes physiques, plus particulièrement chez les femmes qui observent un taux de 26,7%. Par contre il a beaucoup baissé (58,6%) chez les personnes morales.

En milieu rural, le nombre d'épargnants a également baissé par rapport à l'année précédente à l'exception de celui des hommes qui a augmenté de 3,2%.

Concernant les crédits, Il y a partout des hausses sauf chez les personnes morales dont les crédits accordés ont baissé de 47%. C'est également chez ces personnes morales où il y a une assez considérable de 111% au niveau des crédits en cours.

Le volume total collecté avec les épargnants se chiffre à 9 853 000 000 de francs CFA en 2014. Les personnes physiques ont épargné plus de 7 milliards contre environ 2 milliards pour les personnes morales.

En retour, le financement de la micro finance régionale tourne autour de plus de 17 milliards pour les crédits en cours et plus de 26 milliards pour les crédits accordés.

Tableau 20.2 : Evolution des montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2013 (en millions de FCFA)			2014(en millions de FCFA)			Variation (en %)		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Epargne collectée	Hommes	3 533	686	4 219	5 354	460	5 814	52	-33,0	37,8
	Femmes	1 400	231	1 631	1 946	138	2 084	39	-40,3	27,8
	Personne morale	1 511	350	1 862	1 216	739	1 955	-20	111,0	5,0
Encours de crédit	Hommes	7 471	1 252	8 723	9 673	1 340	11 013	29	7,0	26,2
	Femmes	2 011	210	2 221	3 077	198	3 275	53	-5,4	47,5
	Personne morale	2 786	201	2 987	2 640	272	2 913	-5	35,7	-2,5
Montant des crédits accordés	Hommes	8 534	1 213	9 748	18 064	3	18 067	112	-99,7	85,3
	Femmes	2 148	244	2 392	5 415	1	5 415	152	-99,8	126,4
	Personne morale	2 360	260	2 620	3 198	1	3 199	36	- 99,8	22,1

Source : DRS SFD/Dakar

Comparé à l'année précédente, l'état financier des SFD s'est bien comporté avec un bilan très positif. La seule fausse note est observée avec les personnes morales qui ont affiché un déficit de 2,5% par rapport à 2013.

En outre, la remarque de taille faite à la lecture du tableau 20.19 nous renvoie au sous-développement de la micro finance en milieu rural et particulièrement chez les femmes. En effet, l'année 2014 n'a pas été faste en milieu rural, car aussi bien en épargne qu'en crédit, l'évolution est généralement négative chez les personnes physiques.

XX.2.3 L'objet et les secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés

Le système financier décentralisé a pour objectif de faciliter l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité de ménages à faibles revenus et de micro entrepreneurs. Il est présent dans tous les départements. Les structures les plus importantes sont essentiellement le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), ACEP, PAMECAS, Micro Cred.

Il existe également d'autres structures de moindre importance qui sont la plupart du temps intégrées à des organisations de développement ou qui sont spécifiques à certains secteurs. On peut citer les mutuelles de l'APROFES, FDEA, chambre de commerce, chambre des métiers, FAFS, etc.

A ce titre, des crédits ont été attribués à ces catégories d'acteurs pour atteindre leurs objectifs. Parmi ces crédits, on peut citer ceux de l'immobilier, d'équipement de consommation, de trésorerie entre autres. Les crédits attribués à l'endroit de la trésorerie sont les plus élevés avec plus 23 milliards de francs CFA.

Tableau 20.1 : Evolution de la production de crédits selon l'objet, le secteur d'activités et le milieu de résidence

Désignation	2013 (en millions de FCFA)			2014 (en millions de FCFA)			Variation en %		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Objet des crédits accordés									
Crédits immobiliers	14	0	14	162	0	162	1 075	0	1 075,5
Crédits d'équipement	9 375	1 159	10 534	2 067	3	2 070	-78	-99,7	-80,3
Crédits à la consommation	395	74	469	241	0	241	-39	-99,8	-48,6
Crédits de trésorerie	2 024	300	2 324	23 130	1	23 131	1 043	-99,8	895,3
Autres	1 235	185	1 420	1 077	0	1 077	-13	- 99,8	-24,1
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés									
Agriculture, sylviculture et pêche	3 404	930	4 335	2 090	2	2 092	-39	-99,8	-51,7
Industries extractives	0	0	0	2	0	2	863	0	863,4
Industries manufacturées	590	56	646	764	0	764	29	-99,7	18,2
BTP	1 546	221	1 767	606	1	607	-61	-99,6	-65,7
Commerce, restaurants, hôtels	5 348	241	5 589	19 889	1	19 890	272	-99,7	255,8
Electricité, gaz, eau	101	0	101	1	0	1	-99	0	-98,7
Transport, entrepôts et communication	865	105	971	681	0	681	-21	-99,8	-29,8
Assurances, services aux entreprises	4	0	4	1 152	0	1 152	28 932	0	28 932,2
Immobilier	53	-	53	200	0	200	277	0	276,9
Services divers	1 131	163	1 294	1 292	0	1 293	14	-99,7	-0,1

Source : DRS SFD/Dakar

Ces titres de crédits accordés servent à renforcer les actions de développement des secteurs d'activités.

C'est surtout le secteur du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie qui a reçu plus de financement. Il a reçu plus de 75% de l'ensemble des crédits accordés en 2014. Le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche le suit dans une moindre mesure avec un taux de 8%.

Comme à l'image des analyses faites sur les SFD, le milieu rural est laissé en rade. Il n'y a que 3 millions de francs de crédit qui lui a été accordé, investis outre dans les deux secteurs cités en haut, dans celui des BTP (un million de franc CFA).

XX.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XX.3.1 Atouts et potentialités

1. **en matière de poste et autres structures de transfert d'argent**

- Un bon potentiel de la clientèle
- Offre de services de proximité mieux sécurisés et plus adaptés à la sous bancarisation des populations
- Présence de plusieurs bureaux de poste dans la région

2. **en matière de SFD**

- diversification des sources de financement de l'économie régionale
- existence de plusieurs organisations structurées jusqu'à la base.
- proximité des institutions de micro finance avec le niveau local
- simplicité des procédures d'accès au crédit

XX.3.2 Contraintes

1. **en matière de poste et autres structures de transfert d'argent**

- Enclavement de certaines localités
- libéralisation du marché

2. **en matière de SFD**

- concentration du système bancaire au niveau de la commune de Kaolack
- gestion informelle de certains Systèmes Financiers Décentralisés (SFD),
- fragilité des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), de base,
- manque de sensibilisation et d'information des bénéficiaires potentiels,
- absence de synergie des acteurs de micro finance,
- mauvaise répartition spatiale des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD),,
- faible diversification des produits financiers offerts par les mutuelles,
- coût élevé du crédit

XX.3.3 Perspectives

1. **en matière de poste et autres structures de transfert d'argent**

La Direction des postes travaille actuellement sur le grand projet d'adressage et des codes postaux qui devrait, au moins, comporter trois volets pris en charge par des structures différentes de l'Etat.

- - Un volet « codification postale » qui devra relever de la responsabilité de La Poste du Sénégal, en tant qu'opérateur en charge du service universel postal.
- - Un volet « adressage géographique » que devra gérer l'Agence de Développement Municipal (ADM) en tant que structure chargée de la gestion et du développement des collectivités décentralisées c'est à dire, de façon plus globale, du ministère chargé des collectivités locales.
- - Un volet « géolocalisation » à confier à l'Agence de Développement de l'Informatique de l'Etat (ADIE) en tant que structure chargée de la modernisation des services de l'administration.

En tout état de cause, ce projet d'un cout global assez important ne saurait être pris en compte dans le budget du Ministère de la Communication, et de l'Economie Numérique mais devrait être exécuté par chacune des entités citées plus haut, dans le cadre de son budget propre.

2. **en matière de SFD**

- Décentraliser le système bancaire au niveau des autres départements
- Faire la promotion des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) pour diminuer l'informel :
- Créer des cadres de concertation de la micro-finance ;
- Diversification des produits financiers offerts par les mutuelles,

CONCLUSION GENERALE

La région de Kaolack a une population résidente de 960 875 habitants, composée de 49% d'hommes et de 51% de femmes.

Elle comprend 3 départements : Guinguinéo, Kaolack et Nioro, huit arrondissements, 10 communes et 31 communautés rurales. Le département de Kaolack, abritant la capitale régionale, est le plus peuplé avec 51%. Les deux autres départements de Nioro et Guinguinéo abritent respectivement 37% et 12% de la population de la région.

Elle se caractérise par sa jeunesse. L'âge moyen de la population est de 21 ans contre 22,4 ans au niveau national et la moitié de la population a moins de 16 ans (âge médian).

Elle se présente comme une région à forte ruralité avec un taux de 64,7%. Cette population exerce ses activités grâce aux opportunités qu'offre l'agriculture avec des sols aptes à la diversification (mil, mais, Sorgho, arachide,…). Cependant, des potentialités agricoles sont timidement exploitées (cas de la vallée de Koutango dans l'arrondissement de Wack Ngouna).

Elle couvre une superficie de 5 357 km2 dont le département de Nioro est le plus vaste avec 2 302 km2. Cependant, le département de Kaolack reste celui qui a la plus forte densité avec 267 habitants au km2, suivi de Nioro (160 habitants au km2) et de Guinguinéo (102 habitants au km2).

Son système éducatif est enrichi par le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) qui constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025, en remplacement du PDEF.

Son élevage reste extensif, malgré un cheptel riche et varié. La position carrefour de la région (ville de Kaolack) favorable au commerce des produits animaux est un atout considérable pour le développement de l'élevage.

Son système de pêche se développe sur les axes maritime et continental, mais la vétusté du matériel, combinée à la forte salinisation des eaux, ralentissent la production.

Sa gestion des ressources naturelles contribue aux régénérations des sols par l'association entre arbres et cultures, la protection et récupération des sols contre la salinisation et à la lutte contre les feux de brousse.

Son système de transport se développe sur les axes routier et maritime. Le transport routier reste dominé par la mauvaise nature des routes qui étouffe la mobilité des personnes. Le transport urbain est assuré principalement par les taxis motos appelés «jakarta». En ce qui concerne le transport maritime, le port de Kaolack assure les exportations de sel, de l'huile produite par la SUNEOR, des tourtereaux, résidus des coques d'arachide et tout récemment de basalte.

Sa position géographique lui confère un commerce florissant. La production du sel qui se pratique de manière artisanale par la population et industrielle par la Société Nouvelle des Salins du Sine Saloum (SNSSS) a donné un coup de pousse considérable à l'économie régionale. Grâce au sel, l'exportation est permise vers le Mali par les «camions maliens» et les autres pays de la sous-région par les bateaux.

Son système sanitaire se présente comme une bonne fonctionnalité de la carte sanitaire avec une présence significative de plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF). Les infrastructures sanitaires couvrent toute la région avec cependant des défis à relever quant aux objectifs fixés par les OMD.

A la date actuelle, on remarque des progrès nets dans la région en matière d'accès aux services pour l'hydraulique aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Par contre pour le sous-secteur de l'assainissement, une amélioration non négligeable est enregistrée pour le milieu rural contre une tendance à la dégradation de l'indicateur en milieu urbain.

Enfin la région, grâce à son patrimoine culturel très riche avec les sites mégalithiques de Sine Ngayene, les Tata de Maba Diakhou Bâ et le ravin de Pathé Badiane, entre autres, combinés aux sites religieux de Porokhane, Taïba Niassene, Darou Salam et Touba Saloum, offre des perspectives touristiques très prometteuses.